

études statistiques

numéro 42

1975

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE

D/1975/0496/15



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ETUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 42

1975

EN VENTE A
L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 65 F LE NUMERO, AU COMPTE
000-0082826-85

TABLE DES MATIERES.

Tables de mortalité par régions linguistiques et pour la période 1968-1972 (1)

1. — Introduction	3
2. — Notations	3
3. — Tables de mortalité brutes 1968-1972 pour les régions linguistiques	4
4. — Etude comparative de la mortalité par région	11
5. — Annexe	16

Quelques données de base sur l'évolution démographique de la Belgique et de ses régions. (2)

I. — Quelques données issues du recensement de la population de 1970	19
II. — Evolution de la population	20
III. — Taux de fécondité et de reproduction	30
IV. — La mortalité	33
V. — Prévisions démographiques	35

Le loyer des logements en 1973. (2)

1. — Présentation de l'enquête socio-économique et du questionnaire relatif aux loyers	41
2. — Dépouillement des résultats	41
3. — Le niveau des loyers des logements en 1973	43
4. — Loyer et dimension du ménage	57
5. — Loyer et âge du chef de ménage	61
6. — Les loyers payés par les indépendants	64
7. — Hausse du prix de la location des logements	66
8. — Conclusions	68

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée, est interdite sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte-rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de la source.

(1) Extrait du « Bulletin de Statistique » n° 9/1975.
 (2) Extrait du « Bulletin de Statistique » n° 10/1975.

Tables de mortalité par régions linguistiques et pour la période 1968-1972 (*).

TABLE DES MATIERES.

1. Introduction	3
2. Notations	3
3. Tables de mortalité brutes 1968-1972 pour les régions linguistiques	4
4. Etude comparative de la mortalité par région.	
a. Probabilité de décès à l'âge x	11
i. Probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire	11
ii. Probabilité de décès à l'âge $x > 0$	11
b. Espérance de vie à l'âge x	15
5. Annexe	16

1. — Introduction.

Le présent article a pour objet :

i — la présentation des tables de mortalité construites sur la période 1968-1972, pour les régions linguistiques :

- région de langue française et allemande;
- région de langue néerlandaise;
- région de Bruxelles capitale.

ii — l'étude des différences de mortalité au niveau de ces régions.

*

2. — Notations.

x âge en années exactes.

\underline{x} âge en années révolues.

q_x probabilité de décès à l'âge x , pour un intervalle de une année; pour le démographe, cette probabilité est en réalité, un quotient de mortalité.

p_x probabilité de survie à l'âge x , pour un intervalle d'une année.

l_x nombre de survivants à l'âge x .

d_x nombre de décès à l'âge x .

T_x variable aléatoire égale au restant de la durée de vie d'une tête d'âge x .

e_x espérance de vie à l'âge x .

L_x nombre de survivants à l'âge x (en âge révolu).

Remarques :

$$p_x = \frac{l_{x+1}}{l_x}; \quad q_x = 1 - p_x; \quad d_x = l_x - l_{x+1}.$$

$$e_x \simeq \frac{1}{l_x} \sum_{\alpha=0}^{\Omega-x-1} l_{x+\alpha} - \frac{1}{2}, \quad \Omega: l_{\Omega} = 0.$$

$$L_x = \begin{cases} 0,85l_1 + 0,15l_0 & : x = 0. \\ \frac{1}{2}(l_x + l_{x+1}) + \frac{1}{24}(d_{x+1} - d_{x-1}) & : x > 0. \end{cases}$$

$$l_0 = 10^6.$$

(*) Article rédigé par Monsieur Yves BALLEGEER. Nous remercions Monsieur le Professeur WUNSCH qui a bien voulu faire part de ses remarques et suggestions.

*

3. — Tables de mortalité brutes 1968-1972 pour les régions linguistiques.

Les tableaux I à VI donnent les tables de mortalité brutes pour la :

— population féminine	
région de langue néerlandaise :	Tableau I
région de langue française et de langue allemande :	Tableau II
Bruxelles capitale :	Tableau III
— population masculine	
région de langue néerlandaise :	Tableau IV

région de langue française et de langue allemande :

Tableau V
Tableau VI

Chaque tableau donne respectivement, en fonction de x , les quantités :

$$q_x, p_x, l_x, d_x, \bar{e}_x, \underline{L}_x.$$

On notera que les tables de mortalité ont été calculées en tenant compte des présentés sans vie, c-à-d des enfants nés vivant, mais présentés sans vie à l'état civil.

Tableau I. — Table de mortalité brute 1968-1972; Population féminine.

Région de langue néerlandaise.

x	q_x	p_x	l_x	d_x	e_x	L_x	x
0	0.017040	0.982960	1000000	17040	74.24	985516	0
1	0.001230	0.998770	982960	1209	74.52	982355	1
2	0.000810	0.999190	981751	795	73.61	981324	2
3	0.000510	0.999490	980956	501	72.67	980693	3
4	0.000510	0.999490	980455	500	71.71	980203	4
5	0.000460	0.999540	979955	450	70.75	979723	5
6	0.000330	0.999670	979505	324	69.78	979337	6
7	0.000310	0.999690	979181	303	68.80	979030	7
8	0.000340	0.999660	978878	333	67.82	978709	8
9	0.000250	0.999750	978545	245	66.84	978420	9
10	0.000270	0.999730	978300	264	65.86	978170	10
11	0.000290	0.999710	978036	283	64.88	977897	11
12	0.000340	0.999660	977753	333	63.90	977588	12
13	0.000340	0.999660	977420	332	62.92	977253	13
14	0.000320	0.999680	977088	313	61.94	976932	14
15	0.000350	0.999650	976775	342	60.96	976606	15
16	0.000360	0.999640	976433	351	59.98	976261	16
17	0.000430	0.999570	976082	420	59.00	975878	17
18	0.000500	0.999500	975662	488	58.03	975426	18
19	0.000620	0.999380	975174	604	57.06	974874	19
20	0.000560	0.999440	974570	546	56.09	974294	20
21	0.000560	0.999440	974024	546	55.12	973748	21
22	0.000490	0.999510	973478	477	54.15	973237	22
23	0.000480	0.999520	973001	467	53.18	972770	23
24	0.000530	0.999470	972534	515	52.21	972283	24
25	0.000630	0.999370	972019	612	51.23	971717	25
26	0.000630	0.999370	971407	612	50.26	971101	26
27	0.000640	0.999360	970795	622	49.30	970484	27
28	0.000630	0.999370	970173	611	48.33	969872	28
29	0.000740	0.999260	969562	717	47.36	969205	29
30	0.000660	0.999340	968845	640	46.39	968519	30
31	0.000590	0.999410	968205	571	45.42	967926	31
32	0.000810	0.999190	967634	784	44.45	967252	32
33	0.000850	0.999150	966850	822	43.48	966443	33
34	0.000900	0.999100	966028	869	42.52	965597	34
35	0.000930	0.999070	965159	898	41.56	964719	35
36	0.001130	0.998870	964261	1089	40.60	963722	36
37	0.001070	0.998930	963172	1031	39.64	962653	37
38	0.001040	0.998960	962141	1001	38.68	961657	38
39	0.001480	0.998520	961140	1422	37.72	960444	39
40	0.001420	0.998580	959718	1363	36.78	959042	40
41	0.001630	0.998370	958355	1562	35.83	957595	41
42	0.001950	0.998050	956793	1866	34.89	955879	42
43	0.002120	0.997880	954927	2024	33.96	953933	43
44	0.002400	0.997600	952903	2287	33.03	951771	44
45	0.002410	0.997590	950616	2291	32.11	949489	45
46	0.002880	0.997120	948325	2731	31.18	946981	46
47	0.002980	0.997020	945594	2818	30.27	944202	47
48	0.003340	0.996660	942776	3149	29.36	941243	48
49	0.004060	0.995940	939627	3815	28.46	937759	49
50	0.004380	0.995620	935812	4099	27.57	933770	50
51	0.004280	0.995720	931713	3987	26.69	929739	51
52	0.004930	0.995070	927726	4574	25.80	925475	52
53	0.005270	0.994730	923152	4865	24.93	920773	53
54	0.006390	0.993610	918287	5868	24.06	915397	54
55	0.006480	0.993520	912419	5912	23.21	909485	55
56	0.007060	0.992940	906507	6400	22.36	903356	56
57	0.007900	0.992100	900107	7111	21.51	896607	57
58	0.008660	0.991340	892996	7734	20.68	889186	58
59	0.009570	0.990430	885262	8472	19.85	881078	59
60	0.010240	0.989760	876790	8978	19.04	872365	60
61	0.011530	0.988470	867812	10006	18.23	862900	61
62	0.013020	0.986980	857806	11168	17.44	852305	62
63	0.014170	0.985830	846638	11997	16.66	840728	63
64	0.015940	0.984060	834641	13304	15.90	828105	64
65	0.018000	0.982000	821337	14785	15.15	814045	65
66	0.019500	0.980500	806552	15727	14.41	798788	66
67	0.021720	0.978280	791825	17177	13.69	782365	67
68	0.024320	0.975680	773648	18815	12.98	764388	68
69	0.027460	0.972540	754833	20728	12.29	744632	69
70	0.030950	0.969050	734105	22720	11.63	722915	70
71	0.034880	0.965120	711385	24813	10.98	699138	71
72	0.038680	0.961320	686572	26557	10.36	673500	72
73	0.045120	0.954880	660015	29780	9.76	645298	73
74	0.048740	0.951260	630235	30718	9.20	615007	74
75	0.054920	0.945080	599517	32925	8.64	583187	75
76	0.059840	0.940160	566592	33905	8.12	549806	76
77	0.069310	0.930690	532687	36920	7.60	514338	77
78	0.073750	0.926250	495767	36563	7.13	477578	78
79	0.085250	0.914750	459204	39147	6.66	439747	79
80	0.093710	0.906290	420057	39364	6.23	400383	80
81	0.103320	0.896680	380493	39333	5.82	361018	81
82	0.114700	0.885300	341360	39154	5.44	321727	82
83	0.125700	0.874300	302206	37987	5.08	283095	83
84	0.137560	0.862440	264219	36346	4.73	245937	84
85	0.155300	0.844700	227873	35389	4.41	210003	85
86	0.166900	0.833100	192484	32126	4.13	176192	86
87	0.186320	0.813680	160358	29878	3.85	145135	87
88	0.193910	0.806090	130480	25301	3.62	117516	88
89	0.212370	0.787630	105179	22337	3.37	93754	89
90	0.231090	0.768910	82842	19144	3.15	72988	90
91	0.244550	0.755450	63698	15577	2.94	55650	91
92	0.268220	0.731780	48121	12907	2.74	41453	92
93	0.296340	0.703660	35214	10435	2.55	29758	93
94	0.289810	0.710190	24779	7182	2.42	20978	94
95	0.306510	0.693490	17597	5393	2.20	14768	95
96	0.328680	0.671320	12204	4011	1.96	10117	96
97	0.420540	0.579460	8193	3446	1.67	6373	97
98	0.356210	0.643790	4747	1691	1.52	3811	98
99	0.418710	0.581290	3056	1279	1.08		99

Tableau II. — Table de mortalité brute 1968-1972; Population féminine.
Région de langue française et de langue allemande.

x	q_x	p_x	l_x	d_x	e_x	L_x	x
0	0.019090	0.980910	1000000	19090	73.75	983774	0
1	0.001460	0.998540	980910	1432	74.17	982741	1
2	0.000900	0.999100	979478	882	73.28	981606	2
3	0.000630	0.999370	978596	616	72.35	980928	3
4	0.000500	0.999500	977980	489	71.39	980415	4
5	0.000300	0.999700	977491	293	70.43	979990	5
6	0.000260	0.999740	977198	254	69.45	979652	6
7	0.000420	0.999580	976944	411	68.47	979324	7
8	0.000400	0.999600	976533	390	67.49	979021	8
9	0.000420	0.999580	976143	410	66.52	978653	9
10	0.000240	0.999760	975733	235	65.55	978310	10
11	0.000310	0.999690	975498	302	64.56	977986	11
12	0.000260	0.999740	975196	254	63.58	977697	12
13	0.000260	0.999740	974942	253	62.60	977466	13
14	0.000290	0.999710	974689	283	61.62	977172	14
15	0.000310	0.999690	974406	302	60.63	976751	15
16	0.000470	0.999530	974104	458	59.65	976358	16
17	0.000410	0.999590	973646	399	58.68	975963	17
18	0.000570	0.999430	973247	555	57.70	975482	18
19	0.000570	0.999430	972692	554	56.74	974967	19
20	0.000600	0.999400	972138	583	55.77	974371	20
21	0.000600	0.999400	971555	583	54.80	973851	21
22	0.000690	0.999310	970972	670	53.84	973462	22
23	0.000680	0.999320	970302	660	52.87	972988	23
24	0.000600	0.999400	969642	582	51.91	972472	24
25	0.000610	0.999390	969060	591	50.94	971853	25
26	0.000530	0.999470	968469	513	49.97	971080	26
27	0.000650	0.999350	967956	629	49.00	970296	27
28	0.000680	0.999320	967327	658	48.03	969527	28
29	0.000800	0.999200	966669	773	47.06	968730	29
30	0.000850	0.999150	965896	821	46.10	967884	30
31	0.000990	0.999010	965075	956	45.14	966911	31
32	0.000960	0.999040	964119	925	44.18	966101	32
33	0.000970	0.999030	963194	935	43.22	965085	33
34	0.001000	0.999000	962259	962	42.26	964042	34
35	0.001100	0.998900	961297	1057	41.30	963066	35
36	0.001310	0.998690	960240	1258	40.35	961911	36
37	0.001110	0.998890	958982	1065	39.40	960641	37
38	0.001620	0.998380	957917	1552	38.45	959419	38
39	0.001890	0.998110	956365	1807	37.51	957782	39
40	0.001630	0.998370	954558	1556	36.58	955959	40
41	0.001930	0.998070	953002	1839	35.64	954273	41
42	0.002100	0.997900	951163	1998	34.70	952367	42
43	0.002230	0.997770	949165	2116	33.78	949999	43
44	0.002740	0.997260	947049	2595	32.85	947614	44
45	0.002790	0.997210	944454	2635	31.94	945067	45
46	0.003190	0.996810	941819	3005	31.03	942263	46
47	0.003690	0.996310	938814	3464	30.12	939383	47
48	0.003890	0.996110	935350	3639	29.23	936170	48
49	0.003780	0.996220	931711	3521	28.35	932730	49
50	0.004770	0.995230	928190	4428	27.45	928918	50
51	0.005180	0.994820	923762	4785	26.58	924778	51
52	0.005650	0.994350	918977	5192	25.72	920268	52
53	0.005220	0.994780	913785	4770	24.86	915421	53
54	0.006580	0.993420	909015	5981	23.99	910426	54
55	0.006710	0.993290	903034	6060	23.14	904684	55
56	0.006930	0.993070	896974	6216	22.30	898893	56
57	0.007780	0.992220	890758	6930	21.45	892528	57
58	0.008680	0.991320	883828	7672	20.61	885122	58
59	0.009630	0.990370	876156	8437	19.79	877517	59
60	0.010690	0.989310	867719	9276	18.98	869440	60
61	0.011270	0.988730	858443	9675	18.18	861072	61
62	0.013240	0.986760	848768	11237	17.38	852096	62
63	0.014740	0.985260	837531	12345	16.60	841829	63
64	0.015310	0.984690	825186	12634	15.85	830704	64
65	0.017520	0.982480	812552	14236	15.08	818404	65
66	0.019830	0.980170	798316	15831	14.34	804555	66
67	0.022350	0.977650	782485	17488	13.62	789372	67
68	0.025190	0.974810	764997	19270	12.92	773590	68
69	0.027710	0.972290	745727	20664	12.25	756814	69
70	0.031890	0.968110	725063	23123	11.58	737785	70
71	0.034700	0.965300	701940	24357	10.95	716519	71
72	0.039120	0.960880	677583	26507	10.32	693304	72
73	0.042190	0.957810	651076	27469	9.72	668180	73
74	0.048890	0.951110	623607	30488	9.13	641911	74
75	0.055130	0.944870	593119	32699	8.57	615245	75
76	0.060950	0.939050	560420	34157	8.04	586258	76
77	0.067570	0.932430	526263	35560	7.53	554610	77
78	0.077000	0.923000	490703	37784	7.04	521361	78
79	0.088560	0.911440	452919	40111	6.59	486333	79
80	0.092560	0.907440	412808	38209	6.18	448067	80
81	0.105040	0.894960	374599	39348	5.76	409467	81
82	0.115100	0.884900	335251	38587	5.37	372848	82
83	0.133660	0.866340	296664	39652	5.01	333663	83
84	0.141350	0.858650	257012	36329	4.70	293427	84
85	0.154420	0.845580	220683	34078	4.39	255022	85
86	0.167650	0.832350	186605	31284	4.10	217633	86
87	0.184270	0.815730	155321	28621	3.83	182947	87
88	0.196950	0.803050	126700	24954	3.58	150628	88
89	0.223740	0.776260	101746	22764	3.34	121594	89
90	0.230730	0.769270	78982	18224	3.16	96718	90
91	0.248720	0.751280	60758	15112	2.95	74483	91
92	0.269510	0.730490	45646	12302	2.76	56349	92
93	0.280910	0.719090	33344	9366	2.60	41284	93
94	0.295440	0.704560	23978	7084	2.42	29900	94
95	0.311040	0.688960	16894	5255	2.22	21625	95
96	0.342150	0.657850	11639	3982	2.00	14152	96
97	0.362470	0.637330	7657	2777	1.78	9404	97
98	0.375550	0.624450	4880	1833	1.51	6787	98
99	0.381970	0.618030	3047	1164	1.12		99

Tableau III. — Table de mortalité brute 1968-1972; Population féminine.
Bruxelles capitale.

x	q _x	p _x	l _x	d _x	ε _x	L _x	x
0	0.016620	0.983380	1000000	16620	75.01	985873	0
1	0.001300	0.998700	983380	1278	75.27	982741	1
2	0.000940	0.999060	982102	924	74.37	981606	2
3	0.000480	0.999520	981178	471	73.44	980928	3
4	0.000580	0.999420	980707	568	72.47	980415	4
5	0.000290	0.999710	980139	285	71.51	979990	5
6	0.000410	0.999590	979854	401	70.53	979652	6
7	0.000260	0.999740	979453	255	69.56	979324	7
8	0.000370	0.999630	979198	362	68.58	979021	8
9	0.000370	0.999630	978836	362	67.61	978653	9
10	0.000330	0.999670	978474	323	66.63	978310	10
11	0.000330	0.999670	978151	323	65.65	977986	11
12	0.000260	0.999740	977828	254	64.67	977697	12
13	0.000230	0.999770	977574	225	63.69	977466	13
14	0.000380	0.999620	977349	372	62.71	977172	14
15	0.000460	0.999540	976977	449	61.73	976751	15
16	0.000350	0.999650	976528	342	60.76	976358	16
17	0.000470	0.999530	976186	459	59.78	975963	17
18	0.000510	0.999490	975727	497	58.81	975482	18
19	0.000550	0.999450	975230	537	57.84	974967	19
20	0.000650	0.999350	974693	633	56.87	974371	20
21	0.000410	0.999590	974060	400	55.90	973851	21
22	0.000420	0.999580	973660	408	54.93	973462	22
23	0.000550	0.999450	973252	536	53.95	972988	23
24	0.000520	0.999480	972716	506	52.98	972472	24
25	0.000760	0.999240	972210	738	52.01	971853	25
26	0.000810	0.999190	971472	787	51.05	971080	26
27	0.000800	0.999200	970685	777	50.09	970296	27
28	0.000790	0.999210	969908	766	49.13	969527	28
29	0.000850	0.999150	969142	824	48.16	968730	29
30	0.000800	0.999200	968318	775	47.21	967936	30
31	0.000970	0.999030	967543	938	46.24	967084	31
32	0.001050	0.998950	966605	1015	45.29	966101	32
33	0.001050	0.998950	965590	1014	44.33	965085	33
34	0.001100	0.998900	964576	1061	43.38	964042	34
35	0.000960	0.999040	963515	925	42.43	963066	35
36	0.001430	0.998570	962590	1376	41.47	961911	36
37	0.001190	0.998810	961214	1144	40.53	960641	37
38	0.001420	0.998580	960070	1364	39.57	959419	38
39	0.001960	0.998040	958706	1879	38.63	957782	39
40	0.001800	0.998200	956827	1722	37.70	955959	40
41	0.001780	0.998220	955105	1700	36.77	954273	41
42	0.002250	0.997750	953405	2145	35.84	952367	42
43	0.002660	0.997340	951260	2530	34.92	949999	43
44	0.002380	0.997620	948730	2258	34.01	947614	44
45	0.003010	0.996990	946472	2849	33.09	945067	45
46	0.002900	0.997100	943623	2737	32.19	942263	46
47	0.003250	0.996750	940886	3058	31.28	939383	47
48	0.003580	0.996420	937828	3357	30.38	936170	48
49	0.003790	0.996210	934471	3542	29.49	932730	49
50	0.004380	0.995620	930929	4077	28.60	928918	50
51	0.004540	0.995460	926852	4208	27.72	924778	51
52	0.005210	0.994790	922644	4807	26.84	920268	52
53	0.005300	0.994700	917837	4865	25.98	915421	53
54	0.005700	0.994300	912972	5204	25.12	910426	54
55	0.006820	0.993180	907768	6191	24.25	904684	55
56	0.006060	0.993940	901577	5463	23.42	898893	56
57	0.008180	0.991820	896114	7330	22.56	892528	57
58	0.008290	0.991710	888784	7368	21.74	885122	58
59	0.008930	0.991070	881416	7871	20.92	877517	59
60	0.009460	0.990540	873545	8264	20.11	869440	60
61	0.009850	0.990150	865281	8523	19.29	861072	61
62	0.011120	0.988880	856758	9527	18.48	852096	62
63	0.012930	0.987070	847231	10955	17.68	841829	63
64	0.013560	0.986440	836276	11340	16.91	830704	64
65	0.016140	0.983860	824936	13314	16.13	818404	65
66	0.017680	0.982320	811622	14350	15.39	804555	66
67	0.019960	0.980040	797272	15913	14.66	789372	67
68	0.020110	0.979890	781359	15714	13.94	773590	68
69	0.023540	0.976460	765645	18023	13.22	756814	69
70	0.026810	0.973190	747622	20044	12.53	737785	70
71	0.030850	0.969150	727578	22445	11.86	716519	71
72	0.033990	0.966010	705133	23968	11.22	693304	72
73	0.038410	0.961590	681165	26163	10.60	668180	73
74	0.040120	0.959880	655002	26279	10.00	641911	74
75	0.043460	0.956540	628723	27324	9.40	615245	75
76	0.051060	0.948940	601399	30708	8.80	586258	76
77	0.056850	0.943150	570691	32444	8.25	554610	77
78	0.063320	0.936680	538247	34081	7.72	521361	78
79	0.071710	0.928290	504166	36154	7.20	486333	79
80	0.085370	0.914630	468012	39954	6.72	448067	80
81	0.086270	0.913730	428058	36929	6.30	409467	81
82	0.094400	0.905600	391129	36922	5.85	372848	82
83	0.116440	0.883560	354207	41244	5.41	333663	83
84	0.124000	0.876000	312963	38808	5.05	293427	84
85	0.138870	0.861130	274155	38072	4.70	255022	85
86	0.154490	0.845510	236083	36472	4.38	217633	86
87	0.164920	0.835080	199611	32920	4.09	182947	87
88	0.189450	0.810550	166691	31580	3.79	150628	88
89	0.195160	0.804840	135111	26368	3.56	121594	89
90	0.216820	0.783180	108743	23578	3.31	96718	90
91	0.243140	0.756860	85165	20707	3.08	74483	91
92	0.243420	0.756580	64458	15690	2.91	56349	92
93	0.294640	0.705360	48768	14369	2.69	41284	93
94	0.247060	0.752940	34399	8499	2.60	29900	94
95	0.323170	0.676830	25900	8370	2.29	21625	95
96	0.361110	0.638890	17530	6330	2.15	14152	96
97	0.290000	0.710000	11200	3248	2.08	9404	97
98	0.277030	0.722970	7952	2203	1.73	6787	98
99	0.301920	0.698080	5749	1736	1.20		99

Tableau IV. — Table de mortalité brute 1968-1972; Population masculine.
Région de langue néerlandaise.

x	q_x	p_x	l_x	d_x	\dot{e}_x	L_x	x
0	0.022930	0.977070	1000000	22930	68.78	980510	0
1	0.061500	0.998500	977070	1466	69.38	976337	1
2	0.001040	0.998960	975604	1014	68.48	975066	2
3	0.000730	0.999270	974590	712	67.55	974221	3
4	0.000730	0.999270	973878	711	66.60	973518	4
5	0.000620	0.999380	973167	603	65.65	972859	5
6	0.000560	0.999440	972564	545	64.69	972285	6
7	0.000450	0.999550	972019	437	63.73	971795	7
8	0.000430	0.999570	971582	418	62.76	971374	8
9	0.000470	0.999530	971164	456	61.78	970936	9
10	0.000430	0.999570	970708	418	60.81	970497	10
11	0.000420	0.999580	970290	407	59.84	970086	11
12	0.000420	0.999580	969883	408	58.86	969681	12
13	0.000460	0.999540	969475	445	57.89	969255	13
14	0.000490	0.999510	969030	475	56.91	968799	14
15	0.000630	0.999370	968555	611	55.94	968267	15
16	0.000930	0.999070	967944	900	54.98	967515	16
17	0.001140	0.998860	967044	1102	54.03	966507	17
18	0.001270	0.998730	965942	1227	53.09	965340	18
19	0.001440	0.998560	964715	1389	52.16	964027	19
20	0.001430	0.998570	963326	1378	51.23	962638	20
21	0.001460	0.998540	961948	1404	50.30	961243	21
22	0.001350	0.998650	960544	1297	49.38	959884	22
23	0.001180	0.998820	959247	1132	48.44	958679	23
24	0.001300	0.998700	958115	1245	47.50	957490	24
25	0.001120	0.998880	956870	1072	46.56	956336	25
26	0.001360	0.998640	955798	1300	45.61	955154	26
27	0.001260	0.998740	954498	1202	44.67	953891	27
28	0.001220	0.998780	953296	1164	43.73	952712	28
29	0.001210	0.998790	952132	1152	42.78	951565	29
30	0.001430	0.998570	950980	1360	41.83	950309	30
31	0.001420	0.998580	949620	1348	40.89	948947	31
32	0.001460	0.998540	948272	1384	39.95	947579	32
33	0.001400	0.998600	946888	1326	39.01	946222	33
34	0.001400	0.998600	945562	1324	38.06	944909	34
35	0.001630	0.998370	944238	1539	37.11	943474	35
36	0.001550	0.998450	942699	1461	36.17	941981	36
37	0.001950	0.998050	941238	1836	35.23	940335	37
38	0.001930	0.998070	939402	1813	34.30	938509	38
39	0.002300	0.997700	937589	2156	33.36	936535	39
40	0.002550	0.997450	935433	2385	32.44	934251	40
41	0.002590	0.997410	933048	2417	31.52	931867	41
42	0.003270	0.996730	930631	3043	30.60	929132	42
43	0.003190	0.996810	927588	2959	29.70	926122	43
44	0.003640	0.996360	924629	3366	28.79	922980	44
45	0.004110	0.995890	921263	3786	27.89	919390	45
46	0.004200	0.995800	917477	3854	27.01	915581	46
47	0.004970	0.995030	913623	4540	26.12	911403	47
48	0.005550	0.994450	909083	5046	25.25	906606	48
49	0.006250	0.993750	904037	5650	24.39	901256	49
50	0.006800	0.993200	898387	6109	23.54	895405	50
51	0.008270	0.991730	892278	7379	22.69	888643	51
52	0.008380	0.991620	884899	7416	21.88	881230	52
53	0.009470	0.990530	877483	8309	21.06	873424	53
54	0.011180	0.988820	869174	9718	20.26	864402	54
55	0.012100	0.987900	859456	10399	19.48	854310	55
56	0.012960	0.987040	849057	11004	18.71	843607	56
57	0.013890	0.986110	838053	11640	17.95	832326	57
58	0.016010	0.983990	826413	13211	17.20	819930	58
59	0.018250	0.981750	813182	14841	16.47	805880	59
60	0.020150	0.979850	798341	16086	15.76	790396	60
61	0.021990	0.978010	782255	17202	15.08	773790	61
62	0.025290	0.974710	765053	19348	14.41	755529	62
63	0.027920	0.972080	745705	20821	13.77	735382	63
64	0.029600	0.970400	724884	21456	13.15	714253	64
65	0.032890	0.967110	703428	23136	12.53	692022	65
66	0.037270	0.962730	680292	25354	11.94	667744	66
67	0.040050	0.959950	654938	26231	11.39	641901	67
68	0.043330	0.956670	628707	27241	10.84	615177	68
69	0.047240	0.952760	601466	28414	10.31	587357	69
70	0.051640	0.948360	573052	29592	9.80	558323	70
71	0.055220	0.944780	543460	30010	9.30	528543	71
72	0.061740	0.938260	513450	31700	8.82	497635	72
73	0.064070	0.935930	481750	30866	8.36	466321	73
74	0.070550	0.929450	450884	31810	7.90	435041	74
75	0.077210	0.922790	419074	32357	7.46	402961	75
76	0.086280	0.913720	386717	33366	7.05	370012	76
77	0.090040	0.909960	353351	31815	6.66	337372	77
78	0.098400	0.901600	321536	31639	6.27	305676	78
79	0.106390	0.893610	289897	30843	5.90	274417	79
80	0.116690	0.883310	259054	30229	5.55	243835	80
81	0.123740	0.876260	228825	28314	5.21	214539	81
82	0.135310	0.864690	200511	27132	4.88	186825	82
83	0.146750	0.853250	173379	25443	4.57	160516	83
84	0.160480	0.839520	147936	23741	4.27	135932	84
85	0.179070	0.820930	124195	22239	3.99	112883	85
86	0.187600	0.812400	101956	19127	3.75	92151	86
87	0.198750	0.801250	82829	16462	3.49	74414	87
88	0.221690	0.778310	66367	14713	3.24	58855	88
89	0.246560	0.753440	51654	12736	3.02	45098	89
90	0.262260	0.737740	38918	10207	2.84	33625	90
91	0.284820	0.715180	28711	8177	2.67	24448	91
92	0.292640	0.707360	20534	6009	2.54	17372	92
93	0.302560	0.697440	14525	4395	2.38	12231	93
94	0.364080	0.635920	10130	3688	2.20	8189	94
95	0.320550	0.679450	6442	2065	2.17	5317	95
96	0.338200	0.661800	4377	1480	1.96	3600	96
97	0.411500	0.588500	2897	1192	1.71	2263	97
98	0.331250	0.668750	1705	565	1.55	1393	98
99	0.422450	0.577550	1140	482	1.08		99

Tableau V. — Table de mortalité brute 1968-1972; Population masculine.
Région de langue française et de langue allemande.

x	q_x	p_x	l_x	d_x	e_x	L_x	x
0	0.025600	0.974400	1000000	25600	66.35	978240	0
1	0.001630	0.998370	974400	1588	67.09	974569	1
2	0.000810	0.999190	972812	788	66.19	972994	2
3	0.000760	0.999240	972024	739	65.25	972024	3
4	0.000620	0.999380	971285	602	64.30	971305	4
5	0.000610	0.999390	970683	592	63.34	970732	5
6	0.000500	0.999500	970091	485	62.37	970173	6
7	0.000500	0.999500	969606	485	61.41	969644	7
8	0.000390	0.999610	969121	378	60.44	969154	8
9	0.000340	0.999660	968743	329	59.46	968702	9
10	0.000400	0.999600	968414	388	58.48	968240	10
11	0.000380	0.999620	968026	368	57.50	967792	11
12	0.000440	0.999560	967658	425	56.52	967404	12
13	0.000500	0.999500	967233	484	55.55	966950	13
14	0.000660	0.999340	966749	638	54.58	966439	14
15	0.000730	0.999270	966111	705	53.61	965789	15
16	0.000860	0.999140	965406	831	52.65	964977	16
17	0.001260	0.998740	964575	1215	51.70	963937	17
18	0.001300	0.998700	963360	1252	50.76	962853	18
19	0.001910	0.998090	962108	1838	49.83	961634	19
20	0.001670	0.998330	960270	1604	48.92	960274	20
21	0.001800	0.998200	958666	1725	48.00	959130	21
22	0.001690	0.998310	956941	1617	47.09	957839	22
23	0.001570	0.998430	955324	1500	46.17	956569	23
24	0.001500	0.998500	953824	1431	45.24	955456	24
25	0.001450	0.998550	952393	1381	44.30	954418	25
26	0.001730	0.998270	951012	1645	43.37	953361	26
27	0.001380	0.998620	949367	1310	42.44	952034	27
28	0.001540	0.998460	948057	1460	41.50	950816	28
29	0.001800	0.998200	946597	1704	40.56	949694	29
30	0.001540	0.998460	944893	1455	39.64	948314	30
31	0.001640	0.998360	943438	1548	38.70	947000	31
32	0.001860	0.998140	941890	1752	37.76	945754	32
33	0.001930	0.998070	940138	1814	36.83	944450	33
34	0.002150	0.997850	938324	2017	35.90	943024	34
35	0.002070	0.997930	936307	1939	34.97	941480	35
36	0.002750	0.997250	934368	2569	34.05	939783	36
37	0.002430	0.997570	931799	2264	33.14	937896	37
38	0.002590	0.997410	929535	2408	32.22	935971	38
39	0.002560	0.997440	927127	2373	31.30	933358	39
40	0.003260	0.996740	924754	3015	30.38	930406	40
41	0.003650	0.996350	921739	3364	29.48	927799	41
42	0.004190	0.995810	918375	3848	28.58	925163	42
43	0.004380	0.995620	914527	4006	27.70	922083	43
44	0.004900	0.995100	910521	4462	26.82	918531	44
45	0.005660	0.994340	906059	5128	25.95	914350	45
46	0.006450	0.993550	900931	5811	25.10	909702	46
47	0.006820	0.993180	895120	6105	24.26	904752	47
48	0.007130	0.992870	889015	6338	23.42	899513	48
49	0.008300	0.991700	882677	7326	22.58	894012	49
50	0.009450	0.990550	875351	8273	21.77	887204	50
51	0.010320	0.989680	867078	8948	20.97	878998	51
52	0.011710	0.988290	858130	10048	20.18	870862	52
53	0.012680	0.987320	848082	10754	19.42	861861	53
54	0.013900	0.986100	837328	11639	18.66	851613	54
55	0.015480	0.984520	825689	12782	17.92	839866	55
56	0.017030	0.982970	812907	13843	17.19	826960	56
57	0.018730	0.981270	799064	14967	16.48	814430	57
58	0.021000	0.979000	784097	16466	15.78	801262	58
59	0.023790	0.976210	767631	18262	15.11	786083	59
60	0.025320	0.974680	749369	18974	14.47	769488	60
61	0.028050	0.971950	730395	20488	13.83	751126	61
62	0.031880	0.968120	709907	22631	13.22	731485	62
63	0.034450	0.965550	687276	23677	12.64	711026	63
64	0.036910	0.963090	663599	24493	12.07	688406	64
65	0.040550	0.959450	639106	25916	11.51	663916	65
66	0.044840	0.955160	613190	27496	10.98	637035	66
67	0.046390	0.953610	585694	27170	10.47	610786	67
68	0.052570	0.947430	558524	29362	9.95	583691	68
69	0.058260	0.941740	529162	30829	9.48	555062	69
70	0.061530	0.938470	498333	30662	9.03	525208	70
71	0.067290	0.932710	467671	31470	8.59	493694	71
72	0.070800	0.929200	436201	30883	8.18	462088	72
73	0.076350	0.923650	405318	30946	7.76	429637	73
74	0.081290	0.918710	374372	30432	7.36	396566	74
75	0.087190	0.912810	343940	29989	6.97	365686	75
76	0.091760	0.908240	313951	28808	6.59	338352	76
77	0.101060	0.898940	285143	28816	6.20	311294	77
78	0.108340	0.891660	256327	27771	5.84	284200	78
79	0.123680	0.876320	228556	28268	5.49	258418	79
80	0.129870	0.870130	200288	26011	5.20	233155	80
81	0.136540	0.863460	174277	23796	4.90	208845	81
82	0.149780	0.850220	150481	22539	4.59	186197	82
83	0.164270	0.835730	127942	21017	4.31	163992	83
84	0.173390	0.826610	106925	18540	4.06	143366	84
85	0.182170	0.817830	88385	16101	3.81	124301	85
86	0.199890	0.800110	72284	14449	3.55	106353	86
87	0.223440	0.776560	57835	12922	3.31	91192	87
88	0.233670	0.766330	44913	10495	3.12	77939	88
89	0.255250	0.744750	34418	8785	2.92	65631	89
90	0.277890	0.722110	25633	7123	2.75	51482	90
91	0.269120	0.730880	18510	4982	2.62	37242	91
92	0.307170	0.692830	13528	4155	2.40	27064	92
93	0.322150	0.677850	9373	3020	2.24	18826	93
94	0.347290	0.652710	6353	2206	2.06	13161	94
95	0.369320	0.630680	4147	1532	1.89	9337	95
96	0.421300	0.578700	2615	1101	1.71	5821	96
97	0.417910	0.582090	1514	633	1.59	3581	97
98	0.430560	0.569440	881	379	1.37	2430	98
99	0.471570	0.528430	502	237	1.03		99

Tableau VI. — Table de mortalité brute 1968-1972; Population masculine.
Bruxelles capitale.

x	q_x	p_x	l_x	d_x	e_x	L_x	x
0	0.024480	0.975520	1000000	24480	68.05	979192	0
1	0.001950	0.998050	975520	1902	68.75	974569	1
2	0.001190	0.998810	973618	1159	67.88	972994	2
3	0.000850	0.999150	972459	826	66.96	972024	3
4	0.000650	0.999350	971633	632	66.02	971305	4
5	0.000550	0.999450	971001	534	65.06	970732	5
6	0.000600	0.999400	970467	582	64.10	970173	6
7	0.000490	0.999510	969885	476	63.14	969644	7
8	0.000520	0.999480	969409	504	62.17	969154	8
9	0.000420	0.999580	968905	407	61.23	968702	9
10	0.000530	0.999470	968498	513	60.22	968240	10
11	0.000390	0.999610	967985	377	59.26	967792	11
12	0.000430	0.999570	967608	417	58.28	967404	12
13	0.000510	0.999490	967191	493	57.30	966950	13
14	0.000560	0.999440	966698	541	56.33	966439	14
15	0.000790	0.999210	966157	763	55.36	965789	15
16	0.000900	0.999100	965394	869	54.41	964977	16
17	0.001230	0.998770	964525	1187	53.46	963937	17
18	0.001030	0.998970	963338	992	52.52	962853	18
19	0.001500	0.998500	962346	1443	51.58	961634	19
20	0.001280	0.998720	960903	1230	50.65	960274	20
21	0.001150	0.998850	959673	1104	49.72	959130	21
22	0.001520	0.998480	958569	1457	48.77	957839	22
23	0.001110	0.998890	957112	1062	47.85	956569	23
24	0.001230	0.998770	956050	1176	46.90	955456	24
25	0.000960	0.999040	954874	917	45.96	954418	25
26	0.001290	0.998710	953957	1231	45.00	953361	26
27	0.001440	0.998560	952726	1372	44.06	952034	27
28	0.001120	0.998880	951354	1065	43.12	950816	28
29	0.001290	0.998710	950289	1226	42.17	949694	29
30	0.001570	0.998430	949063	1499	41.22	948314	30
31	0.001200	0.998800	947573	1137	40.29	947000	31
32	0.001450	0.998550	946436	1372	39.33	945754	32
33	0.001320	0.998680	945064	1248	38.39	944450	33
34	0.001700	0.998300	943816	1604	37.44	943024	34
35	0.001580	0.998420	942212	1489	36.50	941480	35
36	0.002030	0.997970	940723	1910	35.56	939783	36
37	0.001970	0.998030	938813	1849	34.63	937896	37
38	0.002230	0.997770	936964	2090	33.70	935971	38
39	0.003300	0.996700	934874	3085	32.77	933358	39
40	0.002920	0.997080	931789	2721	31.88	930406	40
41	0.002740	0.997260	929068	2545	30.97	927799	41
42	0.003010	0.996990	926523	2781	30.06	925163	42
43	0.003660	0.996340	923734	3381	29.14	922083	43
44	0.004070	0.995930	920353	3746	28.25	918531	44
45	0.005010	0.994990	916607	4592	27.36	914350	45
46	0.005130	0.994870	912015	4679	26.50	909702	46
47	0.005750	0.994250	907336	5217	25.63	904752	47
48	0.005840	0.994160	902119	5268	24.78	899513	48
49	0.006560	0.993440	896851	5883	23.92	894012	49
50	0.008690	0.991310	890968	7743	23.07	887204	50
51	0.009590	0.990410	883225	8470	22.27	879998	51
52	0.009060	0.990940	874755	7925	21.48	871862	52
53	0.011700	0.988300	866830	10142	20.68	861861	53
54	0.012130	0.987870	856688	10392	19.91	851613	54
55	0.015410	0.984590	846296	13041	19.15	839866	55
56	0.015070	0.984930	833255	12557	18.44	826960	56
57	0.015410	0.984590	820698	12647	17.72	814430	57
58	0.017190	0.982810	808051	13891	16.99	801262	58
59	0.020650	0.979350	794160	16399	16.28	786083	59
60	0.021640	0.978360	777761	16831	15.61	769488	60
61	0.026050	0.973950	760930	19822	14.94	751126	61
62	0.026180	0.973820	741108	19402	14.33	731485	62
63	0.030070	0.969930	721706	21702	13.70	711026	63
64	0.033590	0.966410	700004	23513	13.11	688406	64
65	0.037710	0.962290	676491	25511	12.55	663916	65
66	0.042760	0.957240	650980	27836	12.02	637035	66
67	0.039880	0.960120	623144	24851	11.54	610786	67
68	0.049220	0.950780	598293	29448	11.00	583691	68
69	0.048830	0.951170	568845	27776	10.54	555062	69
70	0.059100	0.940900	541069	31977	10.05	525208	70
71	0.060570	0.939430	509092	30836	9.65	493694	71
72	0.067880	0.932120	478256	32464	9.24	462088	72
73	0.072640	0.927360	445792	32382	8.88	429637	73
74	0.080650	0.919350	413410	33342	8.54	396566	74
75	0.074270	0.925730	380068	28228	8.24	365686	75
76	0.076450	0.923550	351840	26898	7.86	338352	76
77	0.083960	0.916040	324942	27282	7.47	311294	77
78	0.089780	0.910220	297660	26724	7.11	284200	78
79	0.092040	0.907960	270936	24937	6.76	258418	79
80	0.103770	0.896230	245999	25527	6.40	233155	80
81	0.104310	0.895690	220472	22998	6.08	208845	81
82	0.113710	0.886290	197474	22454	5.73	186197	82
83	0.124580	0.875420	175020	21804	5.40	163992	83
84	0.126900	0.873100	153216	19443	5.10	143366	84
85	0.140050	0.859950	133773	18735	4.77	124301	85
86	0.147200	0.852800	115038	16934	4.47	106353	86
87	0.137720	0.862280	98104	13511	4.15	91192	87
88	0.155680	0.844320	84593	13169	3.73	77939	88
89	0.165750	0.834250	71424	11839	3.33	65631	89
90	0.271790	0.728210	59585	16194	2.89	51482	90
91	0.269430	0.730570	43391	11691	2.79	37242	91
92	0.281460	0.718540	31700	8922	2.63	27064	92
93	0.328770	0.671230	22778	7489	2.46	18826	93
94	0.258820	0.741180	15289	3957	2.42	13161	94
95	0.345130	0.654870	11332	3911	2.09	9337	95
96	0.404260	0.595740	7421	3000	1.93	5821	96
97	0.340430	0.659570	4421	1505	1.91	3581	97
98	0.310890	0.689110	2916	907	1.63	2430	98
99	0.358190	0.641810	2009	719	1.14		99

4. — Etude comparative de la mortalité par région.

a. Probabilité de décès à l'âge x .

i — Probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire (*).

Le graphique I donne ces probabilités pour la population féminine et pour la population masculine, pour les trois régions et pour le Royaume.

C'est la région de langue française et allemande qui présente les chiffres les plus élevés :

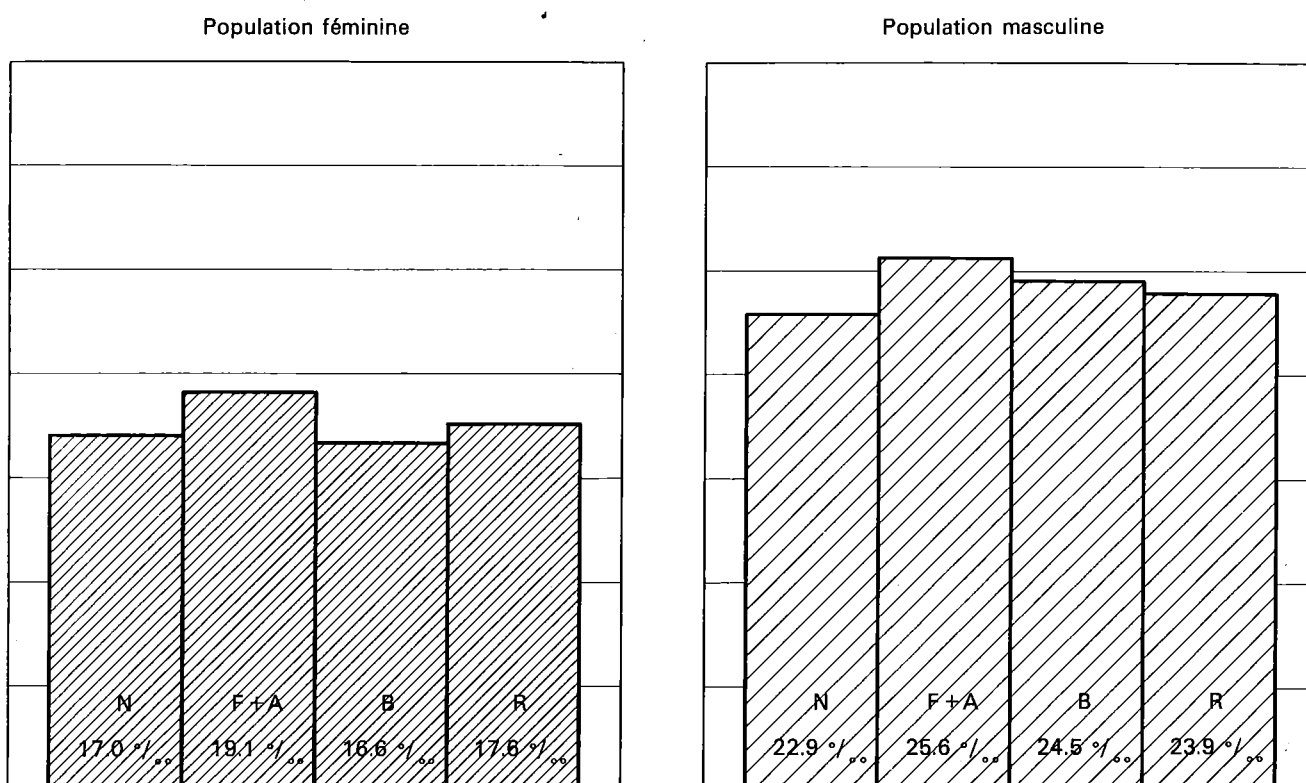
25.6 ‰ pour la population masculine

19.1 ‰ pour la population féminine

(*) Ce paramètre a été calculé en tenant compte des «présentés sans vie», c-à-d des enfants nés vivant, mais présentés sans vie à l'état civil.

GRAPHIQUE I

Probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire



ii — Probabilité de décès à l'âge $x > 0$.

Les graphiques II et III (à canevas semi-logarithmique) donnent respectivement pour la population féminine et pour la population masculine, la quantité :

$$q_x, \quad x \geq 0,$$

pour les régions :

- de langue française et allemande;
- de langue néerlandaise.

Les tableaux I à VI et les graphiques I à III mettent en évidence, deux tendances :

i — la région de langue française et allemande est caractérisée par rapport à la région de langue néerlandaise par une surmortalité. Ce phéno-

mène est général pour la population masculine. Pour la population féminine, il est cependant moins accentué et n'existe que pour $x \leq 55$.

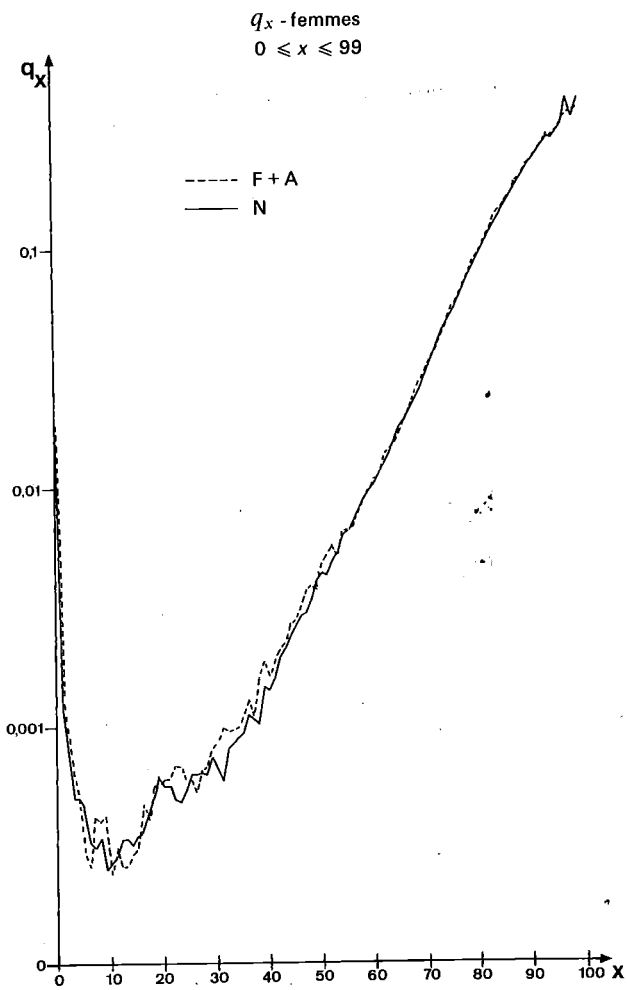
ii — la mortalité de Bruxelles capitale est en général comprise entre la mortalité de la région de langue néerlandaise et celle de langue française et allemande, sauf pour :

- la population féminine, pour $x \geq 60$;
- la population masculine, pour $x \geq 75$,

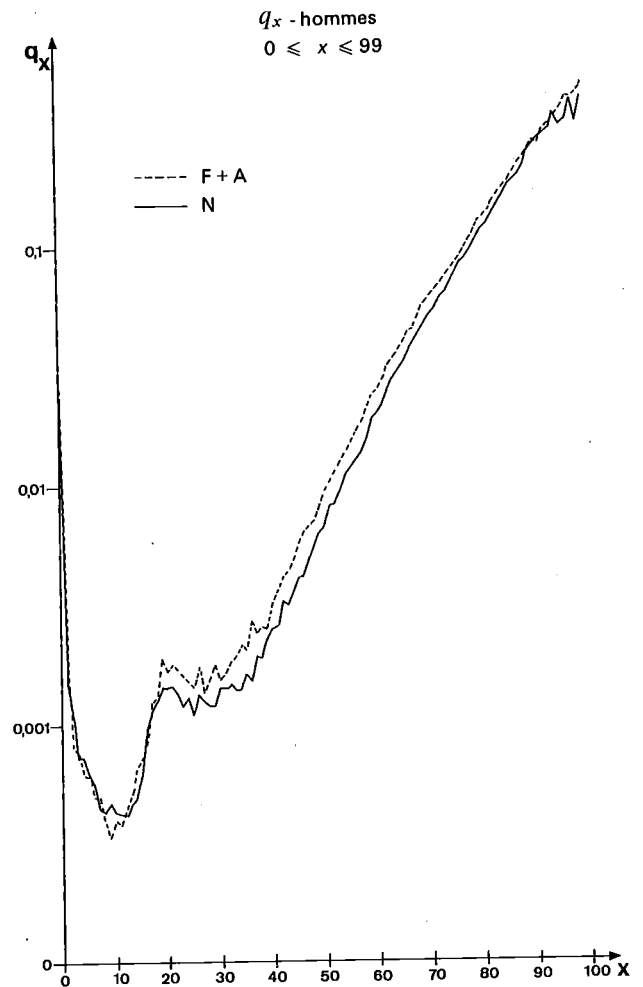
où l'on constate une mortalité plus faible dans la région de Bruxelles capitale que partout ailleurs.

On a regroupé dans les tableaux VII et VIII, les probabilités de décès par âge, par sexe et par région,

GRAPHIQUE II



GRAPHIQUE III



ainsi que les écarts relatifs (exprimés en %) entre les q_x des trois régions et les q_x correspondants du Royaume.

Le tableau VII comporte 10 colonnes, donnant successivement :

x			colonne 1
q_x	Royaume	Hommes :	colonne 2
		Femmes :	colonne 3
q_x	langue néerlandaise	Hommes :	colonne 4
		Femmes :	colonne 5
q_x	langue française et allemande	Hommes :	colonne 6
		Femmes :	colonne 7
q_x	Bruxelles capitale	Hommes :	colonne 8
		Femmes :	colonne 9
x			colonne 10

Le tableau VIII comporte 8 colonnes donnant successivement :

x : âge : colonne 1

les écarts relatifs, exprimés en % :

$$\frac{q_x(\text{Royaume}) - q_x(\text{Région})}{q_x(\text{Royaume})} 100, \text{ pour la région :}$$

— de langue néerlandaise

Hommes : colonne 2

Femmes : colonne 5

— de langue française et allemande

Hommes : colonne 3

Femmes : colonne 6

— de Bruxelles capitale

Hommes : colonne 4

Femmes : colonne 7

x : âge : colonne 8

Tableau VII. — Probabilité de décès à l'âge x.

x	Royaume		Langue néerlandaise		Langue française + allemande		Bruxelles-capital		x
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
0	0.023911	0.017632	0.022930	0.017040	0.025600	0.019090	0.024480	0.016620	0
1	0.001592	0.001324	0.001500	0.001230	0.001630	0.001460	0.001950	0.001300	1
2	0.000992	0.000854	0.001040	0.000810	0.000810	0.000900	0.001190	0.000940	2
3	0.000755	0.000550	0.000730	0.000510	0.000760	0.000630	0.000850	0.000480	3
4	0.000678	0.000502	0.000730	0.000510	0.000620	0.000500	0.000650	0.000580	4
5	0.000602	0.000414	0.000620	0.000460	0.000610	0.000300	0.000550	0.000290	5
6	0.000561	0.000328	0.000560	0.000330	0.000500	0.000260	0.000600	0.000410	6
7	0.000475	0.000339	0.000450	0.000310	0.000500	0.000420	0.000600	0.000260	7
8	0.000429	0.000358	0.000430	0.000340	0.000390	0.000400	0.000520	0.000370	8
9	0.000424	0.000296	0.000470	0.000250	0.000340	0.000420	0.000420	0.000370	9
10	0.000431	0.000254	0.000430	0.000270	0.000400	0.000240	0.000530	0.000330	10
11	0.000402	0.000296	0.000420	0.000290	0.000380	0.000310	0.000390	0.000330	11
12	0.000422	0.000311	0.000420	0.000340	0.000440	0.000260	0.000430	0.000260	12
13	0.000481	0.000309	0.000460	0.000340	0.000500	0.000260	0.000510	0.000230	13
14	0.000547	0.000313	0.000490	0.000320	0.000660	0.000290	0.000560	0.000380	14
15	0.000687	0.000348	0.000630	0.000350	0.000730	0.000310	0.000790	0.000460	15
16	0.000913	0.000397	0.000930	0.000360	0.000860	0.000470	0.000900	0.000350	16
17	0.001180	0.000435	0.001140	0.000430	0.001260	0.000410	0.001230	0.000470	17
18	0.001286	0.000524	0.001270	0.000500	0.001300	0.000570	0.001030	0.000510	18
19	0.001560	0.000580	0.001440	0.000620	0.001910	0.000570	0.001500	0.000550	19
20	0.001528	0.000606	0.001430	0.000560	0.001670	0.000600	0.001280	0.000650	20
21	0.001543	0.000555	0.001460	0.000560	0.001800	0.000600	0.001150	0.000610	21
22	0.001509	0.000555	0.001350	0.000490	0.001690	0.000690	0.001520	0.000420	22
23	0.001312	0.000535	0.001180	0.000480	0.001570	0.000680	0.001110	0.000550	23
24	0.001370	0.000547	0.001300	0.000530	0.001500	0.000600	0.001230	0.000520	24
25	0.001201	0.000664	0.001120	0.000630	0.001450	0.000610	0.000960	0.000760	25
26	0.001465	0.000635	0.001360	0.000630	0.001730	0.000530	0.001290	0.000810	26
27	0.001376	0.000679	0.001260	0.000640	0.001380	0.000650	0.001440	0.000800	27
28	0.001298	0.000678	0.001220	0.000630	0.001540	0.000680	0.001120	0.000790	28
29	0.001409	0.000792	0.001210	0.000740	0.001800	0.000800	0.001290	0.000850	29
30	0.001486	0.000728	0.001430	0.000660	0.001540	0.000850	0.001570	0.000800	30
31	0.001454	0.000742	0.001420	0.000590	0.001640	0.000990	0.001200	0.000970	31
32	0.001587	0.000867	0.001460	0.000810	0.001860	0.000960	0.001450	0.001050	32
33	0.001536	0.000902	0.001400	0.000850	0.001930	0.000970	0.001320	0.001050	33
34	0.001703	0.000969	0.001400	0.000900	0.002150	0.001000	0.001700	0.001100	34
35	0.001763	0.000976	0.001630	0.000930	0.002070	0.001100	0.001580	0.000960	35
36	0.001982	0.001256	0.001550	0.001130	0.002750	0.001310	0.002030	0.001430	36
37	0.002195	0.001131	0.001950	0.001070	0.002430	0.001110	0.001970	0.001190	37
38	0.002171	0.001296	0.001930	0.001040	0.002590	0.001620	0.002230	0.001420	38
39	0.002488	0.001676	0.002300	0.001480	0.002560	0.001890	0.003300	0.001960	39
40	0.002820	0.001545	0.002550	0.001420	0.003260	0.001630	0.002920	0.001800	40
41	0.002987	0.001742	0.002590	0.001630	0.003650	0.001930	0.002740	0.001780	41
42	0.003569	0.002026	0.003270	0.001950	0.004190	0.002100	0.003010	0.002250	42
43	0.003658	0.002237	0.003190	0.002120	0.004380	0.002230	0.003660	0.002660	43
44	0.004112	0.002506	0.003640	0.002400	0.004900	0.002740	0.004070	0.003380	44
45	0.004782	0.002619	0.004110	0.002410	0.005660	0.002790	0.005010	0.003010	45
46	0.005098	0.002988	0.004200	0.002880	0.006450	0.003190	0.005130	0.002900	46
47	0.005720	0.003240	0.004970	0.002980	0.006820	0.003690	0.005750	0.003250	47
48	0.006110	0.003561	0.005550	0.004060	0.007130	0.003890	0.005840	0.003580	48
49	0.006894	0.003940	0.006250	0.004660	0.008300	0.003780	0.006560	0.003790	49
50	0.007900	0.004520	0.006800	0.004380	0.009450	0.004770	0.008690	0.004380	50
51	0.009169	0.004609	0.008270	0.004280	0.010320	0.005180	0.009590	0.004540	51
52	0.009629	0.005212	0.008380	0.004930	0.011710	0.005650	0.009660	0.005210	52
53	0.010797	0.005275	0.009470	0.005270	0.012680	0.005220	0.011760	0.005300	53
54	0.012209	0.006340	0.011180	0.006390	0.013900	0.006580	0.012130	0.005700	54
55	0.013627	0.006610	0.012100	0.006480	0.015480	0.006710	0.015410	0.006280	55
56	0.014608	0.006911	0.012960	0.007060	0.017030	0.006930	0.015970	0.006600	56
57	0.016173	0.007866	0.013890	0.007900	0.018730	0.007780	0.015410	0.008180	57
58	0.017376	0.008546	0.016010	0.008660	0.021000	0.008680	0.017190	0.008290	58
59	0.020345	0.009367	0.018250	0.009570	0.023790	0.009630	0.020650	0.008930	59
60	0.022108	0.010303	0.020150	0.010240	0.025320	0.010690	0.021640	0.009460	60
61	0.024504	0.011222	0.021990	0.011530	0.028050	0.011270	0.026050	0.009850	61
62	0.027525	0.012866	0.025290	0.013020	0.031880	0.013240	0.026180	0.011120	62
63	0.030501	0.014198	0.027920	0.014170	0.034450	0.014740	0.030070	0.012930	63
64	0.032653	0.015422	0.029600	0.015940	0.036910	0.015310	0.033590	0.013560	64
65	0.036094	0.017591	0.032890	0.018000	0.040550	0.017520	0.037710	0.016140	65
66	0.040508	0.019414	0.037270	0.019500	0.044840	0.019830	0.042760	0.017680	66
67	0.042359	0.021688	0.040050	0.021700	0.046390	0.022350	0.039880	0.019960	67
68	0.047313	0.024057	0.043330	0.024320	0.052570	0.025190	0.049220	0.020110	68
69	0.051319	0.027013	0.047240	0.027460	0.058260	0.027710	0.048830	0.023540	69
70	0.056016	0.030691	0.051640	0.030950	0.061530	0.031890	0.059100	0.026810	70
71	0.060058	0.034202	0.055220	0.034880	0.067290	0.034700	0.060570	0.030850	71
72	0.065576	0.038197	0.061740	0.038680	0.070800	0.039120	0.067880	0.033990	72
73	0.069375	0.043068	0.064070	0.045120	0.076350	0.042190	0.072640	0.038410	73
74	0.075600	0.047591	0.070550	0.048740	0.081290	0.048890	0.080650	0.040120	74
75	0.081771	0.053373	0.077210	0.054920	0.087190	0.055130	0.074270	0.043460	75
76	0.088174	0.058910	0.086280	0.059840	0.091760	0.060950	0.076450	0.051060	76
77	0.094759	0.066766	0.090040	0.069310	0.101060	0.067570	0.083960	0.056850	77
78	0.102717	0.073387	0.098400	0.073750	0.108340	0.077000	0.089780	0.063320	78
79	0.112678	0.084355	0.106390	0.085250	0.123680	0.088560	0.092040	0.071710	79
80	0.121685	0.091933	0.116690	0.093710	0.129870	0.092560	0.103770	0.085370	80
81	0.128535	0.101445	0.123740	0.103320	0.136540	0.105040	0.104310	0.086270	81
82	0.140535	0.101578	0.135310	0.114700	0.149780	0.115100	0.113710	0.094400	82
83	0.153413	0.126979	0.146750	0.125700	0.164270	0.133660	0.124580	0.116440	83
84	0.165254	0.136779	0.160480	0.137560	0.173390	0.141350	0.126900	0.124000	84
85	0.180748	0.152317	0.179070	0.155300	0.182170	0.154420	0.140050	0.138870	85
86	0.193343	0.165043	0.187600	0.166900	0.199890	0.167650	0.147200	0.154490	86
87	0.206489	0.181567	0.198750	0.186320	0.223440	0.184270	0.137720	0.164920	87
88	0.225193	0.191993	0.221690	0.193910	0.233670	0.196950	0.155680	0.189450	88
89	0.249347	0.213728	0.246560	0.212370	0.255250	0.223740	0.165750	0.195160	89
90	0.268623	0.228843	0.262260	0.231090	0.277890	0.230730	0.271790	0.216820	90
91	0.278291	0.246331	0.284820	0.244550	0.269120	0.248720	0.269430	0.243140	91
92	0.297470	0.264457	0.292640	0.268220	0.307170	0.269510	0.281460	0.243420	92
93	0.312150	0.291445	0.302560	0.296340	0.322150	0.280910	0.328770	0.294640	93
94	0.349831	0.285441	0.364080	0.289810	0.347290	0.295440	0.258820	0.247060	94
95	0.341749	0.311861	0.320550	0.306510	0.306510	0.311040	0.345130	0.323170	95
96	0.375566	0.342497	0.338200	0.328680	0.421300	0.342150	0.404260	0.361110	96
97	0.362637	0.352998	0.411500	0.420540	0.417910	0.362670	0.340430	0.290000	97
98	0.320285	0.359091	0.331250	0.356210					

**Tableau VIII. — Ecart relatifs en % entre les régions et le Royaume,
pour la probabilité de décès à l'âge x.**

x	Langue néerlandaise	Langue fr. + all.	Bruxelles-capitale	Langue néerlandaise	Langue fr. + all.	Bruxelles-capitale	x
	Hommes	Hommes	Hommes	Femmes	Femmes	Femmes	
0	4.10	-7.06	-2.38	3.36	-8.27	5.74	0
1	5.78	-2.39	-22.49	7.10	-10.27	1.81	1
2	-4.84	18.35	-19.96	5.15	-5.39	-10.07	2
3	3.31	-0.66	-12.58	7.27	-14.55	12.73	3
4	-7.67	8.55	4.13	-1.59	0.40	-15.54	4
5	-2.99	-1.33	8.64	-11.11	27.54	29.95	5
6	0.18	10.87	-6.95	-0.61	20.73	-25.00	6
7	5.26	-5.26	-3.16	8.55	-23.89	23.30	7
8	-0.23	9.09	-21.21	5.03	-11.73	-3.35	8
9	-10.85	19.81	0.94	15.54	-41.89	-25.00	9
10	0.23	7.19	-22.97	-6.30	5.51	-29.92	10
11	-4.48	5.47	2.99	2.03	-4.73	-11.49	11
12	0.47	-4.27	-1.90	-9.32	16.40	16.40	12
13	4.37	-3.95	-6.03	-10.03	15.86	25.57	13
14	10.42	-20.66	-2.38	-2.24	7.35	-21.41	14
15	8.30	-6.26	-14.99	-0.57	10.92	-32.18	15
16	-1.86	5.81	1.42	9.32	-18.39	11.84	16
17	3.39	-6.78	-4.24	1.15	5.75	-8.05	17
18	1.24	-1.09	19.91	4.58	-8.78	2.67	18
19	7.69	-22.44	3.35	-6.90	1.72	5.17	19
20	6.41	-9.29	16.23	7.59	0.99	-7.26	20
21	5.38	-16.66	25.47	-0.90	-8.11	26.13	21
22	10.54	-11.99	-0.73	11.71	-24.32	24.32	22
23	10.06	-19.66	15.40	10.28	-27.10	-2.80	23
24	5.11	-9.49	10.22	3.11	-9.69	4.94	24
25	6.74	-20.73	20.07	5.12	8.13	-14.46	25
26	7.17	-18.09	11.95	0.79	16.54	-27.56	26
27	8.43	-0.29	-4.65	5.74	4.27	-17.82	27
28	6.01	-18.64	13.71	7.08	-0.29	-16.52	28
29	14.12	-27.75	8.45	6.57	-1.01	-7.32	29
30	3.77	-3.63	-5.65	9.34	-16.76	-9.89	30
31	2.34	-12.79	17.47	20.49	-33.42	-30.73	31
32	8.00	-17.20	8.63	6.57	-10.73	-21.11	32
33	8.85	-25.65	14.06	5.76	-7.54	-16.41	33
34	17.79	-26.25	0.18	7.12	-3.20	-13.52	34
35	7.54	-17.41	10.38	4.71	-12.70	1.64	35
36	21.80	-39.75	-2.42	10.03	-4.30	-13.85	36
37	6.92	-15.99	5.97	5.39	1.86	-5.22	37
38	11.10	-19.30	-2.72	19.75	-25.00	-9.57	38
39	7.56	-2.89	-32.64	11.69	-12.77	-16.95	39
40	9.57	-15.60	-3.55	8.09	-5.50	-16.50	40
41	13.29	-22.20	8.27	6.43	-10.79	-2.18	41
42	3.38	-17.40	15.66	3.75	-3.65	-11.06	42
43	12.79	-19.74	-0.05	5.23	0.31	-18.91	43
44	11.48	-19.16	1.02	4.23	-9.34	5.03	44
45	14.05	-18.36	-4.77	7.98	-6.53	-14.93	45
46	17.61	-26.52	-0.63	3.61	-6.76	2.95	46
47	13.11	-19.23	-0.52	8.92	-13.89	-3.31	47
48	9.17	-16.69	4.42	6.21	-9.24	-0.53	48
49	9.34	-20.39	4.84	-3.05	4.06	3.81	49
50	13.92	-19.62	-10.00	3.10	-5.53	3.10	50
51	9.80	-12.55	-4.59	7.14	-12.39	1.50	51
52	12.97	-21.61	5.91	5.41	-8.40	0.04	52
53	12.29	-17.44	-8.36	0.09	1.04	-0.47	53
54	8.43	-13.95	0.65	-0.79	-3.79	10.09	54
55	11.21	-13.60	-13.08	1.97	-1.51	-3.18	55
56	11.28	-16.58	-3.16	-2.16	-0.27	12.31	56
57	14.12	-15.81	4.72	-0.43	1.09	-3.95	57
58	7.86	-20.86	1.07	-1.33	-1.57	3.00	58
59	10.30	-16.93	-1.50	-2.17	-2.81	4.67	59
60	8.86	-14.53	2.12	0.61	-3.76	8.18	60
61	10.26	-14.47	-6.31	-2.74	-0.43	12.23	61
62	8.12	-15.82	4.89	-1.20	-2.91	13.57	62
63	8.46	-12.95	1.41	0.20	-3.82	8.93	63
64	9.35	-13.04	-2.87	-3.36	0.73	12.07	64
65	9.88	-12.35	-4.48	-2.33	0.40	8.25	65
66	7.99	-10.69	-5.56	-0.44	-2.14	8.93	66
67	5.45	-9.52	5.85	-0.15	-3.05	7.97	67
68	8.42	-11.11	-4.03	-1.09	-4.71	16.41	68
69	7.95	-13.53	4.45	-1.65	-2.58	12.86	69
70	7.81	-9.84	-5.51	-0.84	-3.91	12.65	70
71	8.06	-12.04	-0.45	-1.98	-1.46	9.80	71
72	9.85	-7.97	-3.51	-1.26	-2.42	11.01	72
73	7.65	-10.05	-4.71	-4.76	2.04	10.82	73
74	6.68	-7.53	-6.68	-2.41	-2.73	15.70	74
75	5.58	-6.63	9.17	-2.93	-3.29	18.57	75
76	2.15	-4.07	13.30	-1.58	-3.46	13.33	76
77	4.98	-5.47	11.40	-3.81	-1.20	14.85	77
78	4.20	-6.65	12.59	-0.49	-4.92	13.72	78
79	5.58	-9.76	18.32	-1.06	-4.98	14.99	79
80	4.10	-6.73	14.72	-1.93	-0.68	7.14	80
81	3.73	-6.23	18.05	-1.85	-3.54	14.96	81
82	3.72	-6.58	19.09	-12.92	-13.31	7.07	82
83	4.34	-7.08	18.79	1.01	-5.26	8.30	83
84	2.89	-4.92	23.21	-0.57	-3.34	9.34	84
85	0.93	-0.79	22.52	-1.96	-1.38	8.83	85
86	2.97	-3.39	23.87	-1.13	-1.58	6.39	86
87	3.75	-8.21	33.30	-2.62	-1.49	9.17	87
88	1.56	-3.76	30.87	-1.00	-2.58	1.32	88
89	1.12	-2.37	33.53	0.64	-4.68	8.69	89
90	2.37	-3.45	-1.18	-0.98	-0.82	5.25	90
91	-2.35	3.30	3.18	0.72	-0.97	1.30	91
92	1.62	-3.26	5.38	-1.42	-1.91	7.95	92
93	3.07	-3.20	-5.32	-1.68	3.61	-1.10	93
94	-4.07	0.73	26.02	-1.46	-3.43	13.51	94
95	6.20	-8.07	-0.99	1.72	0.26	-3.63	95
96	9.95	-12.18	-7.64	4.03	0.10	-5.43	96
97	-13.47	-15.24	6.12	-19.13	-2.74	17.85	97
98	-3.42	-34.43	2.93	0.80	-4.58	22.85	98
99	-13.94	-27.19	3.39	-15.86	-5.70	16.45	99

b. *Espérance de vie à l'âge x.*

i – Espérance de vie à l'âge zéro.

Le tableau IX donne les espérances de vie à la naissance, pour la population féminine et pour la population masculine, pour les trois régions et pour le Royaume.

C'est la région de langue française et allemande qui présente les espérances de vie à la naissance les plus faibles.

Cette région présente aussi l'écart maximal entre les espérances de vie à la naissance, par sexe, comme le montre le tableau X.

Le tableau XI donne l'espérance de vie à l'âge x , pour $x = 0$ et $5 \leq x \leq 90$, $\Delta x = 5$, pour le Royaume et les trois régions.

Tableau IX.

	Femmes	Hommes
Royaume	74.21	67.79
N	74.24	68.78
F + A	73.75	66.35
Bruxelles-capitale	75.01	68.05

Tableau X.

	e_0 (Femmes) – e_0 (Hommes)
Royaume	6.42
N	5.46
F + A	7.40
Bruxelles-capitale	6.96

Tableau XI.

x	Royaume		Langue néerlandaise		Langue française + allemande		Bruxelles-capitale		x
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
0	74.21	67.79	74.24	68.78	73.75	66.35	75.01	68.05	0
5	70.77	64.71	70.75	65.65	70.43	63.34	71.51	65.06	5
10	65.88	59.86	65.86	60.81	65.55	58.48	66.63	60.22	10
15	60.98	54.99	60.96	55.94	60.63	53.61	61.73	55.36	15
20	56.11	50.29	56.09	51.23	55.77	48.92	56.87	50.65	20
25	51.26	45.64	51.23	46.56	50.96	44.30	52.01	45.96	25
30	46.43	40.93	46.39	41.83	46.10	39.64	47.21	41.22	30
35	41.61	36.23	41.56	37.11	41.30	34.97	42.43	36.50	35
40	36.86	31.58	36.78	32.44	36.58	30.38	37.70	31.88	40
45	32.21	27.08	32.11	27.89	31.94	25.95	33.09	27.36	45
50	27.69	22.79	27.57	23.54	27.45	21.77	28.60	23.07	50
55	23.35	18.82	23.21	19.48	23.14	17.92	24.26	19.15	55
60	19.19	15.22	19.04	15.76	18.98	14.47	20.11	15.61	60
65	15.29	12.10	15.15	12.53	15.08	11.51	16.13	12.55	65
70	11.77	9.47	11.63	9.80	11.58	9.03	12.53	10.05	70
75	8.76	7.26	8.64	7.46	8.57	6.97	9.40	8.24	75
80	6.33	5.41	6.23	5.55	6.18	5.20	6.72	6.40	80
85	4.46	3.92	4.41	3.99	4.39	3.81	4.70	4.77	85
90	3.18	2.82	3.15	2.84	3.16	2.75	3.31	2.89	90

Le tableau XII donne la différence d'espérance de vie à l'âge x ($0 \leq x \leq 90$, $\Delta x = 5$), par sexe, pour les régions de langue :

- néerlandaise;
- française et allemande.

Le tableau XII illustre globalement le phénomène de surmortalité de la région de langue française et allemande par rapport à la région de langue néerlandaise. Ce phénomène est surtout significatif (comme on l'a déjà vu à propos des probabilités de décès à

Tableau XII.

x	Femmes	Hommes
0	0.49	2.43
5	0.32	2.31
10	0.31	2.33
15	0.36	2.33
20	0.32	2.31
25	0.27	2.26
30	0.29	2.19
35	0.26	2.14
40	0.20	2.06
45	0.17	1.94
50	0.12	1.77
55	0.07	1.56
60	0.06	1.29
65	0.07	1.02
70	0.05	0.77
75	0.07	0.49
80	0.05	0.35
85	0.02	0.18
90	0.01	0.09

l'âge x) pour la population masculine; on observe une différence de :

2 ans et 5 mois à la naissance,

2 ans à 40 ans,

1 an à 65 ans,

6 mois à 75 ans, en faveur de la région de langue néerlandaise.

*

5. — Annexe.

Le tableau A1 donne pour les trois régions et par sexe, la moyenne arithmétique des probabilités de décès à l'âge x , sur des intervalles de cinq ans.

Le tableau A2 donne un ajustement des probabilités de décès à l'âge x . Cet ajustement a eu lieu par emploi d'une moyenne mobile de période cinq et pour $x > 2$, suivi d'un lissage graphique. Ces tables ajustées serviront à l'établissement de prévisions démographiques, à l'échelon des régions linguistiques.

Tableau A1. — Moyenne arithmétique des probabilités de décès à l'âge x , sur des intervalles de cinq ans.

Intervalle d'âge	Langue néerlandaise		Langue française		Bruxelles capitale		Intervalle d'âge
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
0	0.01704	0.02293	0.01909	0.02560	0.01662	0.02448	0
1-4	0.00077	0.00100	0.00087	0.00096	0.00083	0.00116	1-4
5-9	0.00034	0.00051	0.00036	0.00047	0.00034	0.00052	5-9
10-14	0.00031	0.00044	0.00027	0.00048	0.00031	0.00048	10-14
15-19	0.00045	0.00108	0.00047	0.00121	0.00047	0.00109	15-19
20-24	0.00052	0.00134	0.00063	0.00165	0.00051	0.00126	20-24
25-29	0.00065	0.00123	0.00065	0.00158	0.00080	0.00122	25-29
30-34	0.00076	0.00142	0.00095	0.00182	0.00099	0.00145	30-34
35-39	0.00113	0.00187	0.00141	0.00248	0.00139	0.00222	35-39
40-44	0.00190	0.00305	0.00213	0.00408	0.00217	0.00328	40-44
45-49	0.00313	0.00502	0.00347	0.00687	0.00331	0.00565	45-49
50-54	0.00417	0.00882	0.00548	0.01161	0.00503	0.01023	50-54
55-59	0.00793	0.01464	0.00795	0.01921	0.00766	0.01675	55-59
60-64	0.01298	0.02499	0.01305	0.03132	0.01138	0.02751	60-64
65-69	0.02220	0.04016	0.02252	0.04852	0.01949	0.04368	65-69
70-74	0.03967	0.06064	0.03936	0.07145	0.03404	0.06817	70-74
75-79	0.06861	0.09166	0.06884	0.10241	0.05728	0.08330	75-79
80-84	0.11500	0.13659	0.11754	0.15077	0.09930	0.11465	80-84
85-89	0.18296	0.20673	0.18541	0.21888	0.16858	0.14928	85-89
90-94	0.26600	0.30127	0.26506	0.30472	0.24902	0.28205	90-94
95-99	0.36613	0.36479	0.35468	0.42213	0.31065	0.35178	95-99

Tableau A2. — Tables ajustées.

x	Langue néerlandaise		Langue française		Bruxelles capitale		x
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
0	0.01704	0.02293	0.01909	0.02560	0.01662	0.02448	0
1	0.00123	0.00150	0.00146	0.00163	0.00130	0.00195	1
2	0.00081	0.00104	0.00090	0.00081	0.00094	0.00119	2
3	0.00070	0.00092	0.00076	0.00069	1.00072	0.00104	3
4	0.00052	0.00074	0.00052	0.00065	0.00054	0.00077	4
5	0.00042	0.00062	0.00042	0.00060	0.00040	0.00063	5
6	0.00039	0.00056	0.00038	0.00052	0.00036	0.00056	6
7	0.00034	0.00051	0.00036	0.00047	0.00034	0.00052	7
8	0.00030	0.00047	0.00035	0.00043	0.00032	0.00050	8
9	0.00029	0.00044	0.00035	0.00041	0.00031	0.00047	9
10	0.00030	0.00043	0.00035	0.00039	0.00030	0.00046	10
11	0.00030	0.00044	0.00036	0.00041	0.00030	0.00046	11
12	0.00031	0.00044	0.00037	0.00048	0.00031	0.00048	12
13	0.00033	0.00048	0.00038	0.00054	0.00033	0.00054	13
14	0.00034	0.00059	0.00039	0.00064	0.00034	0.00064	14
15	0.00036	0.00073	0.00040	0.00080	0.00038	0.00080	15
16	0.00039	0.00089	0.00043	0.00096	0.00043	0.00090	16
17	0.00045	0.00108	0.00047	0.00121	0.00047	0.00109	17
18	0.00049	0.00124	0.00052	0.00140	0.00051	0.00119	18
19	0.00053	0.00135	0.00055	0.00159	0.00052	0.00124	19
20	0.00055	0.00139	0.00061	0.00167	0.00051	0.00130	20
21	0.00054	0.00137	0.00063	0.00173	0.00052	0.00131	21
22	0.00052	0.00134	0.00063	0.00165	0.00051	0.00126	22
23	0.00054	0.00128	0.00064	0.00160	0.00053	0.00119	23
24	0.00055	0.00126	0.00062	0.00159	0.00061	0.00122	24
25	0.00058	0.00124	0.00061	0.00153	0.00069	0.00121	25
26	0.00061	0.00125	0.00061	0.00152	0.00074	0.00121	26
27	0.00065	0.00123	0.00065	0.00158	0.00080	0.00122	27
28	0.00066	0.00130	0.00070	0.00160	0.00081	0.00126	28
29	0.00065	0.00131	0.00079	0.00158	0.00084	0.00130	29
30	0.00069	0.00135	0.00086	0.00168	0.00089	0.00132	30
31	0.00073	0.00138	0.00091	0.00175	0.00094	0.00137	31
32	0.00076	0.00142	0.00095	0.00182	0.00099	0.00145	32
33	0.00082	0.00146	0.00100	0.00193	0.00103	0.00150	33
34	0.00092	0.00149	0.00107	0.00215	0.00112	0.00162	34
35	0.00098	0.00159	0.00110	0.00227	0.00115	0.00172	35
36	0.00101	0.00169	0.00123	0.00240	0.00122	0.00190	36
37	0.00113	0.00187	0.00141	0.00248	0.00139	0.00222	37
38	0.00123	0.00206	0.00151	0.00272	0.00156	0.00249	38
39	0.00133	0.00226	0.00164	0.00290	0.00163	0.00263	39
40	0.00150	0.00253	0.00183	0.00325	0.00184	0.00284	40
41	0.00172	0.00278	0.00196	0.00381	0.00209	0.00313	41
42	0.00190	0.00305	0.00213	0.00408	0.00217	0.00328	42
43	0.00210	0.00336	0.00236	0.00456	0.00242	0.00370	43
44	0.00235	0.00368	0.00261	0.00512	0.00264	0.00418	44
45	0.00256	0.00402	0.00293	0.00564	0.00284	0.00472	45
46	0.00280	0.00449	0.00326	0.00619	0.00302	0.00516	46
47	0.00313	0.00502	0.00347	0.00687	0.00331	0.00566	47
48	0.00352	0.00555	0.00386	0.00763	0.00358	0.00639	48
49	0.00381	0.00637	0.00426	0.00840	0.00391	0.00729	49
50	0.00420	0.00705	0.00465	0.00938	0.00430	0.00795	50
51	0.00458	0.00783	0.00492	0.01049	0.00464	0.00912	51
52	0.00505	0.00882	0.00548	0.01161	0.00503	0.01023	52
53	0.00547	0.00988	0.00587	0.01282	0.00551	0.01158	53
54	0.00603	0.01082	0.00622	0.01416	0.00582	0.01267	54
55	0.00662	0.01192	0.00664	0.01556	0.00641	0.01394	55
56	0.00730	0.01323	0.00734	0.01723	0.00701	0.01504	56
57	0.00793	0.01464	0.00795	0.01921	0.00766	0.01675	57

x	Langue néerlandaise		Langue française		Bruxelles capitale		x
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
58	0.00869	0.01625	0.00874	0.02117	0.00818	0.01799	58
59	0.00958	0.01806	0.00961	0.02338	0.00894	0.02019	59
60	0.01060	0.02034	0.01070	0.02601	0.00953	0.02234	60
61	0.01171	0.02272	0.01191	0.02870	0.01046	0.02492	61
62	0.01298	0.02499	0.01305	0.03132	0.01138	0.02751	62
63	0.01453	0.02754	0.01442	0.03437	0.01272	0.03072	63
64	0.01613	0.03059	0.01613	0.03773	0.01429	0.03406	64
65	0.01787	0.03355	0.01795	0.04063	0.01605	0.03680	65
66	0.01990	0.03663	0.02004	0.04425	0.01749	0.04063	66
67	0.02220	0.04016	0.02252	0.04852	0.01949	0.04368	67
68	0.02479	0.04391	0.02539	0.05272	0.02104	0.04796	68
69	0.02787	0.04750	0.02837	0.05721	0.02425	0.05152	69
70	0.03126	0.05183	0.03172	0.06209	0.02706	0.05712	70
71	0.03542	0.05598	0.03512	0.06685	0.03072	0.06180	71
72	0.03967	0.06064	0.03936	0.07025	0.03404	0.06817	72
73	0.04447	0.06576	0.04406	0.07658	0.03737	0.07120	73
74	0.04946	0.07197	0.04926	0.08028	0.04141	0.07438	74
75	0.05559	0.07763	0.05495	0.08633	0.04598	0.07959	75
76	0.06131	0.08450	0.06191	0.09394	0.05096	0.08502	76
77	0.06861	0.09166	0.06984	0.10241	0.05728	0.09030	77
78	0.07637	0.09956	0.07733	0.11094	0.06566	0.09520	78
79	0.08507	0.10705	0.08615	0.11990	0.07270	0.09977	79
80	0.09415	0.11611	0.09565	0.12964	0.08021	0.11072	80
81	0.10454	0.12578	0.10698	0.14083	0.09084	0.10768	81
82	0.11500	0.13659	0.11754	0.15077	0.10130	0.12065	82
83	0.12732	0.14907	0.12991	0.16123	0.11200	0.13101	83
84	0.14003	0.16184	0.14244	0.17390	0.12564	0.14049	84
85	0.15436	0.17545	0.15627	0.18863	0.13974	0.16029	85
86	0.16800	0.18952	0.16893	0.20251	0.15435	0.17051	86
87	0.18296	0.20673	0.18541	0.21888	0.16858	0.18028	87
88	0.19812	0.22337	0.20067	0.23803	0.18417	0.20063	88
89	0.21365	0.24282	0.21688	0.25187	0.20190	0.21007	89
90	0.23003	0.26159	0.23393	0.26862	0.21760	0.22882	90
91	0.25051	0.27777	0.25072	0.28632	0.23864	0.26344	91
92	0.26600	0.30127	0.26506	0.30472	0.24902	0.28205	92
93	0.28109	0.31293	0.28112	0.32301	0.27029	0.29672	93
94	0.29791	0.32361	0.29981	0.35225	0.29388	0.32369	94
95	0.32838	0.34738	0.31844	0.37559	0.30320	0.33548	95
96	0.34035	0.35312	0.33737	0.39728	0.31967	0.34191	96
97	0.36613	0.36479	0.35468	0.42213	0.33065	0.36178	97
98	0.36621	0.37125	0.37555	0.43056	0.34703	0.38089	98
99	0.38871	0.38245	0.38197	0.47157	0.36192	0.39819	99

Quelques données de base sur l'évolution démographique de la Belgique et de ses régions.

Cet article fournit quelques données de base récentes au sujet de la situation démographique de la Belgique et de ses régions. On y trouve notamment l'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations jusques et y compris l'année 1974.

Pour l'établissement de prévisions démographiques, il est également important de disposer d'informations aussi récentes que possible sur la fécondité, les décès et mouvements migratoires.

1. — Quelques données issues du recensement de la population de 1970.

Ce recensement permet de répartir la population par groupes d'âge et selon le sexe, et ce pour le Royaume et les trois régions linguistiques. Le tableau 1 montre que les pyramides d'âges correspondantes ont à peu près la même forme (graphiques 1, 2 et 3) pour ce qui concerne le Royaume, la région de langue néerlandaise et la région de

Tableau 1. — POPULATION PAR GROUPES D'ÂGE ET PAR SEXE AU 31 DÉCEMBRE 1970.

GROUPES D'ÂGE	Région de langue néerlandaise		Région de langues française + allemande		Bruxelles-Capitale		Le Royaume			
	Absol.	%	Absol.	%	Absol.	%	H Absol.	F Absol.	H + F Absol.	%
0-4	418 795	7,7	224 095	7,1	68 545	6,4	363 945	347 490	711 435	7,4
5-9	471 595	8,7	246 982	7,8	70 238	6,5	403 254	385 561	788 815	8,2
10-14	457 413	8,5	246 700	7,8	68 396	6,4	394 508	378 001	772 509	8,0
15-19	423 985	7,8	237 280	7,5	66 488	6,2	371 025	356 728	727 753	7,5
20-24	404 298	7,5	239 207	7,6	79 440	7,4	369 148	353 797	722 945	7,5
25-29	340 035	6,3	165 981	5,3	70 388	6,5	293 822	282 582	576 404	5,0
30-34	348 771	6,5	175 901	5,6	66 961	6,2	298 698	292 935	591 633	6,1
35-39	364 396	6,7	195 955	6,2	69 351	6,5	316 130	313 572	629 702	6,5
40-44	357 813	6,6	217 777	6,9	73 462	6,8	323 775	325 277	649 052	6,7
45-49	348 363	6,4	227 569	7,2	78 998	7,4	324 392	330 538	654 930	6,8
50-54	240 086	4,4	154 451	4,9	57 238	5,3	221 470	230 305	451 775	4,7
55-59	293 038	5,4	182 333	5,8	67 481	6,3	261 068	281 784	542 852	5,6
60-64	285 979	5,3	183 679	5,8	65 773	6,1	249 036	286 395	535 431	5,6
65-69	252 540	4,7	169 177	5,3	60 318	5,6	213 799	268 236	482 035	5,0
70-74	189 461	3,5	131 791	4,2	48 636	4,5	152 515	217 373	369 888	3,8
75-79	119 914	2,2	86 683	2,7	33 363	3,1	91 625	148 335	239 960	2,5
80-84	65 135	1,2	47 696	1,5	19 454	1,8	48 696	83 589	132 285	1,4
85-89	27 161	0,5	20 112	0,6	8 122	0,8	19 745	35 650	55 395	0,6
90-94	6 779	0,1	5 129	0,2	2 135	0,2	4 625	9 418	14 043	0,1
95-99	934	0,0	659	0,0	316	0,0	536	1 373	1 909	0,0
100 et +	92	0,0	68	0,0	33	0,0	54	139	193	0,0
<i>Total:</i>	5 416 583	100,0	3 159 225	100,0	1 075 136	100,0	4 721 866	4 929 078	9 650 944	100,0
0-19	1 771 788	32,7	955 057	30,2	273 667	25,5	1 532 732	1 467 780	3 000 512	31,1
20-49	2 163 676	40,0	1 222 390	38,7	438 600	40,8	1 925 965	1 898 701	3 824 666	39,6
50-64	819 103	15,1	520 463	16,5	190 492	17,7	731 574	798 484	1 530 058	15,9
65 et +	662 016	12,2	461 315	14,6	172 377	16,0	531 595	764 113	1 295 708	13,4
<i>Total:</i>	5 416 583	100,0	3 159 225	100,0	1 075 136	100,0	4 721 866	4 929 078	9 650 944	100,0

langue française, forme qui, pourtant, s'écarte sensiblement de la structure pyramidale. Plusieurs facteurs, parmi lesquels les guerres de 1914-1918 et 1940-1945, ainsi que la régression de la natalité font en sorte que l'aspect des pyramides est différent de la structure triangulaire habituelle.

Quant à Bruxelles-Capitale (graphique 4), la pyramide de la population a une structure rectangulaire jusqu'à la tranche d'âge de 55-59 ans environ. A partir du groupe d'âge 60-64 ans, la forme de la pyramide devient triangulaire.

Le recul des naissances durant les années de guerre est moins accusé. Le rétrécissement de la base, dû à la baisse de la natalité, est moins apparent.

Le recensement de la population fournit, par ailleurs, des données sûres concernant les étrangers qui, au moment du recensement résidaient dans le pays et dans les trois régions. Le tableau 2 indique, pour les recensements de 1961 et de 1970, le nombre d'étrangers établis dans le Royaume et dans les différentes régions.

Tableau 2. — NOMBRE D'ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS LE ROYAUME ET DANS LES RÉGIONS LINGUISTIQUES FIN 1961 ET FIN 1970.

	1961			1970		
	Population totale	Etrangers	Etrangers par 1000 habitants	Population totale	Etrangers	Etrangers par 1000 habitants
Le Royaume	9 189 741	453 486	4,9	9 650 944	696 282	7,2
Région de langue néerlandaise.....	5 063 974	101 799	2,0	5 416 583	164 029	3,0
Régions de langue française + allem. .	3 102 972	282 698	9,1	3 159 225	358 746	11,4
Bruxelles-Capitale	1 022 795	68 989	6,7	1 075 136	173 507	16,1

Il ressort de ce tableau qu'environ 50 % des étrangers résident dans la région de langue française et que 16 % de la population bruxelloise est composée d'étrangers. La population étrangère établie dans la région de langue française s'élève à 11 % ; dans la région de langue néerlandaise, elle ne représente que 3 %.

Par rapport à 1961, on observe une croissance relativement forte de l'effectif des étrangers, surtout pour Bruxelles-Capitale (140 %).

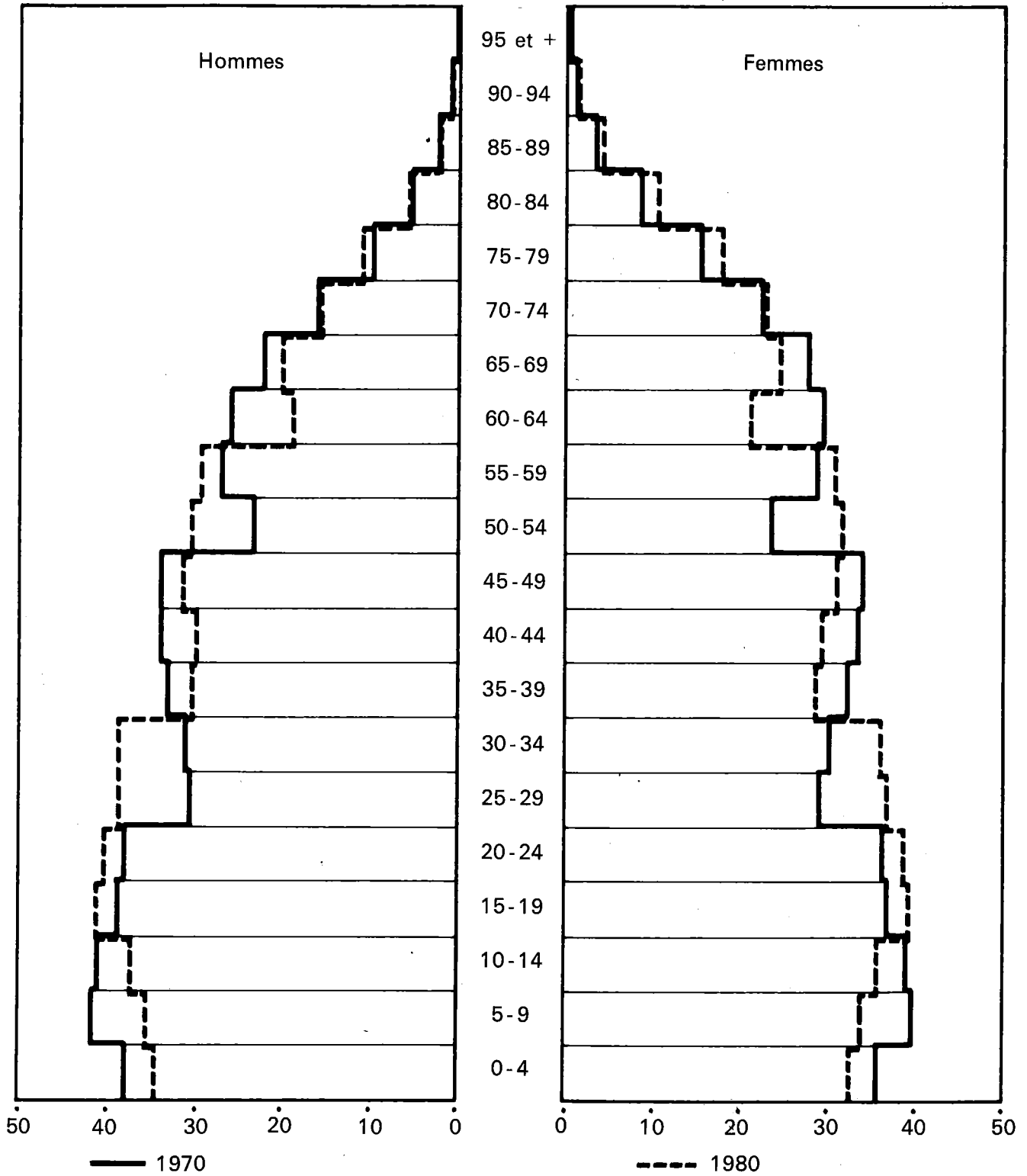
II. — Evolution de la population.

Dans le cadre des statistiques du mouvement de la population, on établit chaque année, par commune, un tableau où figurent les inscriptions (naissances, immigration) et les radiations (décès, émigration) opérées durant l'année dans les registres de la population des étrangers. En prenant comme base les chiffres correspondants du recensement ou ceux de l'année précédente, on peut ainsi calculer la population d'année en année.

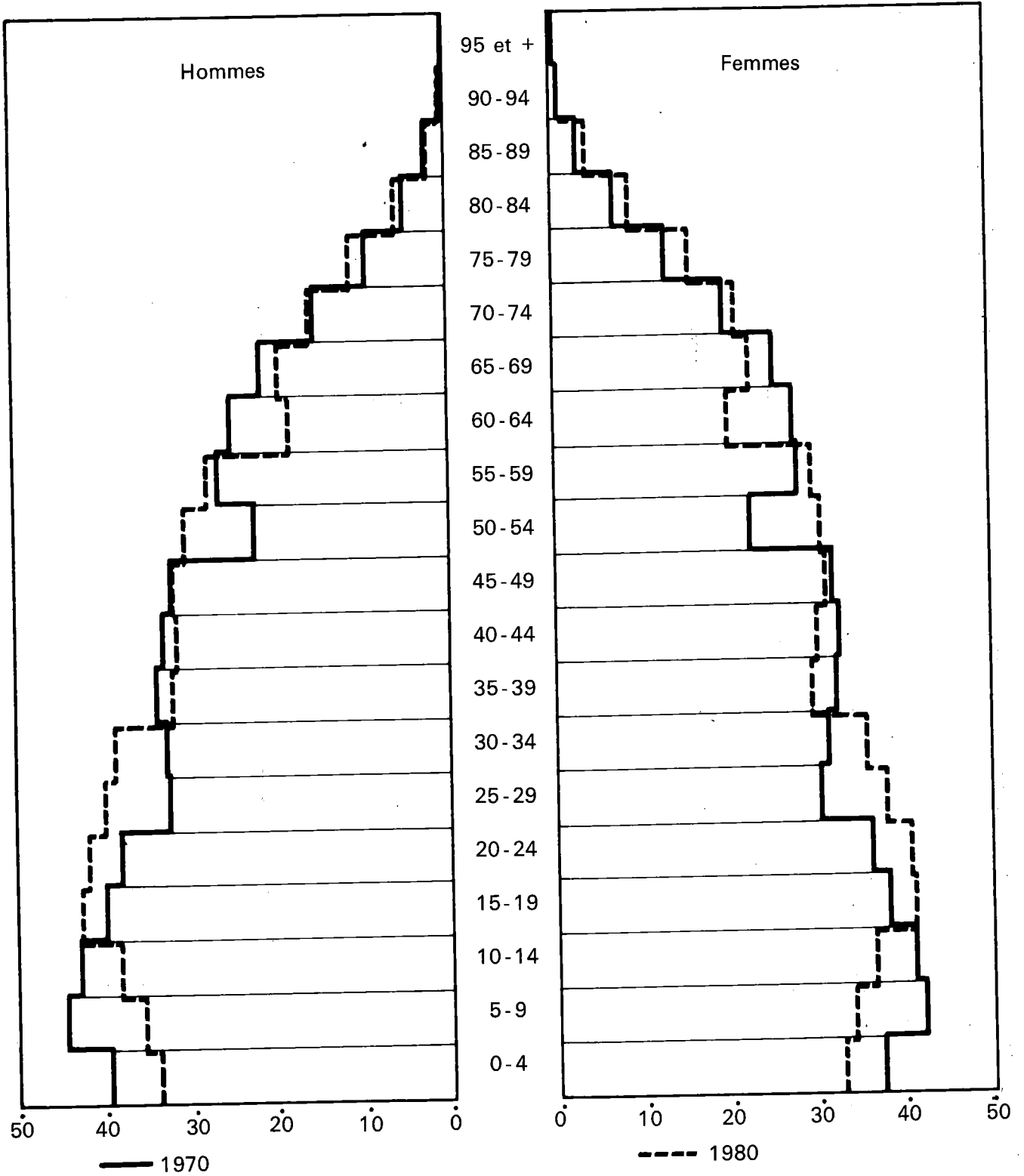
Tableau 3. — ÉVOLUTION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE 1965 A 1974.

	Région de langue néerlandaise	Région de langues française + allemande	Bruxelles-Capitale	Le Royaume
1965	5 264 558	3 168 755	1 065 921	9 499 284
1966	5 308 299	3 173 495	1 074 586	9 556 380
1967	5 348 039	3 178 381	1 079 181	9 605 601
1968	5 373 578	3 181 297	1 077 035	9 631 910
1969	5 403 277	3 183 666	1 073 111	9 660 154
1970 (recensement)	5 416 583	3 159 225	1 075 136	9 650 944
1971	5 451 329	3 169 324	1 074 726	9 695 379
1972	5 477 727	3 180 118	1 069 005	9 726 850
1973	5 501 306	3 192 010	1 063 274	9 756 590
1974	5 527 094	3 206 184	1 054 970	9 788 248

Graphique 1. — LE ROYAUME
REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR GROUPES D'AGE
Recensement 1970 — Estimation 1980
(Proportion par 1000 habitants)



Graphique 2. — REGION DE LANGUE NEERLANDAISE
REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR GROUPES D'AGE
Recensement 1970 — Estimation 1980
(Proportions par 1000 habitants)



Graphique 4. — BRUXELLES-CAPITALE
REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET GROUPES D'AGE
Recensement 1970 — Estimation 1980
(Proportions par 1000 habitants)

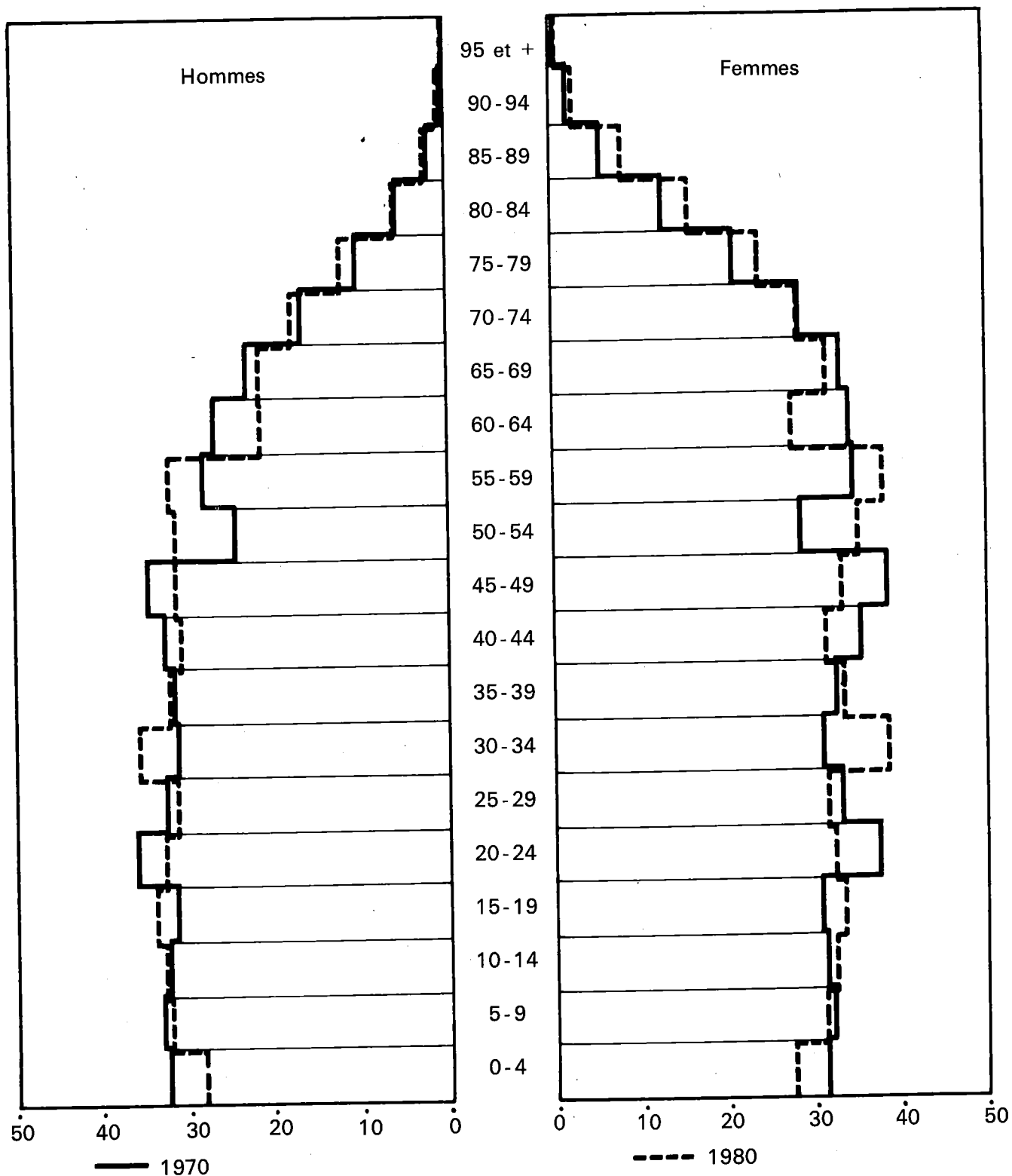


Tableau 4a. — MOUVEMENT DE LA POPULATION : ROYAUME ET RÉGIONS LINGUISTIQUES 1970-1974.

	Le Royaume		Région de langue néerlandaise		Région de langue française + allemande		Bruxelles-Capitale	
	Chiffres absolus	‰	Chiffres absolus	‰	Chiffres absolus	‰	Chiffres absolus	‰
Naissances.								
1970	141 119	14,62	81 807	15,10	44 848	14,20	14 464	13,45
1971	139 104	14,35	79 819	14,64	45 132	14,24	14 153	13,17
1972	134 437	13,82	76 168	13,91	44 231	13,91	14 038	13,13
1973	129 425	13,27	73 056	13,28	43 196	13,53	13 173	12,39
1974	123 155	12,58	69 706	12,61	41 010	12,79	12 439	11,79
Décès.								
1970	118 888	12,32	59 767	11,03	44 483	14,08	14 638	13,62
1971	118 853	12,26	59 569	10,93	44 708	14,11	14 576	13,56
1972	116 743	12,00	58 728	10,72	43 650	13,73	14 365	13,44
1973	118 313	12,13	59 236	10,77	44 494	13,94	14 583	13,72
1974	116 039	11,85	58 548	10,59	43 252	13,49	14 239	13,50
Accroissement naturel.								
1970	22 231	2,30	22 040	4,07	365	0,12	— 174	— 0,16
1971	20 251	2,09	20 250	3,71	424	0,13	— 423	— 0,39
1972	17 694	1,82	17 440	3,18	581	0,18	— 327	— 0,31
1973	11 112	1,14	13 820	2,51	— 1 298	— 0,41	— 1 410	— 1,33
1974	7 116	0,73	11 158	2,02	— 2 242	— 0,70	— 1 800	— 1,71
Immigrations.								
1970	601 070	62,02	265 531	49,02	221 447	70,10	114 092	106,12
1971	571 984	59,00	249 523	45,77	214 280	67,61	108 181	100,66
1972	565 704	58,16	243 681	44,49	216 226	67,99	105 797	98,97
1973	574 647	58,89	250 362	45,51	218 052	68,31	106 233	99,91
1974	595 904	60,88	265 675	48,07	222 123	69,28	108 106	102,47
Emigrations.								
1970	592 464	61,14	258 158	47,66	218 471	69,15	115 835	107,74
1971	547 800	56,50	235 027	43,11	204 605	64,56	108 168	100,65
1972	551 927	56,74	234 723	42,85	206 013	64,78	111 191	104,01
1973	556 019	56,99	240 603	43,74	204 862	64,18	110 554	103,98
1974	571 362	58,37	251 045	45,42	205 707	64,16	114 610	108,64
Solde migratoire.								
1970	8 606	0,89	7 373	1,36	2 976	0,94	— 1 743	— 1,62
1971	24 184	2,49	14 496	2,66	9 675	3,05	+ 13	+ 0,01
1972	13 777	1,42	8 958	1,64	10 213	3,21	— 5 394	— 5,05
1973	18 628	1,91	9 759	1,77	13 190	4,13	— 4 321	— 4,06
1974	24 542	2,51	14 630	2,65	16 416	5,12	— 6 504	— 6,17
Accroissement total.								
1970	30 837	3,20	29 413	5,43	3 341	1,06	— 1 917	— 1,78
1971	44 435	4,58	34 746	6,37	10 099	3,19	— 410	— 0,38
1972	31 471	3,24	26 398	4,82	10 794	3,39	— 5 721	— 5,35
1973	29 740	3,05	23 579	4,29	11 892	3,73	— 5 731	— 5,39
1974	31 658	3,23	25 788	4,67	14 174	4,42	— 8 304	— 7,87

Tableau 4b. — MOUVEMENT DE LA POPULATION. — PAR PROVINCE 1970-1974.

	Anvers		Brabant		Hainaut		Liège		Limbourg		Luxembourg		Namur		Flandre orientale		Flandre occidentale	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
Naissances.																		
1970.....	22 520	14,69	29 467	13,54	19 134	14,52	13 810	13,69	11 465	17,57	3 146	14,48	5 771	15,16	19 534	14,91	16 272	15,43
1971.....	21 924	14,23	29 130	13,20	19 368	14,93	13 860	13,71	10 929	16,55	3 146	14,48	5 634	14,75	19 107	14,53	16 006	15,11
1972.....	20 633	13,34	28 674	13,04	19 019	14,41	13 384	13,20	10 606	15,92	3 051	14,02	5 664	14,75	18 178	13,79	15 228	14,33
1973.....	19 398	12,51	27 775	12,59	18 513	14,01	13 144	12,93	10 092	15,02	3 014	13,81	5 429	14,08	17 563	13,90	14 497	13,59
1974.....	18 339	11,79	26 120	11,81	17 286	13,07	12 685	12,34	10 035	14,79	2 977	13,59	5 228	13,46	16 085	12,61	13 900	12,99
Décès.																		
1970.....	17 247	11,25	27 098	12,45	18 493	14,04	14 826	14,70	5 276	8,09	2 880	13,25	5 266	13,84	16 215	12,38	11 587	10,99
1971.....	17 096	11,09	27 229	12,43	18 810	14,25	14 518	14,36	5 181	7,84	2 876	13,24	5 377	14,08	16 132	12,27	11 634	10,99
1972.....	16 770	10,84	26 717	12,15	18 334	13,89	14 261	14,07	5 191	7,79	2 841	13,05	5 158	13,43	16 028	12,16	11 443	10,77
1973.....	16 857	10,87	27 157	12,31	18 954	14,35	14 369	14,14	5 087	7,53	2 839	13,01	5 250	13,61	16 459	12,47	11 371	10,66
1974.....	16 615	10,68	26 746	12,09	18 153	13,72	14 252	13,98	5 091	7,50	2 821	12,87	4 913	12,65	16 215	12,25	11 233	10,50
Accroissement naturel.																		
1970.....	5 273	3,44	2 369	1,09	641	0,49	- 1 016	- 1,01	6 189	9,48	266	1,22	505	1,33	3 319	2,53	4 685	4,44
1971.....	4 823	3,13	1 901	0,87	558	0,42	- 658	- 0,65	5 749	8,70	270	1,24	257	0,67	2 975	2,26	4 372	4,13
1972.....	3 863	2,50	1 957	0,89	685	0,52	- 877	- 0,87	5 415	8,13	210	0,96	506	1,32	2 150	1,63	3 785	3,56
1973.....	2 541	1,64	618	0,28	- 441	- 0,33	- 1 225	- 1,21	5 035	7,49	175	0,80	179	0,46	1 104	0,84	3 126	2,93
1974.....	1 724	1,11	- 626	- 0,28	- 867	- 0,66	- 1 667	- 1,64	4 944	7,29	156	0,71	315	0,81	470	0,36	2 667	2,49
Immigrations.																		
1970.....	84 280	54,97	186 199	85,55	95 121	72,20	69 462	68,85	29 069	44,55	10 424	47,97	26 787	70,39	55 154	42,10	44 574	42,27
1971.....	81 608	52,96	177 857	81,20	92 845	70,36	66 577	65,84	27 461	41,58	10 575	48,69	25 273	66,17	52 335	39,81	37 453	35,37
1972.....	79 695	51,54	176 932	80,49	90 755	68,75	66 754	66,68	25 545	38,35	10 811	49,66	26 166	68,11	50 119	38,03	37 897	35,66
1973.....	80 580	51,97	179 511	81,37	89 575	67,80	69 274	68,16	27 389	40,76	11 275	51,68	26 195	67,91	51 923	39,33	38 925	36,50
1974.....	85 168	54,76	186 620	84,34	90 188	68,19	69 120	67,80	29 059	42,78	12 095	55,20	27 744	71,42	56 182	42,45	39 858	37,26
Emigrations.																		
1970.....	83 699	54,59	176 965	81,31	96 783	73,46	69 268	68,66	29 119	44,62	10 873	50,03	26 221	68,90	55 080	42,04	44 456	42,16
1971.....	78 707	51,08	165 804	75,70	91 227	69,13	63 586	62,88	25 258	38,24	10 944	50,38	24 156	63,25	50 875	38,70	37 243	35,17
1972.....	78 177	50,56	170 907	77,74	90 932	68,88	64 564	63,70	25 359	38,07	10 553	48,48	24 568	63,97	48 944	37,14	37 923	35,68
1973.....	78 986	50,94	172 384	78,14	88 013	66,61	65 309	64,26	26 499	39,43	10 946	50,17	24 698	64,03	50 871	38,54	38 313	35,92
1974.....	82 200	52,86	180 483	81,61	87 953	66,50	64 261	63,03	27 485	40,51	11 323	51,68	25 287	65,09	53 181	40,18	39 189	36,63
Solde migratoire.																		
1970.....	581	0,38	9 234	4,24	- 1 662	- 1,26	194	0,19	- 50	- 0,08	- 449	- 2,07	566	1,49	74	0,06	118	0,11
1971.....	2 901	1,88	12 053	5,50	1 618	1,23	2 991	2,96	2 203	3,34	- 369	- 1,70	1 117	2,92	1 460	1,11	210	0,20
1972.....	1 518	0,98	7 127	3,23	- 1 177	- 0,13	3 230	3,19	1 86	0,28	288	1,19	1 588	4,14	1 175	0,89	- 26	- 0,02
1973.....	1 584	1,03	6 037	2,73	1 562	1,18	3 965	3,90	890	1,32	329	1,51	1 497	3,88	1 052	0,80	612	0,57
1974.....	2 968	1,91	6 037	2,73	2 235	1,69	4 859	4,77	1 544	2,28	772	3,52	2 457	6,32	3 001	2,27	669	0,63
Accroissement total.																		
1970.....	5 854	3,82	11 603	5,33	- 1 021	- 0,77	- 822	- 0,81	6 139	9,31	- 183	- 0,84	1 071	2,81	3 393	2,59	4 803	4,56
1971.....	7 729	5,02	13 954	6,37	2 176	1,65	2 333	2,31	7 951	12,02	- 99	- 0,46	1 374	3,60	4 435	3,37	4 582	4,33
1972.....	5 381	3,48	7 982	3,63	508	0,38	2 353	2,32	5 801	8,41	468	2,15	2 094	5,45	3 325	2,52	3 759	3,54
1973.....	4 135	2,67	7 745	3,51	1 121	0,85	2 740	2,70	5 925	8,82	504	2,31	1 676	4,35	2 166	1,63	3 798	3,50
1974.....	4 692	3,02	5 411	2,45	1 368	1,03	3 192	3,13	6 488	9,56	928	4,24	2 772	7,14	3 471	2,62	3 336	3,12

Il ressort du tableau 3 que, pour la période 1965 à 1974, la population totale du Royaume s'est accrue de 3,0 %. L'augmentation a été de 5,0 % pour la région de langue néerlandaise et de 1,2 % pour la région de langue française. Bruxelles-Capitale, par contre, a connu une évolution assez particulière. De 1965 à 1970, la population y a augmenté légèrement; à partir de 1970, on y enregistre une baisse de 1,9 % en l'espace de cinq années.

L'analyse de l'évolution de la population, dont les résultats sont consignés au tableau 4, permet de voir que le solde migratoire a subi de fortes fluctuations d'une année à l'autre. C'est ainsi que dans la région de langue française, par exemple, on a observé un solde migratoire de 2 976 unités (0,9 ‰) en 1970 et de 16 416 unités (5,1 ‰) en 1974. Au niveau du Royaume, ce solde demeure pour la période considérée (1970-1974). Il en va de même en ce qui concerne les régions de langue néerlandaise et de langue française. A Bruxelles-Capitale le solde est généralement négatif et s'établit, en 1974, à — 6 504 unités ou — 6,2 par 1000 habitants.

Le taux d'accroissement naturel, c'est-à-dire la différence entre le taux de natalité et de mortalité, continue à baisser régulièrement au cours de la période sous revue. Pour le Royaume, il n'atteint plus que 0,7 ‰ en 1974. Seule la région de langue néerlandaise accuse encore, en 1974, une croissance naturelle positive, soit 2,0 ‰.

Pour la région de langue française et pour Bruxelles-Capitale les taux sont respectivement de — 0,7 ‰ et de — 1,7 ‰.

L'accroissement total de la population, c'est-à-dire la somme du solde migratoire et de l'accroissement naturel, est positif en ce qui concerne le

Royaume, soit 3,2 ‰ en 1974. Pour cette même année, l'accroissement total atteint 4,7 ‰ dans la région de langue néerlandaise et 4,4 ‰ dans la région de langue française. Pour ce qui est de la région de langue française, cette progression doit être attribuée au solde migratoire positif élevé qu'on y a enregistré. Enfin, il convient de signaler que, depuis 1970, on a observé une baisse importante de la population de Bruxelles-Capitale. En 1974, le recul y a atteint un taux de 7,9 par 1 000 habitants.

Au niveau provincial, l'accroissement naturel en 1974 est négatif pour le Brabant, le Hainaut et la province de Liège. L'accroissement global, en revanche, est partout positif, l'augmentation la plus faible ayant été observée dans le Hainaut (1,0 ‰ en 1974) et la plus forte dans le Limbourg (9,6 ‰ en 1974).

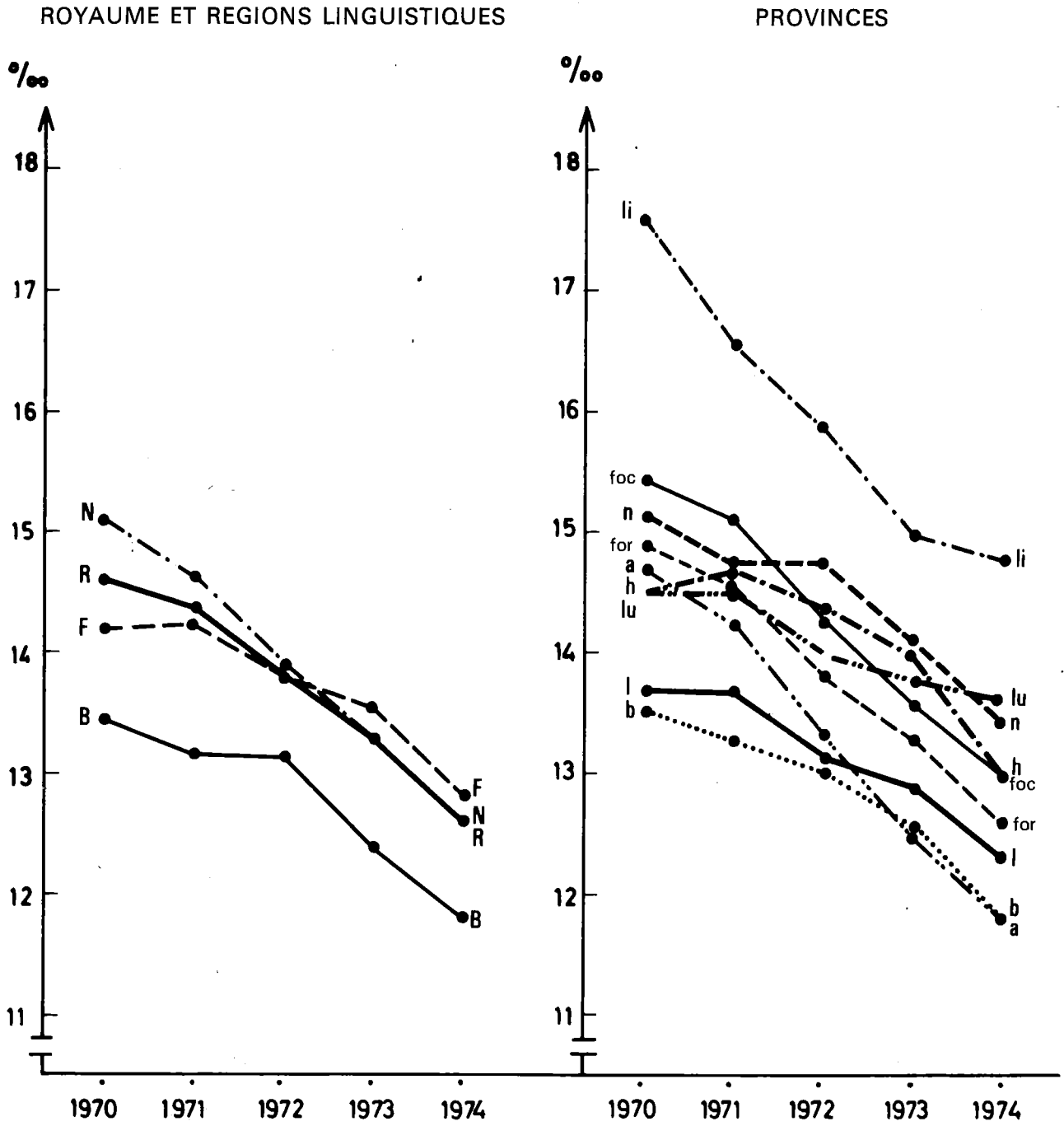
Au tableau 4, relatif à l'évolution de la population, on trouve notamment le taux brut de natalité; ce chiffre représente les enfants nés vivants par 1 000 habitants. Au niveau du Royaume, le taux brut de natalité a régressé de 14,6 ‰ en 1970 à 12,6 ‰ en 1974 (graphique 5). Pour ce qui est des régions linguistiques, la baisse du taux de natalité, pour cette période, est plus forte dans la région de langue néerlandaise que dans la région de langue française. En 1973 et 1974, le taux de natalité de la région de langue française excède quelque peu celui de la région de langue néerlandaise. En ce qui concerne les provinces, c'est celle d'Anvers qui, en 1974, a le taux le plus faible (11,8 ‰). Avec 14,8 ‰ pour cette même année, le Limbourg détient toujours le taux de natalité le plus élevé. Ces deux provinces accusent, de surcroît, pour la période allant de 1970 à 1974, la baisse relative la plus forte de ce taux, soit respectivement 19,7 % et 15,8 % (graphique 5).

Tableau 5. — TAUX BRUTS DE NATALITÉ, PAR 1000 HABITANTS DANS LES PAYS DE LA C.E.E.

	1970	1971	1972	1973	1974
Belgique	14,6	14,3	13,8	13,3	12,6
Rép. Féd. d'Allemagne	13,4	12,7	11,4	10,2	10,1
France	16,8	17,2	17,0	16,5	15,2
Italie	16,8	16,8	16,3	16,0	15,7
Luxembourg	13,2	13,2	11,9	11,0	11,5
Pays-Bas	18,3	17,2	16,1	14,5	13,8
Danemark	14,4	15,1	15,2	14,3	—
Irlande	21,8	22,7	22,7	22,5	22,3
Royaume-Uni	16,3	16,2	14,9	13,9	—

Source: Monthly bulletin of statistics June 1975 United Nations.

Graphique 5. — TAUX DE NATALITE



R: Royaume
 N: REGION DE LANGUE NEERLANDAISE
 F: REGION DE LANGUE FRANÇAISE ET ALLEMANDE
 B: BRUXELLES-CAPITALE

a: Anvers
 b: Brabant
 h: Hainaut
 l: Liège
 li: Limbourg
 lu: Luxembourg
 n: Namur
 for: Flandre orientale
 foc: Flandre occidentale

Nous remarquons que les autres pays de la C.E.E. enregistrent également une baisse du taux brut de natalité, à l'exception cependant du Danemark et de l'Irlande, où il reste pratiquement inchangé. C'est toutefois en République Fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas que l'on note les plus fortes baisses, soit environ 24 % contre 14 % pour la Belgique pendant la même période de référence. En France et en Italie, cette baisse n'atteint même pas 10 %.

III. — Taux de fécondité et de reproduction.

Le chiffre de la population figurant au dénominateur du taux brut de natalité, comprend des personnes qui, étant donné leur âge, n'influencent pas directement le nombre des naissances. Une

meilleure mesure de la fécondité est fournie par les taux de fécondité selon l'âge de la mère; ceux-ci sont obtenus en rapportant le nombre des enfants nés, durant l'année, de mères âgées de x ans (au moment de la naissance) à la moyenne du nombre de personnes âgées de x ans au début et à la fin de l'année.

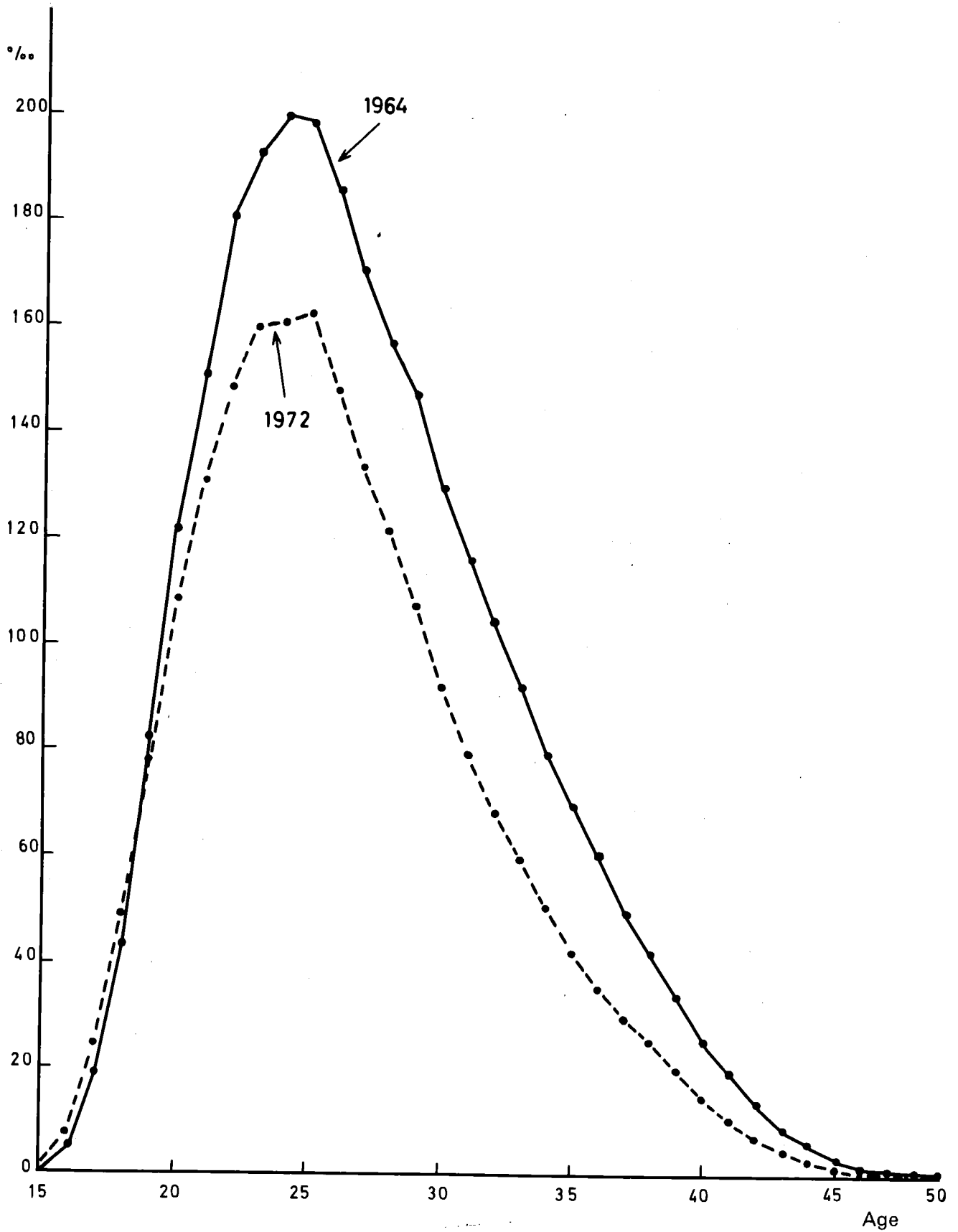
Au tableau 6 sont consignés, pour la période 1964-1972 et pour le Royaume, les taux de fécondité selon l'âge de la mère. Les taux pour les années 1964-1972 sont illustrés au graphique 6. La comparaison de ces deux courbes de fécondité permet de conclure que :

- 1) jusqu'à l'âge de 20 ans, les deux courbes ne diffèrent guère;

Tableau 6. — TAUX DE FÉCONDITÉ SELON L'ÂGE DES FEMMES (1964-1972)
(y compris les enfants nés vivants mais présentés sans vie, à l'exclusion des enfants morts-nés).

AGE DES FEMMES	1964	1966	1968	1970	1972
15 ans	0,0012	0,0013	0,0010	0,0017	0,0016
16 ans	0,0058	0,0065	0,0064	0,0077	0,0079
17 ans	0,0195	0,0200	0,0205	0,0228	0,0249
18 ans	0,0432	0,0462	0,0449	0,0468	0,0492
19 ans	0,0822	0,0818	0,0769	0,0794	0,0784
20 ans	0,1218	0,1149	0,1107	0,1108	0,1085
21 ans	0,1506	0,1503	0,1412	0,1393	0,1308
22 ans	0,1804	0,1783	0,1606	0,1606	0,1483
23 ans	0,1926	0,1844	0,1728	0,1725	0,1596
24 ans	0,1992	0,1881	0,1752	0,1732	0,1609
25 ans	0,1987	0,1827	0,1726	0,1682	0,1621
26 ans	0,1853	0,1776	0,1623	0,1604	0,1479
27 ans	0,1707	0,1625	0,1465	0,1440	0,1331
28 ans	0,1567	0,1441	0,1356	0,1301	0,1214
29 ans	0,1476	0,1290	0,1184	0,1145	0,1073
30 ans	0,1297	0,1148	0,1074	0,1039	0,0923
31 ans	0,1165	0,1056	0,0905	0,0861	0,0795
32 ans	0,1041	0,0904	0,0853	0,0761	0,0684
33 ans	0,0924	0,0806	0,0725	0,0657	0,0596
34 ans	0,0791	0,0712	0,0611	0,0564	0,0504
35 ans	0,0695	0,0684	0,0521	0,0490	0,0424
36 ans	0,0608	0,0533	0,0449	0,0433	0,0357
37 ans	0,0496	0,0450	0,0382	0,0361	0,0295
38 ans	0,0423	0,0359	0,0315	0,0290	0,0257
39 ans	0,0340	0,0292	0,0257	0,0241	0,0199
40 ans	0,0254	0,0226	0,0200	0,0181	0,0149
41 ans	0,0198	0,0172	0,0149	0,0139	0,0108
42 ans	0,0136	0,0115	0,0097	0,0088	0,0075
43 ans	0,0086	0,0074	0,0064	0,0055	0,0048
44 ans	0,0059	0,0043	0,0035	0,0034	0,0031
45 ans	0,0027	0,0020	0,0019	0,0018	0,0016
46 ans	0,0011	0,0015	0,0007	0,0007	0,0007
47 ans	0,0008	0,0006	0,0005	0,0005	0,0004
48 ans	0,0002	0,0002	0,0002	0,0001	0,0002
49 ans	0,0001	0,0001	0,0002	0,0000	0,0001

Graphique 6. — TAUX DE FECONDITE GENERAL PAR AGE
(Nombre d'enfants nés vivants pour 1000 femmes mariées ou non à l'âge considéré)



2) l'écart relatif entre les deux courbes de fécondité ne cesse de croître à mesure que la femme avance en âge. Ainsi, on constate qu'à l'âge de 24 ans, où la fécondité est la plus élevée, la baisse relative du taux de 1972 par rapport à celui de 1964 est d'environ 20 %; à l'âge de 30 ans, cette différence se monte déjà à 32 %, à 35 ans elle atteint 38 % et à 40 ans environ 40 %.

Le taux brut de reproduction de Kuczynski exprime le nombre de naissances féminines pour 1 000 femmes, en supposant que durant toute leur période de fécondité celles-ci gardent les taux de fécondité par âge observés pendant l'année considérée. Le taux brut de reproduction ne tient pas compte de la probabilité de décès des nouveaux-nés pendant la période allant de la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans et pas davantage de la probabilité de décès des femmes âgées de 15 à 49 ans.

Par contre, dans le calcul du coefficient net de reproduction, on fait intervenir ces probabilités de décès. Concrètement, cela revient à soumettre cette génération fictive à la probabilité de décès figurant à la table de mortalité adoptée. Le taux net de reproduction correspond donc au nombre global de filles nées d'une génération fictive de femmes qui parcourent le cycle complet de fécondité (15 à 49 ans) et qui, pendant toute cette période, sont sujettes à la mortalité.

Si le taux net de reproduction est égal à 1, cela signifie que chaque femme donnera naissance, en moyenne, à une fille et que le renouvellement de la population se fera sans accroissement. Si ce

coefficient est inférieur à 1, la population ne sera pas remplacée intégralement.

Bien sûr, un coefficient net de reproduction inférieur à 1 ne signifie pas que la menace d'extinction de cette population est irréversible. Il est possible que pendant un certain temps un pays accuse un taux net de reproduction se situant au-dessous de 1 sans qu'il se voie, pour autant, confronté à des difficultés insurmontables qui seraient de nature à mettre son existence en péril.

Le tableau 7 donne, pour le Royaume et les régions linguistiques, les taux brut et net de reproduction de Kuczynski. Pour le calcul des chiffres de 1973 et 1974, on a adopté, en ce qui concerne la fécondité selon l'âge de la femme, la même différenciation selon l'âge qu'en 1972.

Tableau 7a. — TAUX DE REPRODUCTION DE KUCZYNSKI POUR LE ROYAUME.

	Brut	Net
1964.....	1,319	1,266
1965.....	1,268	1,218
1966.....	1,227	1,179
1967.....	1,173	1,131
1968.....	1,122	1,082
1969.....	1,091	1,052
1970.....	1,094	1,060
1971.....	1,074	1,042
1972.....	1,016	0,986
1973.....	0,965	0,936
1974.....	0,905	0,878

Tableau 7b. — TAUX DE REPRODUCTION DE KUCZYNSKI POUR LES RÉGIONS LINGUISTIQUES.

	Région de langue néerlandaise		Région de langues allemande + française		Bruxelles-Capitale	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
1970.....	1,097	1,064	1,108	1,075	0,967	0,938
1971.....	1,076	1,044	1,111	1,078	0,964	0,935
1972.....	1,008	0,978	1,054	1,022	0,953	0,925
1973.....	0,953	0,924	1,011	0,980	0,896	0,869
1974.....	0,895	0,868	0,943	0,915	0,853	0,827

Pour le Royaume, on constate une régression constante depuis 1964; à partir de 1972, le taux net de reproduction se situe au-dessous de l'unité. Si l'on se base sur les taux de fécondité observés

en 1974 et sur les tables de mortalité adoptées, 1 000 personnes seront seulement remplacées par 878 descendantes.

Pour 1973 et 1974, le taux net de reproduction est également inférieur à l'unité pour toutes les régions linguistiques. Il faut toutefois remarquer que le taux de reproduction est plus bas en région de langue néerlandaise qu'en région de langue française : le remplacement de la population y est donc moins assuré.

Quelques taux bruts de reproduction pour 1973, communiqués par l'Office Statistique des Communautés Européennes, font ressortir que le taux brut de reproduction en Allemagne est encore plus bas (0,78) qu'en Belgique (0,91); les Pays-Bas

atteignent environ le même niveau (0,93), tandis que la France avec un taux de 1,12 pourvoit encore assez largement au remplacement de sa population.

IV. — La mortalité.

Le tableau 4 fait apparaître que le taux de mortalité brut varie très peu d'une année à l'autre dans une région donnée. Le tableau 8 donne ce taux pour les différents pays de la C.E.E. Une semblable stabilité des taux s'observe pour chaque pays pris séparément.

Tableau 8. — TAUX DE MORTALITÉ BRUT PAR 1000 HABITANTS
DANS LES PAYS DE LA C.E.E. POUR 1970-1974.

NATIONS	1970	1971	1972	1973	1974
Belgique	12,3	12,3	12,0	12,1	11,8
Rép. Féd. d'Allemagne	12,1	11,9	11,9	11,8	11,7
France	10,7	10,8	10,6	10,7	10,4
Italie	9,7	9,7	9,6	9,9	9,6
Luxembourg	12,3	12,9	11,9	11,9	12,6
Pays-Bas	8,4	8,4	8,5	8,2	8,0
Danemark	9,7	9,9	10,0	10,1	—
Irlande	11,4	10,7	11,4	11,0	11,2
Royaume-Uni	11,8	11,6	12,1	12,0	—

Les taux de mortalité bruts constituent un critère très général et peu précis du taux instantané réel de mortalité. En effet, l'incidence sur ces chiffres de la structure par âge de la population considérée est grande. Les taux suivants constituent des critères plus valables :

- 1) la probabilité de décès (q_x) à chaque âge x ;
- 2) l'espérance de vie (e_x) à chaque âge x .

Le tableau 9 fournit respectivement pour la population féminine et masculine, l'évolution de la probabilité de décès à l'âge x pour la période 1959-1972. Les constatations suivantes s'imposent :

- globalement, la probabilité de décès a légèrement régressé entre 1959 et 1972 : on peut donc parler d'une certaine stagnation de la mortalité;
- pour la population masculine, la probabilité de décès entre 65 et 80 ans a même augmenté;
- à la naissance, la probabilité de décès entre 0 et 1 an a fortement diminué pour les deux sexes. Pour les filles, on a observé une régression de 29,4 %; pour les garçons, elle était un peu moins importante, soit de 26,2 %.

Au tableau 10, on trouvera, au niveau du Royaume et pour les populations masculine et féminine, l'espérance de vie à l'âge x , calculée pour les périodes 1959-1963 et 1968-1972, ainsi que les modifications que traduisent ces chiffres. On constate que :

- a) pour la population féminine :
 - l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 1,17 ans soit d'environ 14 mois;
 - l'espérance de vie aux âges de 1 à 65 ans s'est accrue d'environ 0,5 an;
 - le progrès enregistré est, en général, assez faible.
- b) pour la population masculine :
 - l'espérance de vie à la naissance a haussé de 0,63 an soit d'environ 7,5 mois;
 - aux âges différents de 0, l'accroissement de l'espérance de vie est presque nul; dans l'intervalle de 35 à 75 ans, on observe une régression qui, pour la tranche d'âge de 60 à 65 ans, atteint environ 4 mois;

Tableau 9. — ÉVOLUTION DE LA PROBABILITÉ DE DÉCÈS A L'AGE X, POUR LE ROYAUME.

x	Probabilité de décès des femmes, q_x			Probabilité de décès des hommes, q_x		
	1959-1963	1968-1972	Différence en %	1959-1963	1968-1972	Différence en %
0	0,024970	0,017632	— 29,39	0,032430	0,023911	— 26,27
5	0,000510	0,000414	— 18,82	0,000630	0,000602	— 4,44
10	0,000330	0,000254	— 23,03	0,000520	0,000431	— 17,12
15	0,000340	0,000348	2,35	0,000690	0,000687	— 0,43
20	0,000550	0,000606	10,18	0,001400	0,001528	9,14
25	0,000620	0,000664	7,10	0,001430	0,001201	— 16,01
30	0,000830	0,000728	— 12,29	0,001610	0,001486	— 7,70
35	0,001220	0,000976	— 20,00	0,001840	0,001763	— 4,18
40	0,001840	0,001545	— 16,03	0,002850	0,002820	— 1,05
45	0,002810	0,002619	— 6,80	0,004910	0,004782	— 2,61
50	0,004210	0,004520	7,36	0,008180	0,007900	— 3,42
55	0,006680	0,006610	— 1,05	0,013740	0,013627	— 0,82
60	0,011010	0,010303	— 6,42	0,023040	0,022108	— 4,05
65	0,018590	0,017591	— 5,37	0,034740	0,036094	3,90
70	0,031530	0,030691	— 2,66	0,051200	0,056016	9,41
75	0,057070	0,053373	— 6,48	0,077350	0,081771	5,72
80	0,098320	0,091933	— 6,50	0,118280	0,121685	2,88
85	0,159230	0,152317	— 4,34	0,190220	0,180748	— 4,98
90	0,238270	0,228843	— 3,96	0,273990	0,268623	— 1,96
95	0,314660	0,311861	— 0,89	0,390280	0,341749	— 12,43

Tableau 10. — ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE VIE e_x EN ANNÉES, A L'AGE X, POUR LE ROYAUME.

x	e_x femmes 1959-1963	e_x femmes 1968-1972	Différence	e_x hommes 1959-1963	e_x hommes 1968-1972	Différence
0	73,04	74,21	1,17	67,16	67,79	0,63
5	70,18	70,77	0,59	64,70	64,71	0,01
10	65,32	65,88	0,56	59,87	59,86	— 0,01
15	60,41	60,98	0,57	55,01	54,99	— 0,02
20	55,53	56,11	0,58	50,26	50,29	0,03
25	50,69	51,26	0,57	45,63	45,64	0,01
30	45,86	46,43	0,57	40,94	40,93	— 0,01
35	41,06	41,61	0,55	36,27	36,23	— 0,04
40	36,34	36,86	0,52	31,66	31,58	— 0,08
45	31,70	32,21	0,51	27,18	27,08	— 0,10
50	27,20	27,69	0,49	22,93	22,79	— 0,14
55	22,84	23,35	0,51	19,01	18,82	— 0,19
60	18,69	19,19	0,50	15,52	15,22	— 0,30
65	14,83	15,29	0,46	12,44	12,10	— 0,34
70	11,36	11,77	0,41	9,70	9,47	— 0,23
75	8,41	8,76	0,35	7,27	7,26	— 0,01
80	6,07	6,33	0,26	5,29	5,41	0,12
85	4,30	4,46	0,16	3,75	3,92	0,17
90	3,08	3,18	0,10	2,70	2,82	0,12
95	2,25	2,24	— 0,01	1,92	2,12	0,20

Tableau 11. — ESPÉRANCE DE VIE EN ANNÉES, A L'AGE X, POUR LE ROYAUME ET LES RÉGIONS LINGUISTIQUES (PÉRIODE 1968-1972).

x	Le Royaume		Région de langue néerlandaise		Région de langues française + allemande		Bruxelles-Capitale	
	F	H	F	H	F	H	F	H
0	74,21	67,79	74,24	68,78	73,75	66,35	75,01	68,05
5	70,77	64,71	70,75	65,65	70,43	63,34	71,51	65,06
10	65,88	59,86	65,86	60,81	65,55	58,48	66,63	60,22
15	60,98	54,99	60,96	55,94	60,63	53,61	61,73	55,36
20	56,11	50,29	56,09	51,23	55,77	48,92	56,87	50,65
25	51,26	45,64	51,23	46,56	50,96	44,30	52,01	45,96
30	46,32	40,93	46,39	41,83	46,10	39,64	47,21	41,22
35	41,61	36,23	41,56	37,11	41,30	34,97	42,43	36,50
40	36,86	31,58	36,78	32,44	36,58	30,38	37,70	31,88
45	32,21	27,08	32,11	27,89	31,94	25,95	33,09	27,36
50	27,69	22,79	27,57	23,54	27,45	21,77	28,60	23,07
55	23,35	18,82	23,21	19,48	23,14	17,92	24,26	19,15
60	19,19	15,22	19,04	15,76	18,98	14,47	20,11	15,61
65	15,29	12,10	15,15	12,53	15,08	11,51	16,13	12,55
70	11,77	9,47	11,63	9,80	11,58	9,03	12,53	10,05
75	8,76	7,26	8,64	7,46	8,57	6,97	9,40	8,24
80	6,33	5,41	6,23	5,55	6,18	5,20	6,72	6,40
85	4,46	3,92	4,41	3,99	4,39	3,81	4,70	4,77
90	3,18	2,82	3,15	2,84	3,16	2,75	3,31	2,89

— l'espérance de vie de la population masculine, prise globalement, a légèrement fléchi.

Le tableau 11 donne l'espérance de vie à l'âge x dans les différentes régions linguistiques, calculée pour la période 1968-1972. On constatera que :

— en région de langue néerlandaise, l'espérance de vie à la naissance de la population masculine est supérieure d'environ 2,4 ans à celle observée en région de langue française et l'écart est moins important pour la population féminine soit 0,5 an ;

— l'écart entre l'espérance de survie dans la région de langue néerlandaise et celui prévalant dans la région de langue française se manifeste durant toute la durée de vie quoiqu'il tende à s'amenuiser aux âges plus avancés.

V. — Prévisions démographiques.

1. Prévisions de l'I.N.S.

Si l'on dispose pour le Royaume, les régions linguistiques, les provinces ou les arrondissements d'une structure par âge valable (fournie par le recensement de la population) on peut établir les prévisions démographiques de la manière suivante :

Du nombre de personnes tL_x de l'âge x au 31 décembre de l'année t , on peut déduire le nombre de personnes ${}^{t+n}L_{x+n}$ de l'âge $x+n$ au 31 décembre de l'année $t+n$ par la formule :

$${}^{t+n}L_{x+n} = {}^tL_x \cdot \frac{{}_n p_x + {}_n p_{x+1}}{2}$$

où ${}_n p_x$ et ${}_n p_{x+1}$ représentent respectivement la probabilité pour une personne à l'âge exact x , et l'âge exact $x+1$ de vivre encore au moins n années.

Les probabilités de survie ${}_n p_x$ et ${}_n p_{x+1}$ peuvent être empruntées à la plus récente table de mortalité disponible. Si n devient assez élevé, il est souhaitable, toutefois, d'utiliser des probabilités de survie extrapolées. Cette extrapolation, qui implique une hypothèse, peut s'appuyer sur l'évolution de la probabilité de survie observée dans un passé récent.

Les générations au-dessous de n ans au 31 décembre de l'année $t+n$ ne sont pas encore nées au 31 décembre de l'année t . Il est donc nécessaire de faire une hypothèse quant à la natalité à laquelle on s'attend au cours des n prochaines années.

Tableau 12. — LE ROYAUME.
Population par groupes d'âge et par sexe.
Comparaison entre les recensements de 1970 et les prévisions pour 1980.

GROUPES D'AGE	Hommes				Femmes			
	Recensement 1970	I.N.S. 1980	Ecart entre I.N.S. 1980 et Recensement de la population 1970	Ecart relatif (%) (*)	Recensement 1970	I.N.S. 1980	Ecart entre I.N.S. 1980 et Recensement de la population 1970	Ecart relatif (%) (*)
0-4	363 945	339 390	— 24 555	— 6,75	347 490	324 517	— 22 973	— 6,61
5-9	403 254	349 711	— 53 543	— 13,28	385 561	337 001	— 48 560	— 12,59
10-14	394 508	365 538	— 28 970	— 7,34	378 001	353 043	— 24 958	— 6,60
15-19	371 025	404 627	33 602	9,06	356 728	391 190	34 462	9,66
20-24	369 148	397 839	28 691	7,77	353 797	386 228	32 431	9,17
25-29	293 822	381 674	87 852	29,90	282 582	366 705	84 123	29,77
30-34	298 698	380 821	82 123	27,49	292 935	360 875	67 940	23,19
35-39	316 130	298 421	— 17 709	— 5,60	313 572	285 628	— 27 944	— 8,91
40-44	323 775	295 557	— 28 218	— 8,72	325 277	291 672	— 33 605	— 10,33
45-49	324 392	306 092	— 18 300	— 5,64	330 538	308 356	— 22 182	— 6,71
50-54	221 470	305 114	83 644	37,77	230 305	314 893	84 588	36,73
55-59	261 068	292 725	31 657	12,13	281 784	313 650	31 866	11,31
60-64	249 036	186 952	— 62 084	— 24,93	286 395	212 704	— 73 691	— 25,73
65-69	213 799	195 597	— 18 202	— 8,51	268 236	245 776	— 22 460	— 8,37
70-74	152 515	158 448	5 933	3,89	217 373	226 125	8 752	4,03
75-79	91 625	108 175	16 550	18,06	148 335	176 971	28 636	19,30
80-84	48 696	54 998	6 302	12,94	83 589	105 247	21 658	25,91
85-89	19 745	19 607	— 138	— 0,70	35 650	44 307	8 657	24,28
90-94	4 625	4 608	— 17	— 0,37	9 418	11 714	2 296	24,38
95 et +	590	596	6	1,02	1 512	1 787	275	18,19
<i>Total:</i>	4 721 866	4 846 490	124 624	2,64	4 929 078	5 058 389	129 311	2,62
0-19	1 532 732	1 459 266	— 73 466	— 4,79	1 467 780	1 405 751	— 62 029	— 4,23
20-49	1 925 965	2 060 404	134 439	6,98	1 898 701	1 999 464	100 763	5,31
50-64	731 574	784 791	53 217	7,27	798 484	841 247	42 763	5,36
65 et +	531 595	542 029	10 434	1,96	764 113	811 927	47 814	6,26

(*) Ecart relatif = $\frac{(I.N.S. 1980 - \text{Recens. } 1970)}{\text{Recens. } 1970} \times 100$

A cet effet, on peut se baser sur les observations faites pendant les années les plus récentes. Les taux de natalité ainsi estimés sont ensuite multipliés par la probabilité de survie jusqu'au 31 décembre de l'année $t + n$.

Si, par ailleurs, on ne tient pas compte d'un solde migratoire éventuel, on parle de prévisions pour une population fermée. Si, par contre, un solde migratoire est pris en considération, on obtient les prévisions pour une population ouverte.

Il ressort du mouvement de la population tel qu'il figure au tableau 4, que le solde migratoire

varie fortement d'une année à l'autre; de sorte que l'estimation du solde migratoire futur par extrapolation s'avère assez difficile. Plus difficile encore est l'établissement de prévisions pour des subdivisions du pays comme par exemple les arrondissements, où l'estimation de l'ampleur du mouvement migratoire intérieur et extérieur peut donner lieu à des prévisions qui pourront s'écarter par la suite assez sensiblement de la réalité. Les migrations intérieures sont fortement tributaires de facteurs locaux de sorte que le nombre de migrants et leur structure par âge peuvent varier assez sensiblement.

Tableau 13. — RÉGION DE LANGUE NÉERLANDAISE.
Population par groupes d'âge et par sexe.
Comparaison entre les recensements de 1970 et les prévisions pour 1980.

GROUPES D'AGE	Hommes				Femmes			
	Recensement 1970	I.N.S. 1980	Ecart entre I.N.S. 1980 et Recensement de la population 1970	Ecart relatif (%) (*)	Recensement 1970	I.N.S. 1980	Ecart entre I.N.S. 1980 et Recensement de la population 1970	Ecart relatif (%) (*)
0- 4	214 463	193 166	— 21 297	— 9,93	204 332	184 157	— 20 175	— 9,87
5- 9	241 283	200 267	— 41 016	— 17,00	230 312	192 355	— 37 957	— 16,48
10-14	233 704	215 741	— 17 963	— 7,69	223 709	207 371	— 16 338	— 7,30
15-19	216 158	242 495	26 337	12,18	207 827	233 424	25 597	12,32
20-24	206 983	236 704	29 721	14,36	197 315	228 259	30 944	15,68
25-29	174 632	224 389	49 757	28,49	165 403	213 278	47 875	28,94
30-34	177 215	216 438	39 223	22,13	171 556	201 620	30 064	17,52
35-39	184 085	179 301	— 4 784	— 2,60	180 311	167 442	— 12 869	— 7,14
40-44	179 627	176 554	— 3 073	— 1,71	178 186	171 091	— 7 095	— 3,98
45-49	173 926	179 298	5 372	3,09	174 437	177 630	3 193	1,83
50-54	118 897	170 614	51 717	43,50	121 189	172 760	51 571	42,55
55-59	142 600	158 783	16 183	11,35	150 438	165 728	15 290	10,16
60-64	135 824	102 065	— 33 759	— 24,85	150 155	111 864	— 38 291	— 25,50
65-69	115 677	109 499	— 6 178	— 5,34	136 863	130 875	— 5 988	— 4,38
70-74	82 336	89 391	7 055	8,57	107 125	118 003	10 878	10,15
75-79	49 407	60 914	11 507	23,29	70 507	89 331	18 824	26,70
80-84	26 683	31 078	4 395	16,47	38 452	50 928	12 476	32,45
85-89	10 936	11 095	159	1,45	16 225	20 306	4 081	25,15
90-94	2 587	2 615	28	1,08	4 192	5 115	923	22,02
95 et +	363	349	— 14	— 3,86	663	774	111	16,74
<i>Total:</i>	2 687 386	2 800 756	113 370	4,92	2 729 197	2 842 311	113 114	4,14
0-19	905 608	851 669	— 53 939	— 5,96	866 180	817 307	— 48 873	— 5,64
20-49	1 096 468	1 212 684	116 216	10,60	1 067 208	1 159 320	92 112	8,63
50-64	397 321	431 462	34 141	8,59	421 782	450 352	28 570	6,77
65 et +	287 989	304 941	16 952	5,89	374 027	415 332	41 305	11,04

(*) Ecart relatif = $\frac{(I.N.S. 1980 - \text{Recens. } 1970)}{\text{Recens. } 1970} \times 100$

L'I.N.S. a fait des prévisions pour la période 1971-1981, tant pour le Royaume que pour les régions linguistiques. Pour établir celles-ci, on a pris comme base la population au 31.12.1971, calculée à partir des données du recensement de la population de 1970. On a admis les hypothèses suivantes :

a) fécondité

- différenciée par année d'âge;
- régression constante de la fécondité pendant la période 1971-1981, sur base des observations faites de 1965 à 1971.

b) probabilité de survie

- constante et correspondante à celle des années 1968-1972.

c) migrations

- solde migratoire équivalant à la moyenne des années 1966 à 1971.

Les résultats sont consignés aux tableaux 12, 13, 14, 15 et illustrés par les graphiques 1, 2, 3, 4. Il en ressort que pour le royaume on enregistrera entre 1970 et 1980 un recul de 6,7 % dans le groupe d'âge de 0-4 ans, de 13,3 % dans celui de 5-9 ans et de 7,3 % dans celui de 10-14 ans. En revanche, il est remarquable de constater que les personnes appartenant au groupe d'âge de 25 à 35 ans seront plus nombreuses d'environ 30 % en 1980 qu'en 1970, ce qui est attribuable, d'une part, au déficit de naissances pendant les années de guerre 1940-

Tableau 14. — RÉGION DE LANGUE FRANÇAISE.
Population par groupes d'âge et par sexe.
Comparaison entre les recensements de 1970 et les prévisions pour 1980.

GROUPES D'ÂGE	Hommes				Femmes			
	Recensement 1970	I.N.S. 1980	Ecart entre I.N.S. 1980 et Recensement de la population 1970	Ecart relatif (%) (*)	Recensement 1970	I.N.S. 1980	Ecart entre I.N.S. 1980 et Recensement de la population 1970	Ecart relatif (%) (*)
0- 4	114 573	116 274	1 701	1,48	109 522	111 787	2 265	2,07
5- 9	126 152	115 649	— 10 503	— 8,33	120 830	112 291	— 8 539	— 7,07
10-14	125 927	115 226	— 10 701	— 8,50	120 773	112 105	— 8 668	— 7,18
15-19	121 311	126 663	5 352	4,41	115 969	123 400	7 431	6,41
20-24	123 125	126 879	3 754	3,05	116 082	124 400	8 318	7,17
25-29	84 136	124 594	40 458	48,09	81 845	120 412	38 567	47,12
30-34	87 846	126 764	38 918	44,30	88 055	119 404	31 349	35,60
35-39	97 831	85 658	— 12 173	— 12,44	98 124	83 498	— 14 626	— 14,91
40-44	108 790	86 770	— 22 020	— 20,24	108 987	87 989	— 20 998	— 19,27
45-49	113 179	94 120	— 19 059	— 16,84	114 390	96 535	— 17 855	— 15,61
50-54	76 044	101 434	25 390	33,39	78 407	105 401	26 994	34,43
55-59	88 014	100 457	12 443	14,14	94 319	108 281	13 962	14,80
60-64	84 255	62 475	— 21 780	— 25,85	99 424	72 335	— 27 089	— 27,25
65-69	73 351	63 310	— 10 041	— 13,69	95 826	82 148	— 13 678	— 14,27
70-74	52 235	50 783	— 1 452	— 2,78	79 556	78 206	— 1 350	— 1,70
75-79	31 265	34 839	3 574	11,43	55 418	62 652	7 234	13,05
80-84	16 226	17 446	1 220	7,52	31 470	37 843	6 373	20,25
85-89	6 643	6 130	— 513	— 7,72	13 469	15 709	2 240	16,63
90-94	1 531	1 419	— 112	— 7,32	3 598	4 199	601	16,70
95 et +	177	187	10	5,65	550	664	114	20,73
<i>Total:</i>	1 532 611	1 557 077	24 466	1,60	1 626 614	1 659 259	32 645	2,01
0-19	487 963	473 812	— 14 151	— 2,90	467 094	459 583	— 7 511	— 1,61
20-49	614 907	644 785	29 878	4,86	607 483	632 238	24 755	4,08
50-64	248 313	264 366	16 053	6,46	272 150	286 017	13 867	5,10
65 et +	181 428	174 114	— 7 314	— 4,03	279 887	281 421	1 534	0,55

(*) Ecart relatif = $\frac{(I.N.S. 1980 - \text{Recens. } 1970)}{\text{Recens. } 1970} \times 100$

1945 et, d'autre part, à une progression de celles-ci de 1945 à 1960. Le chiffre peu élevé des naissances au cours de la première guerre mondiale fait en sorte qu'en 1980 le groupe de 60-64 ans et celui de 65-69 ans comporteront respectivement environ 25 % et 8 % d'unités en moins.

Une comparaison des prévisions avec les données démographiques déjà connues (tableau 4) permet de constater que pour le Royaume :

— la baisse de la fécondité de 1972 à 1974 a été sous-estimée : pour 1972, 1973, 1974 le nombre réel des naissances a été inférieur respectivement de 3 495, 7 696 et 13 294 unités au chiffre estimé;

— le solde migratoire, par contre, se situait en 1972, 1973 et 1974 à respectivement 1 027, 5 878 et 11 792 unités au-dessous des estimations;

— la population totale a été sous-estimée de 8 959 unités (0,09 %) en 1974, la fécondité surestimée ayant été compensée par un solde migratoire sous-estimé.

2. Prévisions du « Centre d'Etudes de la Population et de la Famille, Bruxelles » et du « Département de Démographie de l'U.C.L., Louvain ».

Ces institutions ont établi des prévisions pour 1980, au niveau du Royaume et des provinces. Ces pronostics ont été publiés dans « Population et Famille n° 30, 1973-3.

Tableau 15. — BRUXELLES-CAPITALE.
Population par groupes d'âge et par sexe.
Comparaison entre les recensements de 1970 et les prévisions pour 1980.

GROUPES D'AGE	Hommes				Femmes			
	Recensement 1970	I.N.S. 1980	Ecart entre I.N.S. 1980 et Recensement de la population 1970	Ecart relatif (%) (*)	Recensement 1970	I.N.S. 1980	Ecart entre I.N.S. 1980 et Recensement de la population 1970	Ecart relatif (%) (*)
0-4	34 909	29 950	— 4 959	— 14,21	33 636	28 573	— 5 063	— 15,05
5-9	35 819	33 795	— 2 024	— 5,65	34 419	32 355	— 2 064	— 6,00
10-14	34 877	34 571	— 306	— 0,88	33 519	33 567	48	0,14
15-19	33 556	35 469	1 913	5,70	32 932	34 366	1 434	4,35
20-24	39 040	34 256	— 4 784	— 12,25	40 400	33 569	— 6 831	— 16,91
25-29	35 054	32 691	— 2 363	— 6,74	35 334	33 015	— 2 319	— 6,56
30-34	33 637	37 619	3 982	11,84	33 324	39 851	6 527	19,59
35-39	34 214	33 462	— 752	— 2,20	35 137	34 688	— 449	— 1,28
40-44	35 358	32 233	— 3 125	— 8,34	38 104	32 592	— 5 512	— 14,47
45-49	37 287	32 674	— 4 613	— 12,37	41 711	34 191	— 7 520	— 18,03
50-54	26 529	33 066	6 537	24,64	30 709	36 732	6 023	19,61
55-59	30 454	33 485	3 031	9,85	37 027	39 641	2 614	7,06
60-64	28 957	22 412	— 6 545	— 22,60	36 816	28 505	— 8 311	— 22,57
65-69	24 771	22 788	— 1 983	— 8,01	35 547	32 753	— 2 794	— 7,86
70-74	17 944	18 274	330	1,84	30 692	29 916	— 776	— 2,53
75-79	10 953	12 422	1 469	13,41	22 410	24 988	2 578	11,50
80-84	5 787	6 474	687	11,87	13 667	16 476	2 809	20,55
85-89	2 166	2 382	216	9,97	5 956	8 292	2 336	39,22
90-94	507	574	67	13,21	1 628	2 400	772	47,42
95 et +	50	60	10	20,00	299	349	50	16,72
<i>Total:</i>	501 869	488 657	— 13 212	— 2,63	573 267	556 819	— 16 448	— 2,87
0-19	139 161	133 785	— 5 376	— 3,86	134 506	128 861	— 5 645	— 4,20
20-49	214 590	202 935	— 11 655	— 5,43	224 010	207 906	— 16 104	— 7,19
50-64	85 940	88 963	3 023	3,52	104 552	104 878	326	0,31
65 et +	62 178	62 974	796	1,28	110 199	115 174	4 975	4,51

(*) Ecart relatif = $\frac{(I.N.S. 1980 - \text{Recens. } 1970)}{\text{Recens. } 1970} \times 100$

Les chiffres provisoires de la population issus du recensement de 1970 ont servi de base à ces calculs. Les hypothèses suivantes ont été faites :

a) fécondité

La fécondité générale pour le royaume et les provinces a été calculée par approximation à l'aide d'une fonction gamma, déterminée intégralement par trois paramètres démographiques classiques, notamment :

- D : le nombre moyen d'enfants par femme ;
- X : l'âge moyen de la mère ;
- V : la variance de l'âge de la mère.

Par extrapolation des trois paramètres (calculés à partir des chiffres des recensements de 1961 et 1970) on a établi des courbes de fécondité pour les années à venir.

b) probabilité de survie

b) probabilité de survie

On a élaboré, pour le royaume et les provinces, des tables de mortalité, à partir des décès par cinq années de génération en 1970 et 1971. On a admis, par ailleurs, que la mortalité est demeurée inchangée au cours de toute la période de projection

c) migrations

On a supposé qu'il n'y avait ni migration intérieure, ni migration extérieure. Les prévisions portent donc sur des migrations fermées.

Tableau 16. — PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES AU NIVEAU DU ROYAUME POUR LE 31.12.1980.
COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS DE L'I.N.S. ET CELLES DU CENTRE D'ÉTUDES DE LA
POPULATION ET DE LA FAMILLE (*)

GROUPE D'ÂGE	Hommes				Femmes			
	I.N.S. population ouverte	C.E.P.F. population fermée	I.N.S.- C.E.P.F.	Ecart relatif % (**)	I.N.S. population ouverte	C.E.P.F. population fermée	I.N.S.- C.E.P.F.	Ecart relatif % (**)
0- 4	339 390	340 002	— 612	— 0,18	324 517	326 136	— 1 619	— 0,50
5- 9	349 711	346 750	2 961	0,85	337 001	332 983	4 018	1,19
10-14	365 538	361 143	4 395	1,20	353 043	345 770	7 273	2,06
15-19	404 627	400 538	4 089	1,01	391 190	384 386	6 804	1,74
20-24	397 839	390 382	7 457	1,87	386 228	376 546	9 682	2,51
25-29	381 674	366 054	15 620	4,09	366 705	354 679	12 026	3,28
30-34	380 821	363 524	17 297	4,54	360 875	351 136	9 739	2,70
35-39	298 421	288 725	9 696	3,25	285 628	279 717	5 911	2,07
40-44	295 557	291 739	3 818	1,29	291 672	288 578	3 094	1,06
45-49	306 092	304 770	1 322	0,43	308 356	306 708	1 648	0,53
50-54	305 114	304 870	244	0,08	314 893	314 314	579	0,18
55-59	292 725	292 939	— 214	— 0,07	313 650	313 473	177	0,06
60-64	186 952	186 092	860	0,46	212 704	211 841	863	0,41
65-69	195 597	196 349	— 752	— 0,38	245 776	245 497	279	0,11
70-74	158 448	159 672	— 1 224	— 0,77	226 125	226 378	— 253	— 0,11
75-79	108 175	109 606	— 1 431	— 1,32	176 971	178 437	— 1 466	— 0,83
80-84	54 998	56 831	— 1 833	— 3,33	105 247	108 009	— 2 762	— 2,62
85-89	19 607	21 339	— 1 732	— 8,83	44 307	46 561	— 2 254	— 5,09
90-94	4 608	5 548	— 940	— 20,40	11 714	13 515	— 1 801	— 15,37
95 et +	596	803	— 207	— 34,73	1 787	2 563	— 776	— 43,42
<i>Total:</i>	4 846 490	4 787 676	58 814	1,21	5 058 389	5 007 227	51 162	1,01

(*) Centre d'Études de la Population et de la Famille; Département de Démographie U.C.L.: Population et Famille n° 30 (1973-3) 133-156 (étude sur une population fermée).

$$(**) \text{ Ecart relatif (\%)} = \frac{(\text{I.N.S.} - \text{C.E.P.F.})}{\text{I.N.S.}} \times 100$$

Les deux prévisions qu'on vient de commenter ne permettent qu'une comparaison pour l'année 1980 et au niveau du royaume (tableau 16). Signalons encore, que les prévisions de l'I.N.S. portent sur une population ouverte; celles du Centre d'Études de la Population et de la Famille, par contre, sur une population fermée. Pour l'appréciation des écarts il convient donc de tenir compte du fait que l'I.N.S. a introduit le solde migratoire dans le calcul de ses prévisions.

Sur la base du tableau 16 et considérant que le solde migratoire estimé est de 6 154 hommes et de 6 596 femmes par an (pour lequel on admet une structure d'âge analogue à celle de 1965-1967) on peut tirer les conclusions suivantes :

- les deux prévisions prises dans leur ensemble concordent assez bien : si l'on tient compte d'un solde migratoire estimé de 61 540 hommes et de 65 960 femmes, l'écart global observé, soit 58 814 hommes et 51 144 femmes, se trouve fortement réduit;
- les deux prévisions ont surestimé le chiffre des naissances;
- les écarts relativement importants pour le groupe d'âge de 25 à 40 ans peuvent s'expliquer en partie par le solde migratoire.

Afin de tenir compte de données récentes, l'I.N.S. calculera sous peu de nouvelles prévisions démographiques.

Le loyer des logements en 1973 ⁽¹⁾

Tout comme en 1970 et 1971 (2), l'Institut national de Statistique (I.N.S.) a en 1973 joint au questionnaire de l'enquête socio-économique un volet relatif aux loyers. Ce sont les résultats de cette enquête qui sont publiés et commentés dans les pages qui suivent (3).

1. — Présentation de l'enquête socio-économique et du questionnaire relatif aux loyers.

Les enquêtes socio-économiques 1970, 1971 et 1973 se déroulèrent toutes trois au mois de mai. Celle de 1973 s'effectua sur base d'un échantillon de 120 000 ménages alors que les deux précédentes n'en comprenaient que 50 000.

Le questionnaire relatif aux loyers ne s'adresse qu'aux locataires. Il est conçu de sorte que l'on puisse classer les logements en diverses catégories tenant simultanément compte de leur confort (salle de bain et chauffage central), de leur situation (communes faisant partie d'une agglomération, communes de moins de 5 000 habitants et autres communes) et du statut social de leur occupant (ouvrier, employé, indépendant, pensionné ou autre).

En outre, il permet de se rendre compte avec précision du contenu réel du montant du loyer payé. Le but de l'enquête étant de déterminer le loyer moyen d'un logement, il s'agit de faire en sorte que soient éliminés tous les frais et charges accessoires. C'est ainsi que l'on doit pouvoir isoler les immeubles et les habitations comprenant des locaux professionnels des autres logements; de même, on se préoccupe de savoir si le loyer déclaré contient des charges telles qu'une quote-part dans

les frais d'entretien des communs, des charges d'électricité, de gaz ou de chauffage, etc.

L'expérience des enquêtes précédentes a permis d'améliorer le questionnaire et les travaux de dépouillement sur deux points. Il y a lieu de mentionner en premier lieu le problème soulevé par ceux qui, tout en étant locataire, ne paient pas de loyer. L'ambiguïté d'une partie du questionnaire des enquêtes précédentes avait conduit à classer certains d'entre eux parmi les propriétaires. Une nouvelle formulation des questions et une question complémentaire ont permis d'isoler très aisément ces locataires logés gratuitement. Il s'agit, dans la plupart des cas, de ménages bénéficiant d'un avantage en nature octroyé par l'employeur ou accordé en contre-partie de services rendus, de ménages logés gratuitement par des parents ou de logements mis à la disposition du clergé par les pouvoirs publics ou les fabriques d'église. Dans aucun des résultats présentés ci-après, ces logements n'ont été pris en considération alors que cela a été partiellement le cas lors de la publication des résultats des enquêtes précédentes. Ceci n'est pourtant pas de nature à gêner considérablement la comparaison entre les résultats des diverses enquêtes.

Un deuxième point sur lequel la récente enquête marque un réel progrès par rapport aux précédentes, consiste dans le soin qui a été porté au dépouillement des questionnaires relatifs aux indépendants afin que soient parfaitement isolés les ménages payant un loyer couvrant simultanément le logement et des locaux professionnels réunis. De ce fait, les résultats ayant trait aux indépendants ne sont guère comparables à ceux des enquêtes précédentes.

2. — Dépouillement des résultats.

Pour le dépouillement des résultats, on a retenu quatre critères de confort : logements disposant

(1) Cet article a été rédigé par Monsieur J. Demeulenaere.

(2) Bulletin de Statistique n° 9/1972 ou Etudes statistiques n° 29/1972.

(3) Les résultats détaillés (au niveau des provinces et des arrondissements) font l'objet du n° 8/1975 de la brochure « Statistiques de la construction et du logement ».

à la fois d'une salle de bains et d'un système de chauffage central collectif ou individuel ; logements disposant d'un chauffage central mais non d'une salle de bains ; logements sans chauffage central mais avec salle de bains ; logements sans chauffage central ni salle de bains.

Les critères relatifs à la situation du logement sont au nombre de trois : logements faisant partie des agglomérations d'Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Charleroi ou Bruges ; logements de communes ayant moins de 5 000 habitants et autres logements. Remarquons que l'agglomération bruxelloise coïncide avec l'arrondissement de Bruxelles-Capitale.

On opère en outre une distinction selon le statut social du chef de ménage locataire du logement en retenant cinq classes sociales : les ouvriers, les employés, les indépendants (y compris les employeurs et les aidants), les pensionnés et un reliquat constitué principalement par des ménages dont le chef est sans emploi, étudiant ou en service militaire.

Le critère du statut social de l'occupant ne constitue pas un critère de qualité du logement susceptible d'influencer en soi le montant du loyer. Mais, ce critère est en corrélation étroite avec le revenu des locataires et, à ce titre, prend en charge l'influence sur le loyer de composantes autres que le confort (salle de bains et/ou chauffage central) ou la commune de localisation du logement, telles que l'âge du logement, sa superficie, sa situation au sein d'une des catégories de communes envisagées, son équipement (autre que la salle de bains et le chauffage central), etc.

Les résultats ont été établis au niveau des régions (provinces, arrondissements les plus importants, Wallonie et Flandre) et du Royaume.

Sauf mention contraire, les loyers moyens publiés portent sur les loyers déclarés nets de tous autres frais ou sur ceux incluant des charges d'eau, de gaz ou d'électricité. A l'examen des résultats, il s'avère, en effet, que ces derniers ne sont pas de nature à influencer les résultats de façon significative. De plus, il n'est pas rare d'observer des loyers moyens, y compris charges d'eau, de gaz ou d'électricité, inférieurs à ceux déclarés nets de toutes charges. N'entrent pas en considération les loyers incluant des charges de chauffage, de garage (lorsque celui-ci est distinct du logement) ou de

locaux professionnels (magasins, entrepôts, bureaux, cafés, etc.). De même, sont exclus les loyers de meublés ainsi que ceux de baux dans lesquels il est stipulé que le précompte immobilier est à charge du locataire, le montant de ce précompte n'étant pas connu. Il a déjà été mentionné que les observations au loyer nul sont également éliminées.

Comme les enquêtes socio-économiques sont faites par sondage stratifié, chaque observation est affectée d'un coefficient de pondération. Ce coefficient est commun à toutes les observations d'une même cellule, définie sur base de trois critères : l'arrondissement, le sexe de la personne interrogée et le groupe d'âge auquel elle appartient. C'est le coefficient attribué au chef de ménage que l'on applique tel quel lors du calcul des loyers moyens. Grâce à cette technique, chaque cellule est représentée correctement dans l'enquête, vu du moins sous l'angle du nombre de ménages. Mais, comme nous le verrons plus loin, il n'en va pas nécessairement de même des différentes catégories de ménages que l'on peut distinguer à l'intérieur de chaque cellule sur base d'autres critères.

Dans les tableaux publiés, on ne retient que les moyennes découlant d'un échantillon de 20 unités ou plus. On y mentionne également le coefficient de variation du loyer moyen, exprimé en % (1).

Les questionnaires de l'enquête sur les loyers comportent également une question relative au loyer payé un an auparavant par des ménages qui occupaient déjà le même logement à cette époque. Le but de cette question est évidemment de mesurer la hausse des loyers. Lors de l'exploitation des réponses, seules ont été retenues celles fournies par des ménages qui ont certifié que, au cours de l'année écoulée, aucune transformation ou aucun aménagement du logement occupé n'avaient été de nature à modifier le montant du loyer. Il s'agit en effet d'estimer un indice de prix de la location du

(1) Le coefficient de variation d'une moyenne est le rapport de l'écart-type de cette moyenne au montant de la moyenne. Comme la moyenne d'un grand échantillon a approximativement une distribution normale, la connaissance de son coefficient de variation permet de se faire une idée de la précision du résultat obtenu. Ainsi, par exemple, un coefficient de variation de 3 %, attaché à une moyenne de 5 000 F, permet de déduire qu'il y a 95 % de chance pour que la moyenne de la population dont est tiré l'échantillon se situe à l'intérieur de l'intervalle : $5\ 000\ F \pm 2 \times (3\ \% \text{ de } 5\ 000\ F)$. Ce faisant on suppose toutefois que le choix des unités de l'échantillon est parfaitement aléatoire.

logement qui ne soit nullement influencé par l'amélioration qualitative du parc résidentiel.

Il paraît évident que l'indice ainsi obtenu ne mesure la hausse annuelle des loyers que pour les logements qui pendant un an au moins ont été loués au même locataire. Il serait abusif de vouloir en tirer un indice général de la hausse des loyers qui, pour être valide, devrait également prendre en considération les modifications de loyers enregistrées par les logements qui ont été habités par des locataires successifs.

Pour des raisons pratiques évidentes, on a recours à certaines locutions abrégées. Ainsi, sont sous-entendus les mots « ne faisant pas partie d'une grande agglomération » lorsqu'on parle des communes de moins ou de plus de 5 000 habitants. De même, le logemnt « sans confort » est synonyme du logement sans salle de bains ni chauffage central tandis que le logement possédant « tout confort » est synonyme de celui muni d'une salle de bains et du chauffage central.

3. — Le niveau des loyers des logements en 1973.

Les tableaux des annexes, publiés dans le n° 8 de la brochure « Statistiques de la construction et du logement », mentionnent les résultats détaillés de l'enquête 1973. Seuls y sont mentionnés les résultats établis à partir d'échantillons comportant vingt observations au minimum. Dans tous les cas, on reprend les loyers nets éventuellement augmentés de charges d'eau, d'électricité ou de gaz lorsque celles-ci font partie intégrante du loyer sans qu'on puisse les en dissocier (cf. supra) ; les tableaux relatifs aux provinces, aux régions et au Royaume mentionnent en outre les loyers moyens de tous les logements, y compris les loyers comportant des charges telles que des frais de chauffage, le loyer de locaux professionnels ou du garage indépendant du logement, mais toujours à l'exclusion de ceux portant sur des meublés, des logements mis à la disposition des locataires à titre gratuit et des logements pour lesquels le locataire doit intervenir dans certains impôts tel, par exemple, le pré-compte immobilier.

Les commentaires qui suivent s'attachent presque exclusivement aux loyers nets. Les autres chiffres sont en effet d'une interprétation plus difficile puisqu'ils sont moins bien définis que les premiers mais il n'empêche qu'ils peuvent présenter un cer-

tain intérêt et ce plus particulièrement dans le cas des pensionnés, pour lesquels les charges importantes grevant le loyer se rapportent généralement aux frais de chauffage, et dans celui des indépendants, pour lesquels un critère tel que le confort du logement n'est très souvent qu'accessoire par rapport à la situation du logement.

On a profité de la dimension de l'échantillon pour fournir des résultats dans le plus grand détail possible, en descendant au niveau de l'arrondissement et en faisant intervenir, outre le confort et la situation du logement et le statut social du chef de ménage locataire, la dimension du ménage (nombre de personnes composant le ménage) ou l'âge du chef de ménage.

Les totaux regroupant les ménages, quel que soit le statut social du chef de ménage, excluent les indépendants.

a. Le Royaume

Les totaux regroupant les ménages, quel que s'élève à 1 904 F, se ventilant comme suit d'après le confort du logement (indépendants exclus).

<i>Confort du logement</i>	<i>Loyer mensuel moyen (en F)</i>
Sans salle de bains ni chauffage central	1 382
Avec salle de bains, sans chauffage central	2 012
Sans salle de bains, avec chauffage central	1 956
Avec salle de bains et chauffage central	3 662
Moyenne générale	1 904

Les loyers des logements possédant soit le chauffage central, soit une salle de bains sont à peu près identiques, le loyer du logement sans confort leur est inférieur de 600 F. Celui du logement possédant tout confort égale 2,6 fois celui du logement sans confort.

Si l'on examine les variations du loyer en fonction du statut social du chef de ménage, on constate que l'employé paie le double du pensionné. L'ouvrier paie 1 300 F de moins que l'employé.

<i>Statut social du chef de ménage</i>	<i>Loyer mensuel moyen (en F)</i>
Ouvrier	1 685
Employé	2 974
Indépendant	3 629
Pensionné	1 454
Autres	1 721

L'indépendant paie le plus mais il s'agit d'interpréter ce chiffre avec circonspection puisque, comme il se limite aux indépendants et titulaires de professions libérales étant dans la possibilité de communiquer un montant de loyer pour leur logement uniquement, ce chiffre a essentiellement trait aux seuls indépendants ayant leur domicile à un autre endroit que celui où ils exercent leur activité professionnelle.

Les totaux marginaux (indépendants exclus) basés sur la situation du logement font état de loyers qui, dans les agglomérations, sont supérieurs de 50 % à ceux des petites communes, les communes de plus de 5 000 habitants occupant une situation intermédiaire.

<i>Situation du logement</i>	<i>Loyer mensuel moyen (en F)</i>
Communes de moins de 5 000 hab.	1 436
Communes de plus de 5 000 hab.	1 812
Agglomérations	2 142

En réalité, les analyses auxquelles on vient de se livrer sont imparfaites et ne fournissent que des ordres de grandeur. Elles se fondent sur des moyennes qui ont trait à des groupes de ménages assez hétérogènes au sein desquels on peut distinguer des sous-groupes plus homogènes, vus sous l'angle du niveau de leur loyer. Or il n'est pas certain que ces sous-groupes soient correctement représentés dans l'échantillon ou qu'ils le soient au sein de la fraction des observations retenues dans le calcul. Ce sont là deux raisons d'un biais possible au niveau des moyennes marginales et globales.

La première de ces raisons trouve son origine dans la difficulté que rencontre l'I.N.S. à joindre certains des ménages choisis lors de la constitution de l'échantillon, soit que ces ménages aient déménagé dans l'intervalle de temps séparant la constitution de l'échantillon et l'enquête sur le terrain, soit que ces ménages refusent d'accorder leur participation à l'enquête, celle-ci n'étant pas rendue obligatoire. Comme ces cas sont susceptibles de survenir plus fréquemment dans certaines catégories de la population (les citadins p. ex.) que dans d'autres, il y a biais. Il est évident que l'I.N.S. a cherché à remplacer ces cas de non participation en puisant dans un échantillon de réserve mais il est peu vraisemblable que cette technique soit susceptible de corriger complètement le biais. Il y a semble-t-il un biais se traduisant par une trop grande proportion de logements occupés par le propriétaire et par un degré de confort des logements quelque peu surfait.

La deuxième source de biais tient à la technique du calcul des moyennes, le biais découlant du fait que l'on ne retient que les observations portant sur des loyers nets. Le mode de taxation du loyer n'étant pas le même partout, on néglige plus d'observations dans certaines cellules que dans d'autres. On peut s'en rendre compte en parcourant les tableaux de l'annexe I qui mentionnent outre les loyers nets moyens, les résultats faisant intervenir les loyers comprenant certaines charges importantes. Ainsi, par exemple, l'élimination de ces derniers conduit à amputer l'échantillon de base de 6 % seulement lorsqu'il s'agit de logements n'ayant aucun confort mais de 41 % dans le cas des logements ayant salle de bains et chauffage central.

De tout ce qui vient d'être exposé, il résulte que l'analyse des résultats gagne à être menée au niveau de désagrégation le plus fin possible. En se lançant dans cette voie, on se heurte malheureusement à une autre difficulté, à savoir une plus faible précision lorsque l'échantillon devient plus petit.

La combinaison des critères de confort du logement et de l'appartenance du chef de ménage à une classe sociale déterminée conduit au tableau 1 et au diagramme 1. Il y apparaît que les loyers des logements disposant soit d'une salle de bains, soit du chauffage central peuvent être tenus pour identiques — surtout si l'on prend en considération les coefficients de variation des loyers moyens (cf. tableaux annexes).

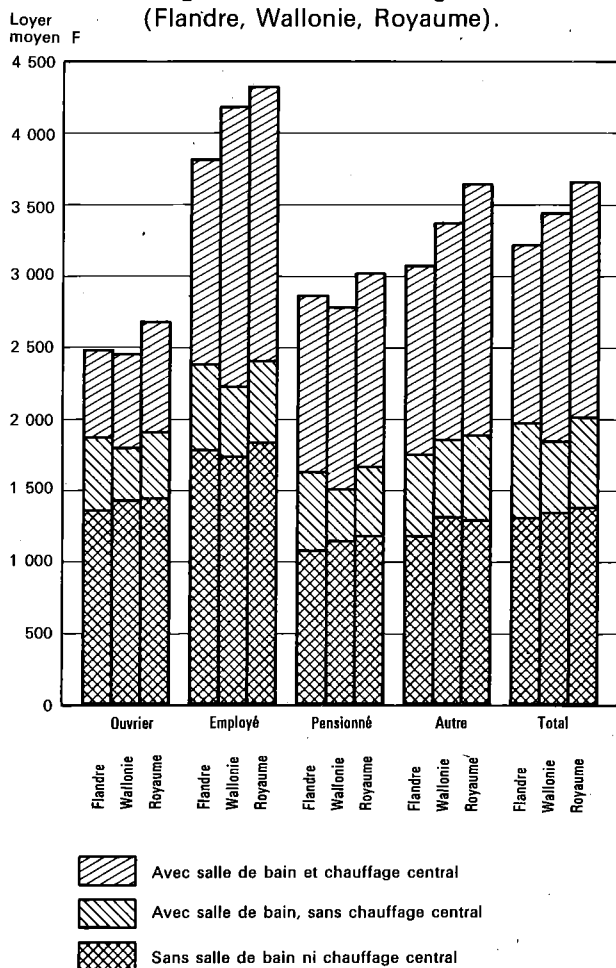
Tableau 1. — LOYERS MENSUELS MOYENS VENTILES D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS) ET LE CONFORT DU LOGEMENT (ROYAUME).

CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens pour les logements dont le chef de ménage a le statut social de				
	ouvrier	employé	pensionné	autre	Total
Sans salle de bains ni chauffage central	1 444	1 841	1 182	1 298	1 382
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 915	2 413	1 665	1 887	2 012
Sans salle de bains, avec chauffage central	1 906	2 701	1 688	1 847	1 956
Avec salle de bains et chauffage central	2 681	4 329	3 017	3 645	3 662
<i>Moyennes générales :</i>	1 685	2 974	1 454	1 721	1 904

Le loyer moyen du logement possédant salle de bains mais non le chauffage central est de 33 à 45 % (33 % pour les ouvriers, 31 % pour les employés, 41 % pour les pensionnés et 45 % pour les « autres ») supérieur à celui d'un logement sans confort.

Diagramme 1

Loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après le statut social du chef de ménage et le confort du logement (Flandre, Wallonie, Royaume).



En passant des logements sans confort à ceux possédant chauffage central et salle de bains, les loyers sont multipliés par le coefficient 1,86 pour les ouvriers et par des coefficients largement supérieurs pour les autres classes (2,35 pour les employés, 2,55 pour les pensionnés et 2,81 pour les « autres »). Tout comme lors des enquêtes précédentes, on remarque que l'écart entre le loyer moyen d'un logement ayant un certain degré de confort et celui d'un logement sans confort est moins grand chez les ouvriers que chez les employés.

En combinant les critères de la situation du logement et du statut social du chef de ménage on obtient le tableau 2. Il en ressort que les loyers payés par les ouvriers et ceux qui font partie de la classe « autres » sont très proches.

Tableau 2. — LOYERS MENSUELS MOYENS VENTILES D'APRES LA SITUATION DU LOGEMENT ET LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS) (ROYAUME).

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE	Loyers mensuels moyens dans les communes de			
	moins de 5 000 habitants	plus de 5 000 habitants	agglomérations	Totaux
Ouvrier	1 346	1 614	1 917	1 685
Employé	2 277	2 837	3 267	2 974
Pensionné	1 081	1 329	1 637	1 454
Autre	1 303	1 551	1 963	1 721
<i>Moyennes générales :</i>	1 436	1 812	2 142	1 904

Diagramme 2

Loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après la situation du logement et le statut social du chef de ménage (Flandre, Wallonie, Royaume).

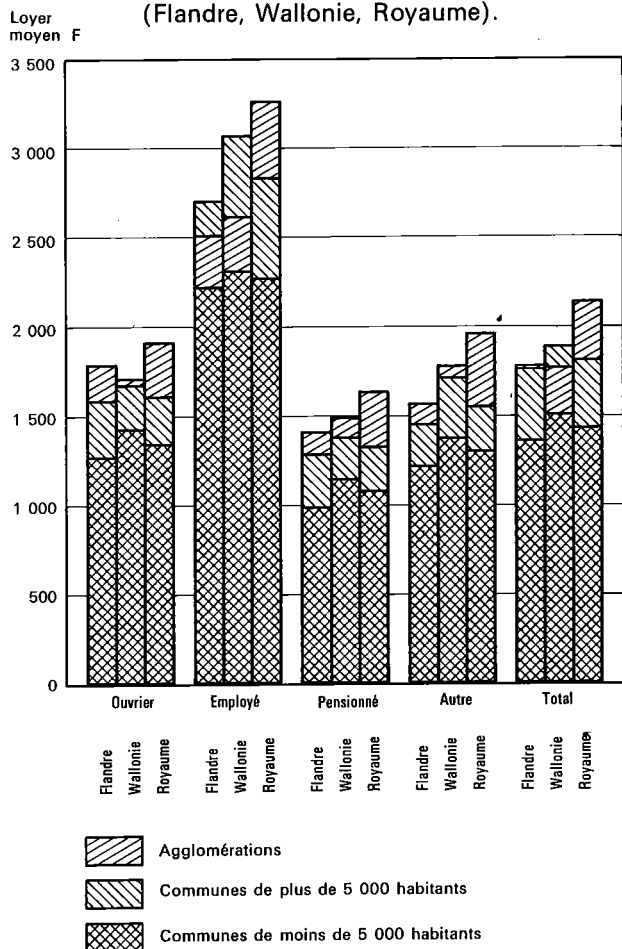
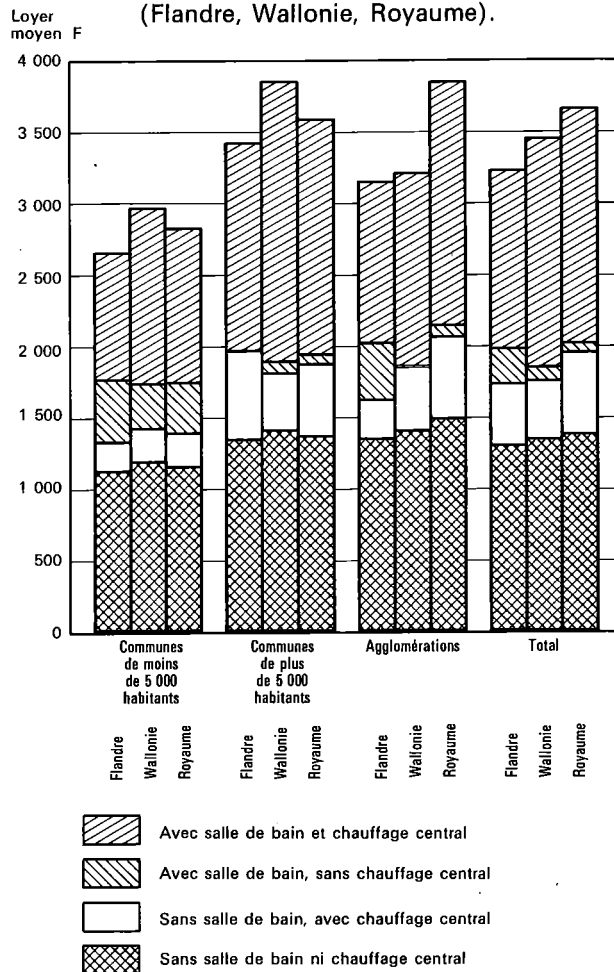


Diagramme 3

Loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après la situation et le confort du logement (Flandre, Wallonie, Royaume).



Le rapport du loyer payé par un ménage d'une classe déterminée à celui payé par un ménage d'une autre classe varie peu quand on passe d'une catégorie de commune à une autre; le ménage ouvrier paie 20 % de plus que le ménage pensionné (25 % dans les communes de moins de 5 000 habitants, 22 % dans les communes de plus de 5 000 habitants, 17 % dans les agglomérations); le ménage employé paie le double d'un ménage pensionné.

Dans le tableau 3 et le diagramme 3 correspondant, on met en relation la situation du logement et son confort. Le loyer du logement sans salle de bains mais avec chauffage central apparaît comme étant toujours légèrement inférieur à celui du logement possédant salle de bains mais non le chauffage central, la différence étant toutefois plus forte dans les petites communes.

Le logement avec salle de bains mais sans chauffage central se loue pour un montant égalant 1,45 fois celui payé pour un logement sans aucun confort (1,5 dans les petites communes, 1,4 dans les autres). Dans le cas des logements possédant tout confort, ce rapport passe à 2,6 (2,4 dans les petites communes et 2,6 ailleurs).

La prise en considération simultanée des trois critères, à savoir le statut social du chef de ménage, le confort et la situation du logement, conduit au tableau 4 et aux diagrammes 4 à 6 correspondants. Vu leur nombre d'observations restreint, il a été estimé préférable d'éliminer les strates relatives aux logements occupés par des ménages dont le chef n'est ni ouvrier, employé ou pensionné ainsi que celles relatives à des logements munis d'un chauffage central mais sans salle de bains.

Tableau 3. — LOYERS MENSUELS MOYENS VENTILES D'APRES LA SITUATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT (INDEPENDANTS EXCLUS). RESULTATS POUR LE ROYAUME.

CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens dans les communes de :			
	moins de 5 000 habitants	plus de 5 000 habitants	agglomérations	Totaux
Sans salle de bains ni chauffage central	1 161	1 369	1 499	1 382
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 754	1 942	2 143	2 012
Sans salle de bains, avec chauffage central	1 400	1 876	2 066	1 956
Avec salle de bains et chauffage central	2 831	3 593	3 847	3 662
<i>Moyennes générales :</i>	1 436	1 812	2 142	1 904

Tableau 4. — LOYERS MENSUELS MOYENS DES LOGEMENTS VENTILES D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE, LA SITUATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT (ROYAUME).

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE ET CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens dans les communes de :			
	moins de 5 000 habitants	plus de 5 000 habitants	agglomérations	Totaux
Ouvrier.				
Sans salle de bains ni chauffage central	1 212	1 427	1 612	1 444
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 676	1 831	2 067	1 915
Avec salle de bains et chauffage central	2 018	2 472	3 003	2 681
Employé.				
Sans salle de bains ni chauffage central	1 555	1 857	1 968	1 841
Avec salle de bains, sans chauffage central	2 118	2 409	2 500	2 413
Avec salle de bains et chauffage central	3 682	4 295	4 453	4 329
Pensionné.				
Sans salle de bains ni chauffage central	960	1 136	1 293	1 182
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 419	1 476	1 841	1 665
Avec salle de bains et chauffage central	2 084	2 940	3 144	3 017

Tant qu'il s'agit de logements ne possédant que soit la salle de bains, soit le chauffage central on observe, dans chacune des classes de communes, une gradation assez régulière (300 à 400 F le plus souvent) lorsqu'on passe successivement du loyer du pensionné à celui de l'ouvrier et de l'employé. Pour les logements possédant tout confort, les loyers payés par les ouvriers et les pensionnés se tiennent de près; la différence (1 400 à 1 700 F) entre le loyer payé par les ouvriers et les employés est beaucoup plus importante que pour les logements n'ayant pas tout le confort et ce, quelle que soit la catégorie de communes.

Au sein des cellules constituées de façon à tenir simultanément compte de la classe sociale du chef de ménage et de la situation du logement, on constate que le loyer du logement possédant salle de bains mais non le chauffage central égale le plus souvent 1,3 fois celui du logement sans confort, dans les grandes communes et les agglomérations (sauf pour les pensionnés des agglomérations pour lesquels le rapport correspondant égale 1,4). Ce même rapport égale 1,5 pour les logements des pensionnés des petites communes et 1,4 pour les pensionnés des autres communes. En pratiquant de même lors de la comparaison entre loyers de logements ayant

tout confort et loyers de logements sans confort, on observe de nettes différences d'après la classe sociale du chef de ménage. Alors que pour un logement ayant tout confort les ouvriers paient un loyer n'atteignant même pas deux fois celui payé pour un logement démuné de tout confort, les employés et les pensionnés paient sensiblement plus que le double.

Les variations du loyer en fonction du confort du logement, beaucoup plus fortes parmi les employés et les pensionnés que parmi les ouvriers, sont témoins de ce que le critère de la classe sociale du chef de ménage prend à son compte une bonne part des variations de la qualité du logement attribuables à d'autres critères que ceux retenus ici

(salle de bains, chauffage central et dimension de commune).

Cette dispersion des loyers en fonction de la classe sociale du chef de ménage trouve son parallèle du côté de la dispersion des revenus dans ces mêmes classes, les ouvriers constituant de ce point de vue un groupe beaucoup plus homogène que les pensionnés et bien plus encore que les employés.

A classe sociale et confort égaux, les loyers présentent généralement une nette cassure lorsqu'on passe des plus petites communes à celles de plus de 5 000 habitants et ensuite à celles des agglomérations. Toutefois, on constate que dans les communes de plus de 5 000 habitants, les employés paient à peine moins que ceux des agglomérations.

Diagramme 4

Ouvriers: loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après la situation et le confort du logement (Flandre, Wallonie, Royaume).

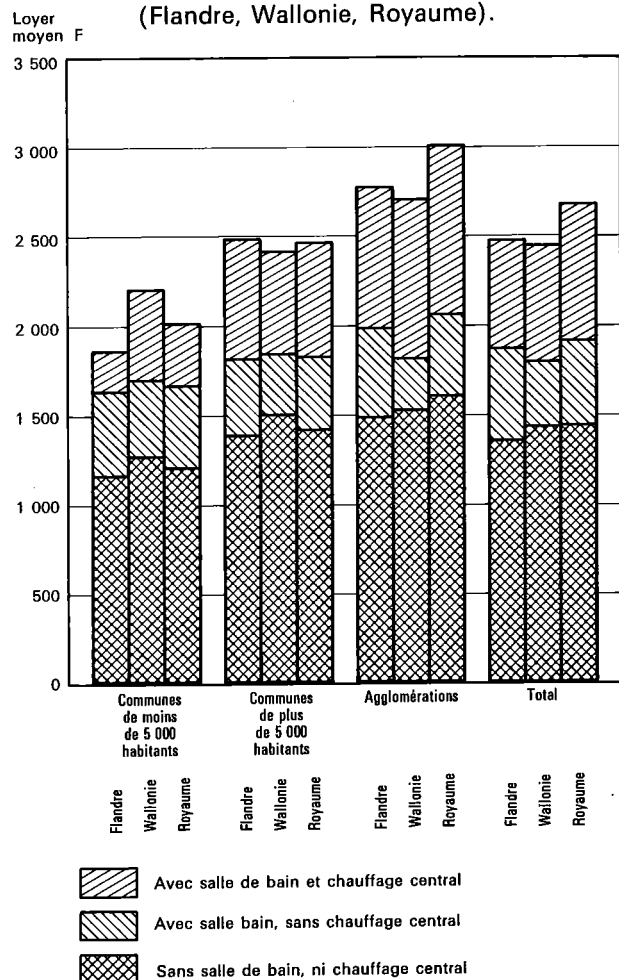


Diagramme 5

Employés: loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après la situation et le confort du logement (Flandre, Wallonie, Royaume).

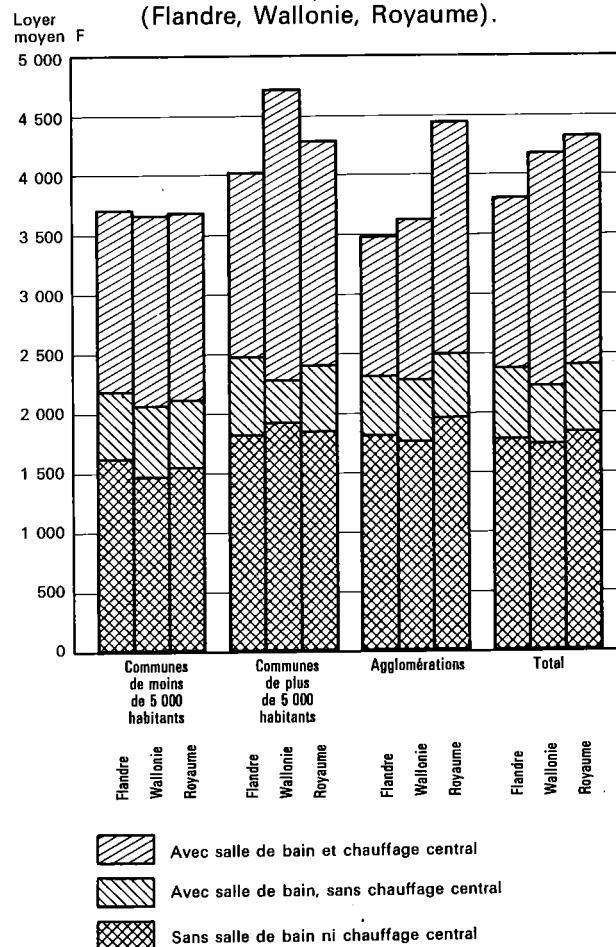
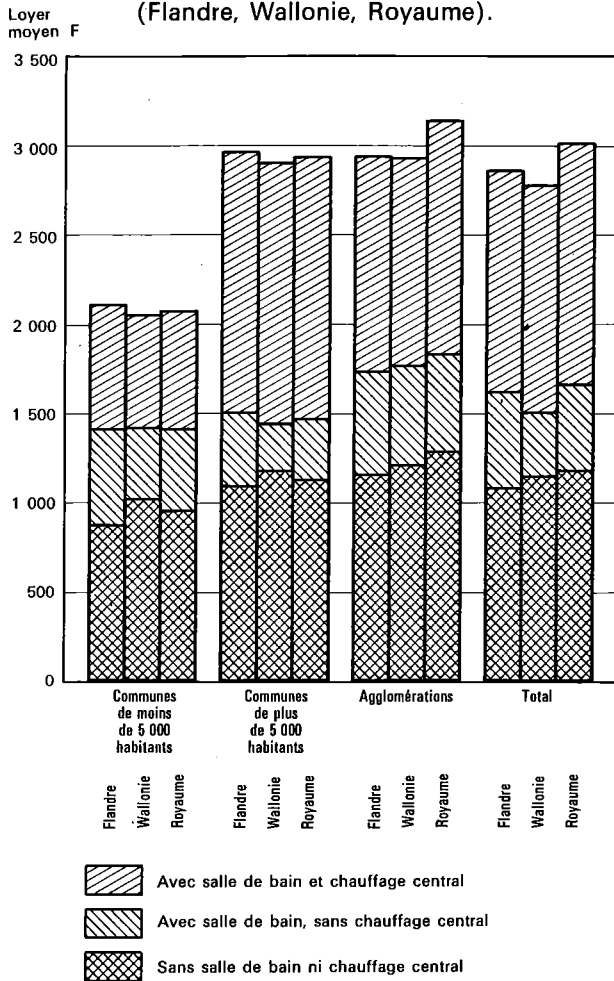


Diagramme 6

Pensionnés: loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après la situation et le confort du logement (Flandre, Wallonie, Royaume).



b. La Flandre et la Wallonie

Cette partie met en regard les résultats pour la Flandre et la Wallonie. Elle est présentée en suivant le schéma introduit lors de l'étude des résultats nationaux. La comparaison avec Bruxelles-Capitale est réservée à la section consacrée aux résultats par provinces. La Flandre comprend les quatre provinces flamandes et les arrondissements de Louvain et de Hal-Vilvorde. La Wallonie est composée des quatre provinces wallonnes et de l'arrondissement de Nivelles.

Le loyer moyen général observé en Flandre en 1973 s'élève à 1 700 F contre 1 745 F pour la Wallonie. La différence a peu de chance d'être significative.

L'influence du niveau de confort du logement

sur le loyer apparaît comme suit (indépendants exclus) :

Confort du logement	Loyers mensuels moyens (en F) en	
	Flandre	Wallonie
Sans salle de bains ni chauffage central	1 306	1 345
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 975	1 845
Sans salle de bains, avec chauffage central	1 731	1 756
Avec salle de bains et chauffage central	3 223	3 444

Les loyers moyens des deux régions se tiennent de très près et peuvent être tenus pour égaux. Dans ces deux régions, le loyer d'un logement ayant salle de bains et chauffage central égale 2,5 fois celui du logement sans confort.

La variation du loyer avec le statut social du chef de ménage apparaît au tableau 5. Le loyer moyen des logements de Wallonie est toujours supérieur à celui des logements de Flandre. Les différences ne sont toutefois pas bien importantes et la tentation est forte de les mettre sur le compte des fluctuations d'échantillonnage. Remarquons toutefois que lors de l'enquête 1971 les écarts entre la Wallonie et la Flandre jouaient dans l'autre sens, ce qui provient de ce que, comme nous le verrons plus tard, les loyers semblent avoir augmenté plus rapidement en Wallonie qu'en Flandre. Dans les deux régions le loyer payé par l'ouvrier est de 20 % supérieur à celui payé par le pensionné tandis que celui payé par l'employé en vaut le double.

Ce même tableau et le diagramme 1 correspondant prennent simultanément en considération les effets du confort du logement et du statut de l'occupant. Il en ressort une structure des loyers identique dans les deux régions, les loyers étant généralement supérieurs en Wallonie. Comme les écarts entre loyers flamands et wallons croissent généralement en raison inverse du nombre d'observations, on peut penser au vu de ce tableau qu'ils ne sont pas significatifs.

Entre le loyer d'un logement ayant salle de bains mais pas de chauffage central et celui d'un loge-

ment n'ayant aucun confort, les écarts proportionnels sont grosso-modo identiques dans chaque classe sociale. Il n'en est plus de même lorsqu'on passe du logement sans confort à celui ayant salle

de bains et chauffage central où, tout comme pour les résultats relatifs au Royaume, on observe des écarts proportionnellement plus petits chez les ouvriers que dans les autres classes.

Tableau 5. — VENTILATION POUR LA FLANDRE ET LA WALLONIE, DES LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS) ET LE CONFORT DU LOGEMENT.

CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens des logements dont le chef de famille a le statut de :							
	Ouvrier		Employé		Pensionné		Autres	
	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie
Sans salle de bains ni chauffage central	1 363	1 437	1 784	1 740	1 088	1 150	1 182	1 316
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 876	1 802	2 384	2 231	1 629	1 501	1 749	1 856
Avec salle de bains et chauffage central	2 481	2 457	3 816	4 182	2 866	2 784	3 069	3 371
<i>Moyennes générales :</i>	1 582	1 612	2 576	2 748	1 295	1 360	1 460	1 652

Tableau 6. — VENTILATION POUR LA FLANDRE ET LA WALLONIE DES LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LA SITUATION DU LOGEMENT ET LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS).

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE	Loyers mensuels moyens dans les communes de :					
	Moins de 5 000 habitants		Plus de 5 000 habitants		Agglomérations	
	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie
Ouvrier	1 274	1 428	1 585	1 673	1 791	1 709
Employé	2 232	2 315	2 709	3 072	2 511	2 620
Pensionné	991	1 147	1 288	1 382	1 409	1 495
Autre	1 221	1 377	1 457	1 712	1 563	1 779
<i>Moyennes générales :</i>	1 364	1 504	1 767	1 889	1 778	1 772

En poursuivant l'étude parallèlement à ce qui s'est fait pour le Royaume, on en arrive au critère de la situation du logement (tableau 6 et diagramme 2). Dans les agglomérations de Flandre et de Wallonie, les loyers moyens sont quasi égaux (1 778 F en Flandre et 1 772 F en Wallonie). Dans les autres communes, ils apparaissent comme étant légèrement supérieurs en Wallonie, l'écart étant de 140 F dans les petites communes et de 122 F dans les communes de plus de 5 000 habitants. De l'examen des mêmes résultats détaillés selon le statut social du chef de ménage (tableau 6), il ressort

que seul le loyer de l'ouvrier wallon habitant une agglomération est inférieur à celui de son homologue flamand. Dans les autres cellules où il est tenu simultanément compte du statut social de l'occupant et de la situation du logement, les loyers wallons dépassent généralement les loyers flamands de 100 à 150 F. Dans les enquêtes précédentes, la relative cherté des habitations wallonnes n'apparaissait pas de manière aussi transparente. Comme on le lira plus loin, il semble bien que, en Wallonie, les loyers aient augmenté plus rapidement qu'en Flandre.

En combinant les critères de la situation et du confort du logement, on obtient le tableau 7 et le diagramme 3 correspondant. Sur cette base, on constate que les loyers des logements sans confort ou des logements possédant tout confort sont toujours plus hauts en Wallonie qu'en Flandre alors

que c'est l'inverse pour les logements n'ayant que la salle de bains mais pas de chauffage central. Les seuls écarts importants s'observent pour les logements ayant tout confort et situés hors des agglomérations.

Tableau 7. — VENTILATION POUR LA FLANDRE ET LA WALLONIE, DES LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LA SITUATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT (A L'EXCLUSION DES LOGEMENTS OCCUPES PAR DES INDEPENDANTS)

CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens dans les communes de :					
	Moins de 5 000 habitants		Plus de 5 000 habitants		Agglomérations	
	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie
Sans salle de bains ni chauffage central	1 128	1 197	1 349	1 410	1 359	1 411
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 771	1 744	1 977	1 890	2 020	1 861
Avec salle de bains et chauffage central	2 659	2 975	3 427	3 862	3 150	3 208
<i>Moyennes générales :</i>	1 364	1 504	1 767	1 889	1 778	1 772

Une analyse plus détaillée se limite rapidement à des résultats basés sur un nombre d'observations trop restreint; c'est la raison pour laquelle elle

n'est poursuivie que pour les quelques catégories de logements reprises au tableau 8 (diagrammes 4 à 6).

Tableau 8. — VENTILATION POUR LA FLANDRE ET LA WALLONIE, DES LOYERS MENSUELS MOYENS SELON LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE, LA SITUATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE ET CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens dans les communes de :					
	Moins de 5 000 habitants		Plus de 5 000 habitants		Agglomérations	
	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie
Ouvrier.						
Sans salle de bains ni chauffage	1 165	1 271	1 393	1 504	1 496	1 532
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 637	1 700	1 820	1 850	1 994	1 818
Avec salle de bains et chauffage central	1 863	2 207	2 495	2 423	2 783	2 708
Employé.						
Sans salle de bains ni chauffage central	1 623	1 477	1 827	1 932	1 818	1 769
Avec salle de bains, sans chauffage central	2 189	2 068	2 482	2 286	2 317	2 294
Avec salle de bains et chauffage central	3 710	3 664	4 020	4 734	3 494	3 632
Pensionné.						
Sans salle de bains ni chauffage central	880	1 025	1 101	1 188	1 163	1 215
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 413	1 422	1 507	1 448	1 739	1 775
Avec salle de bains et chauffage central	2 125	2 056	2 968	2 909	2 941	2 936
Autre.						
Sans salle de bains ni chauffage central	1 005	1 177	1 188	1 305	1 254	1 434

Jusqu'à présent, la comparaison des résultats régionaux a mis en évidence des loyers légèrement supérieurs en Wallonie à ceux de Flandre. Sans contredire ces observations, les chiffres du tableau 8 les nuancent fortement. Certes, le tableau 8 contient plus de cellules faisant montre d'un loyer supérieur en Wallonie mais, étant donné les fluctuations d'échantillonnage, il paraît téméraire d'en déduire une règle absolue. On serait plutôt enclin à avancer que l'on se trouve en présence de deux marchés locatifs dont la structure et le niveau sont extrêmement comparables.

Tant en Flandre qu'en Wallonie, dans les communes de plus de 5 000 habitants et les agglomérations, les loyers sont très souvent très proches. Ils sont plus bas dans les petites communes mais l'écart entre le loyer dans une petite commune et les autres n'est très souvent que de l'ordre de 200 F.

Toutes autres choses étant égales (c'est-à-dire situation de logement et statut social du chef de ménage), le loyer d'un logement ayant salle de bains mais non le chauffage central est très souvent de 30 à 50 % supérieur à celui du logement sans confort. Dans le cas du logement occupé par un ménage ouvrier, le loyer du logement ayant tout confort égale 1,6 à 1,9 fois celui du logement ne possédant aucun confort; dans le cas d'un ménage employé ou pensionné, ce rapport n'est qu'une seule fois inférieur à 2 et se situe le plus souvent aux environs de 2,4 — 2,5.

Dans les cas de logements n'ayant aucun confort ou ne possédant que la salle de bains, on observe une gradation continue quand on passe du loyer du pensionné à celui de l'ouvrier et enfin à celui de l'employé, les rapports entre eux étant assez stables. Lorsqu'il s'agit des logements ayant tout le confort, le loyer du pensionné occupe une position intermédiaire entre les deux autres, son niveau étant plus proche de celui de l'ouvrier.

c. Les provinces

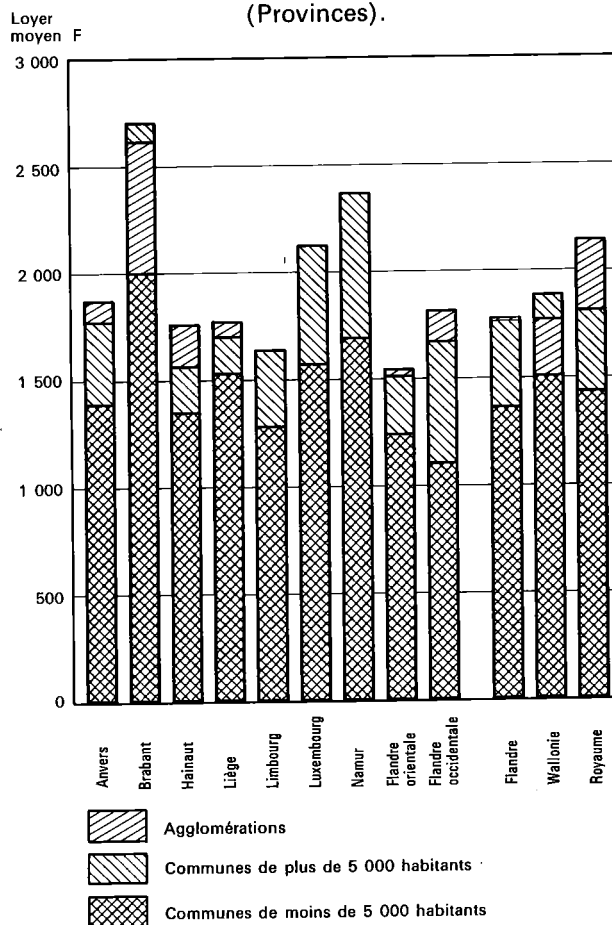
Le tableau 9 et le diagramme 7 mentionnent les résultats par provinces avec ventilation selon la situation du logement. Ayant fait un pas supplémentaire dans la voie de la désagrégation des données, il est évident que l'on rencontre de plus en plus de résultats dotés d'une faible précision et susceptibles dès lors de contenir des anomalies.

Tableau 9. — VENTILATION, PAR PROVINCE, DES LOYERS MENSUELS MOYENS SELON LA SITUATION DU LOGEMENT (LOGEMENTS DES INDEPENDANTS EXCLUS).

RÉGIONS	Loyers mensuels moyens dans les communes de			
	moins de 5 000 habitants	plus de 5 000 habitants	Agglomérations	Toutes les communes
Anvers	1 392	1 776	1 872	1 821
Brabant	2 000	2 701	2 614	2 590
Hainaut	1 350	1 566	1 759	1 547
Liège	1 530	1 703	1 777	1 712
Limbourg	1 287	1 642	—	1 481
Luxembourg	1 569	2 126	—	1 669
Namur	1 690	2 369	—	2 057
Flandre orientale	1 242	1 510	1 545	1 464
Flandre occidentale ...	1 105	1 671	1 813	1 586
Le Royaume :	1 436	1 812	2 142	1 904
Flandre	1 364	1 767	1 778	1 700
Wallonie	1 504	1 889	1 772	1 745

Diagramme 7

Loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après la situation du logement (Provinces).



Les loyers les plus hauts s'observent dans la province de Brabant qui, dans toutes les catégories de communes, fait montre de loyers largement supérieurs aux moyennes nationales. Les loyers sont également supérieurs à la moyenne dans les provinces de Namur et Luxembourg (communes de moins de 5 000 et de plus de 5 000 habitants) ainsi que dans les petites communes de la province de Liège. Toutes les autres moyennes se trouvent en-dessous des moyennes nationales. Dans les communes de moins de 5 000 habitants de Flandre occidentale les loyers sont particulièrement bas. Parmi les communes de plus de 5 000 habitants et les agglomérations ce sont celles de Flandre orientale qui ont les loyers les plus bas.

Dans toutes les provinces, le passage des communes de petite dimension à celles de plus de 5 000 habitants s'accompagne d'une hausse sensible des loyers moyens. Entre loyers des communes de plus de 5 000 habitants et loyers des agglomérations, le passage est souvent à peine perceptible;

c'est le cas du Brabant, de Liège et de la Flandre orientale où il y a lieu de considérer que ces loyers sont égaux.

En basant la répartition des loyers sur le confort du logement uniquement (tableau 10 et diagramme 8), on relève également des loyers supérieurs à la moyenne dans le Brabant (pour chaque catégorie de confort, les loyers du Brabant dépassent de 20 % la moyenne nationale) et dans la province de Namur (dans chaque catégorie de confort, les loyers de la province de Namur occupent la deuxième place, après le Brabant). C'est dans le Limbourg que les loyers sont les plus bas.

Dans toutes les provinces, l'écart entre le loyer d'un logement sans confort et celui d'un logement possédant salle de bains mais pas le chauffage central est le plus souvent de l'ordre de 700 F. Cet écart est cependant plus faible dans les provinces de Hainaut, Liège et Limbourg.

Diagramme 8

Loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après le confort du logement (Provinces).

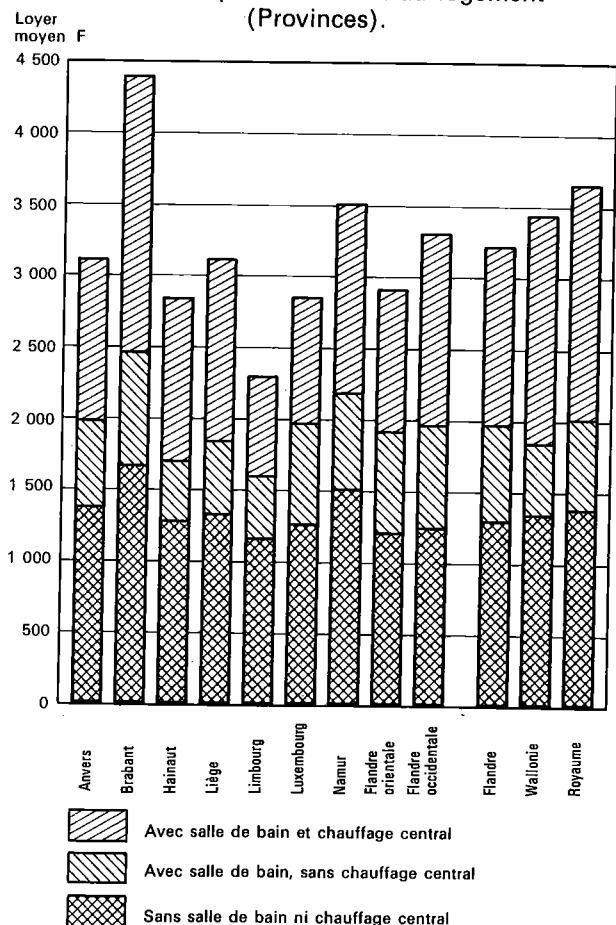


Tableau 10. — VENTILATION PAR PROVINCES, DES LOYERS MENSUELS MOYENS SELON LE CONFORT DU LOGEMENT (LOGEMENTS DES INDEPENDANTS EXCLUS).

RÉGION	Loyers mensuels moyens de logements possédant le confort suivant :			
	sans salle de bains ni chauffage central	avec salle de bains, sans chauffage central	avec salle de bains et chauffage central	Tous confort (*)
Anvers	1 384	1 996	3 119	1 821
Brabant	1 675	2 465	4 397	2 590
Hainaut	1 286	1 706	2 847	1 547
Liège	1 338	1 842	3 117	1 712
Limbourg	1 163	1 603	2 300	1 481
Luxembourg	1 267	1 975	2 858	1 669
Namur	1 521	2 193	3 501	2 057
Flandre orientale	1 214	1 922	2 919	1 464
Flandre occidentale ...	1 250	1 964	3 313	1 586
Le Royaume :	1 382	2 012	3 662	1 904
Flandre	1 306	1 975	3 223	1 700
Wallonie	1 345	1 845	3 444	1 745

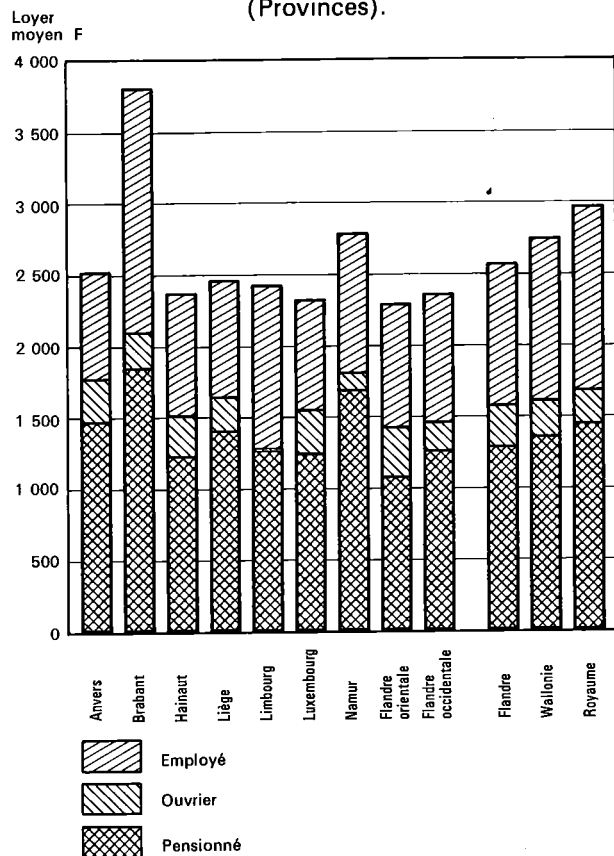
(*) Y compris les logements avec chauffage central mais sans salle de bains.

Le passage à la catégorie de confort supérieure entraîne une nouvelle augmentation de loyer, plus importante encore, allant généralement de 1 000 F à 1 300 F environ selon les provinces mais étant sensiblement moins forte dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg (respectivement 700 F

et 900 F) et particulièrement forte dans le Brabant (4 397 F de loyer pour un logement ayant salle de bains et chauffage central contre 2.465 F pour le logement n'ayant que la salle de bains).

Diagramme 9

Loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après le statut social du chef de ménage (Provinces).



La ventilation des résultats selon le statut social du chef de ménage locataire (tableau 11 et diagramme 9) met également en évidence le haut niveau des loyers dans les provinces de Brabant et de Namur qui sont pratiquement les seules à avoir des loyers supérieurs à la moyenne nationale. A l'opposé, les loyers sont particulièrement faibles en Flandre orientale ainsi que pour les ouvriers du Limbourg.

Les loyers de la classe « autres » s'apparentent assez bien à ceux des ouvriers. Ces derniers paient généralement 200 F à 300 F de plus que les pensionnés pour leur loyer. La cassure est beaucoup plus nette entre les loyers d'ouvriers et d'employés, l'écart étant souvent de l'ordre de 800 — 900 F, sauf dans le Brabant où il est de 1 700 F.

Les tableaux 12 à 14 (diagrammes 10 à 12) sélectionnent les résultats les plus fiables basés sur une répartition des observations tenant simultanément compte des trois critères dont il a été question jusqu'à présent. Ils confirment les conclusions précédentes, à savoir la cherté relative des loyers dans les provinces de Brabant et de Namur et leur bas niveau dans le Limbourg. Le niveau relativement bas des loyers en Flandre orientale et en Flandre occidentale n'apparaît pas de façon aussi évidente que dans certains des tableaux qui précèdent. Les loyers dans les provinces d'Anvers et de Liège sont souvent très proches, ils se placent généralement immédiatement après ceux des provinces de Brabant et de Namur.

Tableau 11. — VENTILATION, PAR PROVINCES, DES LOYERS MENSUELS MOYENS SELON LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS).

RÉGION	Loyers mensuels moyens de logements occupés par un ménage dont le chef est				
	ouvrier	employé	pensionné	autre	total
Anvers	1 775	2 520	1 478	1 536	1 821
Brabant	2 101	3 812	1 853	2 351	2 590
Hainaut	1 509	2 379	1 233	1 405	1 547
Liège	1 645	2 467	1 409	1 712	1 712
Limbourg	1 283	2 430	1 265	1 429	1 481
Luxembourg	1 556	2 330	1 243	1 478	1 669
Namur	1 811	2 788	1 691	1 974	2 057
Flandre orientale	1 428	2 295	1 081	1 307	1 464
Flandre occidentale	1 465	2 365	1 260	1 420	1 586
<i>Le Royaume :</i>	1 685	2 974	1 454	1 721	1 904
Flandre	1 582	2 576	1 295	1 460	1 700
Wallonie	1 612	2 748	1 360	1 652	1 745

Tableau 12. — VENTILATION PAR PROVINCES ET SELON LE CONFORT ET LA SITUATION, DES LOYERS DE LOGEMENTS OCCUPES PAR DES OUVRIERS.

CONFORT ET SITUATION DU LOGEMENT	Anvers	Brabant	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur	Flandre orientale	Flandre occidentale	Royaume	Flandre	Wallonie
Sans salle de bains ni chauffage central:												
communes de												
— moins de 5 000 habitants	1 273	1 505	1 228	1 243	1 001	1 392	1 409	1 159	1 015	1 212	1 165	1 271
— plus de 5 000 habitants	1 495	1 729	1 411	1 447	1 254	—	1 826	1 304	1 394	1 427	1 393	1 504
— agglomérations	1 544	1 780	1 554	1 522	—	—	—	1 416	1 476	1 612	1 496	1 532
Avec salle de bains, sans chauffage central :												
communes de												
— moins de 5 000 habitants	1 390	2 014	1 537	1 710	1 550	1 659	1 953	1 625	1 727	1 676	1 637	1 700
— plus de 5 000 habitants	1 790	2 233	1 724	1 836	1 474	—	2 074	1 815	1 753	1 831	1 820	1 850
— agglomérations	2 038	2 462	1 975	1 764	—	—	—	1 786	2 135	2 067	1 994	1 818
Avec salle de bains et chauffage central :												
communes de												
— moins de 5 000 habitants	2 377	2 389	1 873	2 596	1 577	—	—	2 562	1 973	2 018	1 863	2 207
— plus de 5 000 habitants	2 524	3 329	2 045	2 344	2 056	—	2 817	2 143	2 729	2 472	2 495	2 423
— agglomérations	2 842	3 212	2 377	2 914	—	—	—	2 433	2 521	3 003	2 783	2 708

Tableau 13. — VENTILATION, PAR PROVINCES ET SELON LE CONFORT ET LA SITUATION, DES LOYERS DE LOGEMENTS OCCUPES PAR DES EMPLOYES.

CONFORT ET SITUATION DU LOGEMENT	Anvers	Brabant	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur	Flandre orientale	Flandre occidentale	Royaume	Flandre	Wallonie
Sans salle de bains ni chauffage central:												
communes de												
— moins de 5 000 habitants	1 379	1 988	1 417	1 375	1 544	1 371	1 641	1 502	1 291	1 555	1 623	1 477
— plus de 5 000 habitants	1 793	2 246	1 767	1 871	1 669	—	1 903	1 709	1 757	1 857	1 827	1 932
— agglomérations	1 822	2 140	1 994	1 690	—	—	—	1 780	1 931	1 968	1 818	1 769
Avec salle de bains, sans chauffage central :												
communes de												
— moins de 5 000 habitants	1 791	2 533	1 908	2 013	—	2 332	2 211	2 194	1 801	2 118	2 189	2 068
— plus de 5 000 habitants	2 438	2 662	2 124	2 153	2 462	—	2 761	2 471	2 353	2 409	2 482	2 286
— agglomérations	2 280	2 780	2 236	2 318	—	—	—	2 366	2 605	2 500	2 317	2 294
Avec salle de bains et chauffage central :												
communes de												
— plus de 5 000 habitants	3 642	6 287	3 320	3 190	3 296	—	4 111	3 287	3 613	4 295	4 020	4 734
— agglomérations	3 488	4 825	3 677	3 611	—	—	—	3 467	3 616	4 453	3 494	3 632

Tableau 14. — VENTILATION, PAR PROVINCES ET SELON LE CONFORT ET LA SITUATION, DES LOYERS DE LOGEMENTS OCCUPÉS PAR DES PENSIONNÉES.

CONFORT ET SITUATION DU LOGEMENT	Anvers	Brabant	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur	Flandre orientale	Flandre occidentale	Royaume	Flandre	Wallonie
Sans salle de bains ni chauffage central : communes de												
— moins de 5 000 habitants	882	1 139	963	1 051	853	928	1 192	860	780	960	880	1 025
— plus de 5 000 habitants	1 152	1 378	1 132	1 132	1 207	—	1 467	1 007	1 066	1 136	1 101	1 188
— agglomérations	1 232	1 469	1 259	1 197	—	—	—	1 084	1 011	1 293	1 163	1 215
Avec salle de bains, sans chauffage central :												
communes de												
— plus de 5 000 habitants	1 494	1 449	1 348	1 565	1 125	—	1 744	1 334	1 811	1 476	1 507	1 448
— agglomérations	1 847	2 276	1 492	1 661	—	—	—	1 323	1 642	1 841	1 739	1 612

Diagramme 10

Ventilation par provinces et selon le confort et la situation, des loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, de logements occupés par des ouvriers.

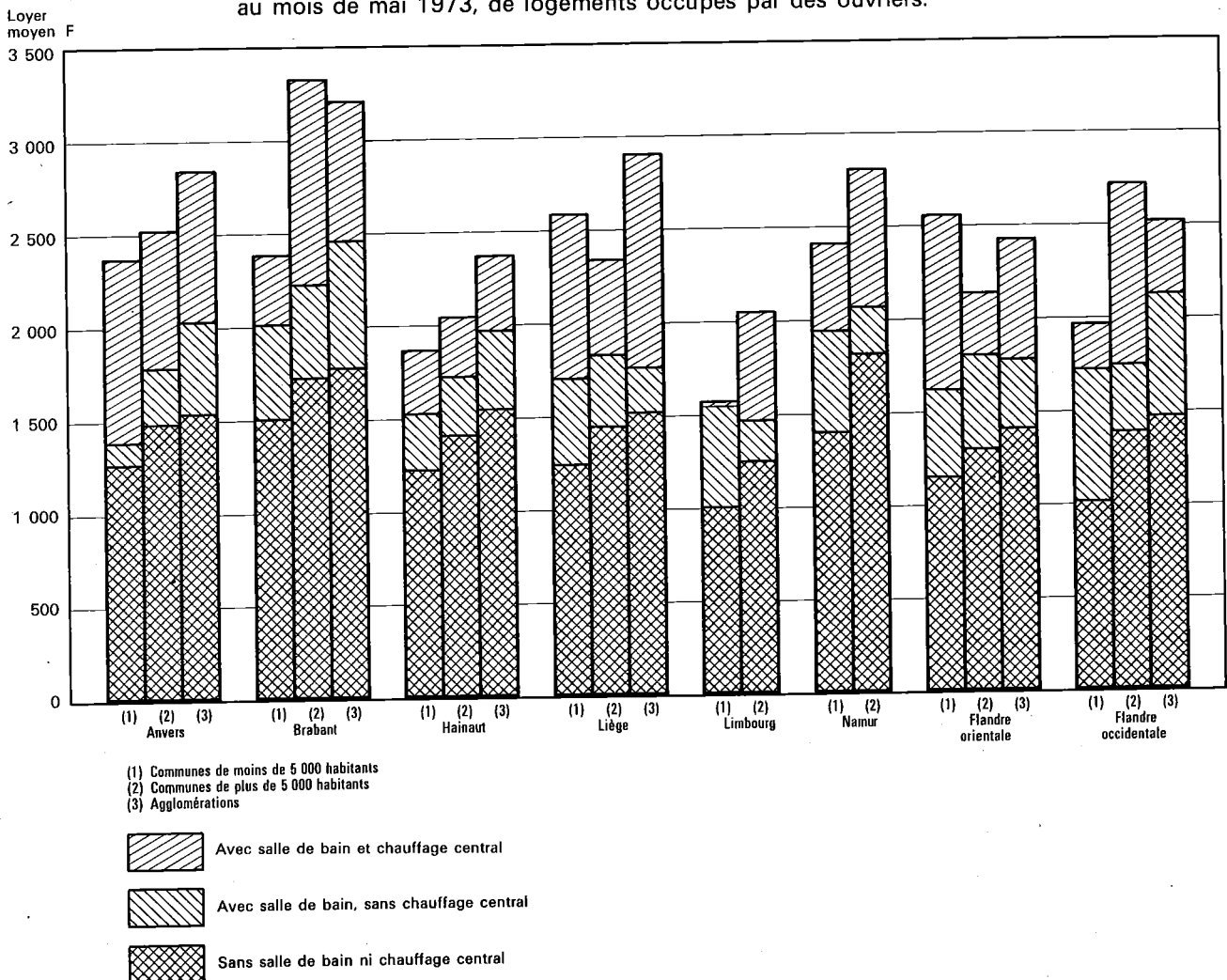
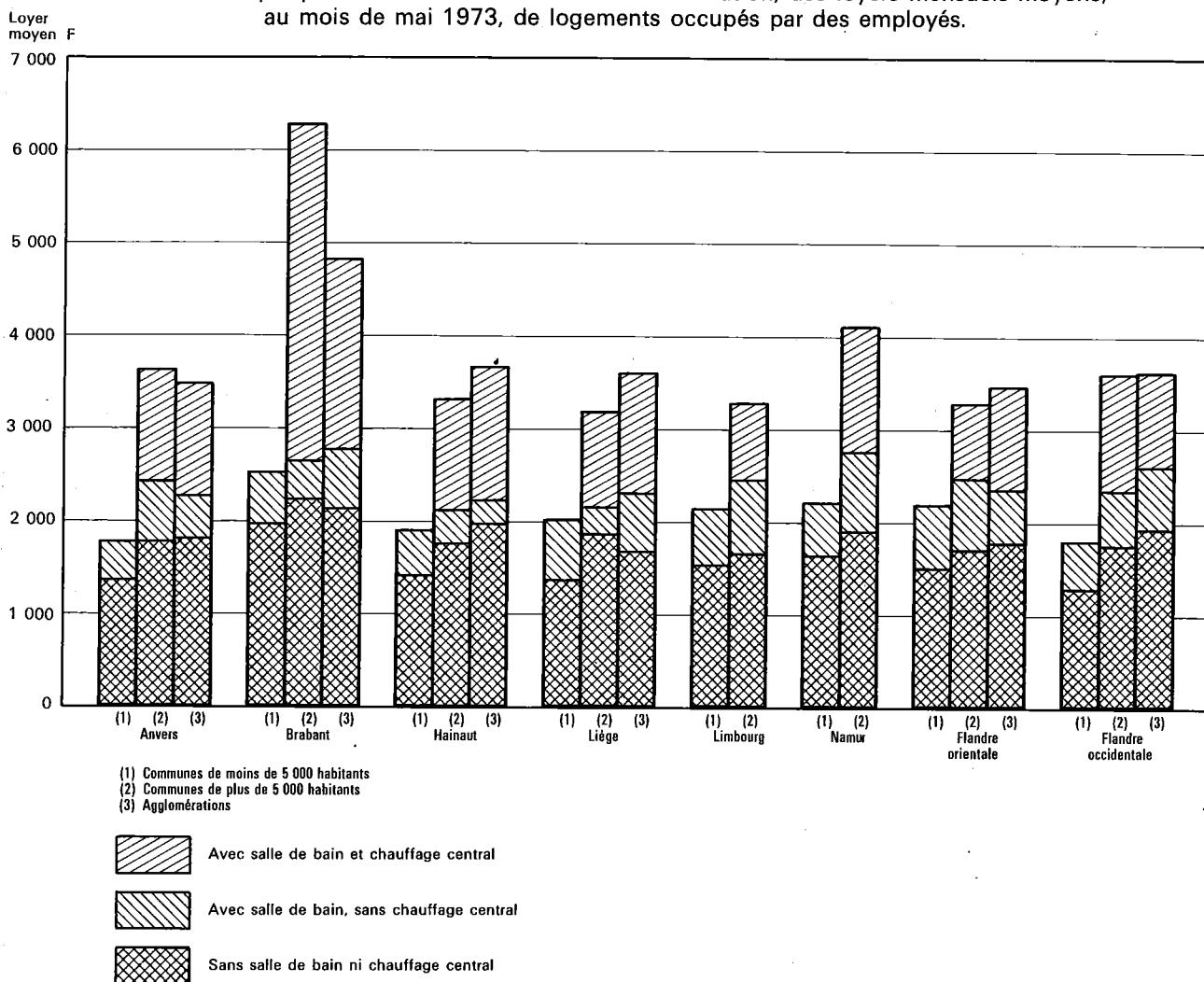


Diagramme 11

Ventilation par provinces et selon le confort et la situation, des loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, de logements occupés par des employés.



4. — Loyer et dimension du ménage.

L'ampleur de l'échantillon autorise que l'on pousse l'analyse dans un certain détail et c'est ainsi que l'on a cherché à dégager la variation du loyer en fonction de la dimension du ménage mesurée d'après le nombre de personnes qu'il comporte.

Pour l'ensemble du Royaume, le loyer moyen du ménage d'une personne se monte à 1 524 F (tableau 15 et diagramme 13). Le ménage composé de deux personnes paie 1 865 F, soit 341 F de plus que la personne seule. L'écart entre le loyer payé par le ménage de deux personnes et celui payé par un ménage de 3 personnes est plus petit (266 F)

et il est pour ainsi dire nul lorsqu'on passe aux ménages de 4 personnes ou plus.

Toutefois, les comportements diffèrent sensiblement selon le statut social du chef de ménage (tableau 15). Pour chacune des classes sociales, on observe un relèvement du loyer lorsqu'on passe du ménage d'une personne à celui de deux personnes, l'écart ne représentant que 150 F à 200 F seulement, exception faite toutefois des ménages d'indépendants pour lesquels on obtient 532 F — comme on l'a déjà souligné, il s'agit ici d'une catégorie particulière d'indépendants non représentative de l'ensemble —. Le passage aux ménages de trois personnes s'accompagne d'une nouvelle hausse de loyer

Diagramme 12

Ventilation par provinces et selon le confort et la situation, des loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, de logements occupés par des pensionnés.

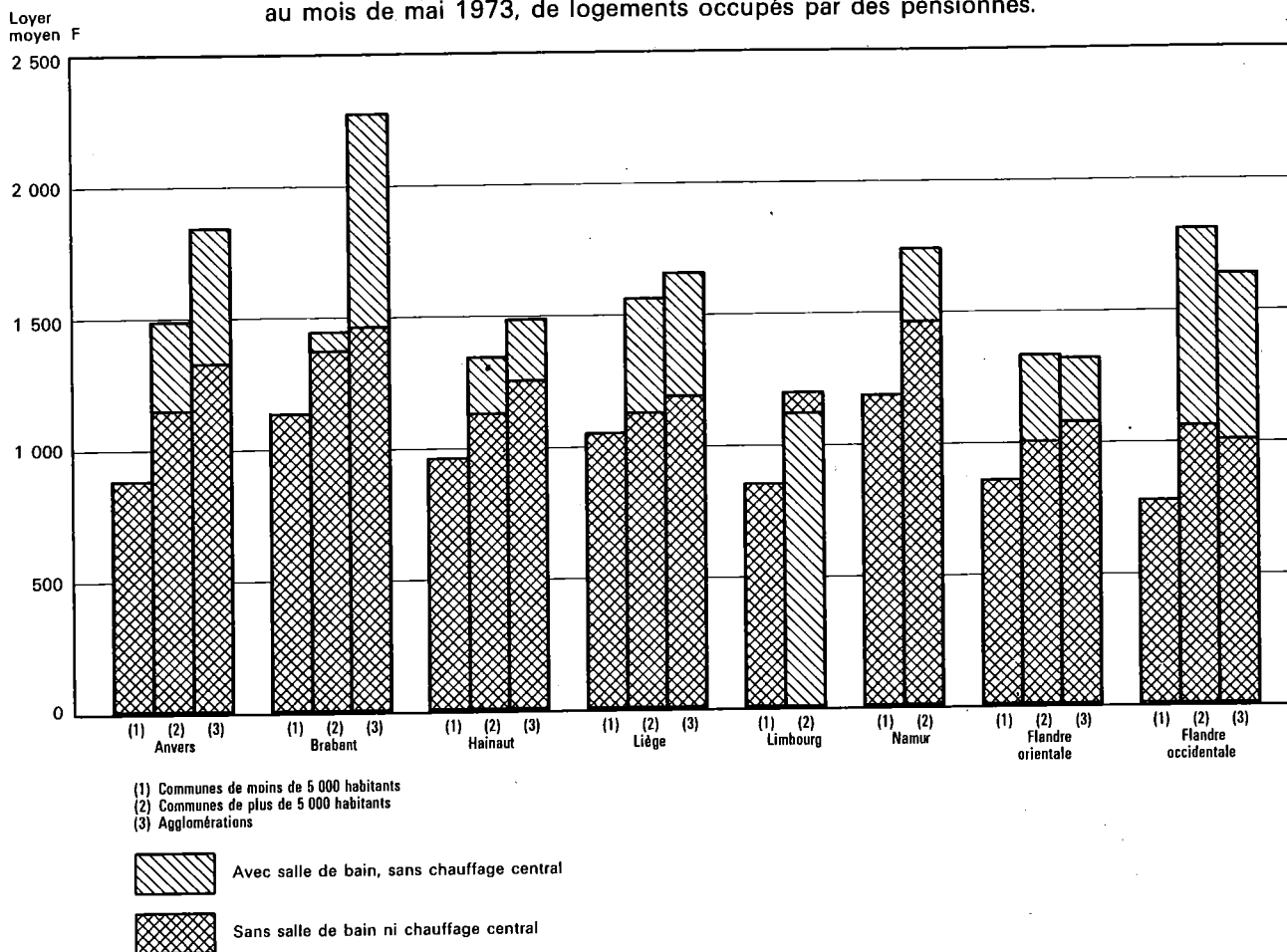


Tableau 15. — VENTILATION POUR LE ROYAUME, DES LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE ET LA DIMENSION DU MENAGE.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE	Ménages composés de				
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et plus	total
Ouvrier	1 491	1 715	1 745	1 670	1 685
Employé	2 537	2 729	2 929	3 393	2 974
Indépendant	2 766	3 298	3 535	4 173	3 629
Pensionné	1 373	1 524	1 659	1 481	1 454
Autre	1 557	1 736	1 931	1 898	1 721
<i>Moyenne générale :</i>	1 524	1 865	2 131	2 145	1 904

qui est de l'ordre de 200 F pour les employés, les indépendants et la catégorie « autres »; elle est de 125 F pour les pensionnés mais se réduit à 30 F seulement pour les ouvriers. Enfin, le passage à la dimension supérieure retenue ici n'entraîne une hausse de loyer que dans le cas des employés et des indépendants; partout ailleurs, le loyer baisse.

Si en plus du statut social du chef de ménage on tient compte du confort du logement (tableau 16), on observe toujours une augmentation du loyer lorsqu'on passe des ménages d'une personne à ceux de deux personnes. Toutefois, à la différence de ce que l'on vient de souligner ci-dessus, il n'y a pas que dans les ménages d'employés que le loyer croît lorsqu'on passe d'un ménage de deux à un ménage de trois personnes mais on observe le même phénomène dans les autres catégories également, l'augmentation étant toutefois très faible (sauf dans le cas des pensionnés possédant chauffage central et salle de bains, catégorie assez faiblement représentée et dès lors fortement sujette aux erreurs d'échantillonnage). En passant aux ménages de quatre personnes et plus, on en revient à l'observation faite précédemment, à savoir que seuls les logements d'employés continuent de croître en même temps que la dimension du ménage.

En combinant les critères du statut social du chef de ménage et de la situation du logement (tableau 17), on aboutit mutatis mutandis aux conclusions du paragraphe précédent.

Les mêmes conclusions semblent prévaloir lorsqu'on combine simultanément les critères du statut social du chef de ménage, du confort et de la situation du logement. Le relèvement du loyer est net lorsqu'on passe d'un logement occupé par une personne isolée à celui occupé par deux personnes; il est faible ou nul, sauf chez les employés (et vraisemblablement les indépendants), lorsque la taille du ménage augmente d'une unité supplémentaire. Le passage aux ménages de quatre personnes et plus se traduit le plus souvent par un tassement, voire une diminution du loyer, sauf pour les ménages d'employés.

Si l'on admet que le loyer est fonction de la dimension du logement, les chiffres que l'on vient de commenter mettent en évidence une cohabitation plus prononcée chez les ouvriers et les pensionnés que chez les employés (et vraisemblablement les indépendants).

Les remarques qui viennent d'être formulées au niveau du Royaume valent également pour les régions. C'est ce que fait ressortir le tableau 18 d'où il apparaît que, dans les trois régions, il n'y a que les loyers payés par des employés qui, dès lors que l'on atteint la dimension de trois personnes, croissent encore en fonction de la dimension du ménage.

Diagramme 13

Loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après le statut social du chef de ménage et la dimension du ménage (Flandre, Wallonie, Royaume).

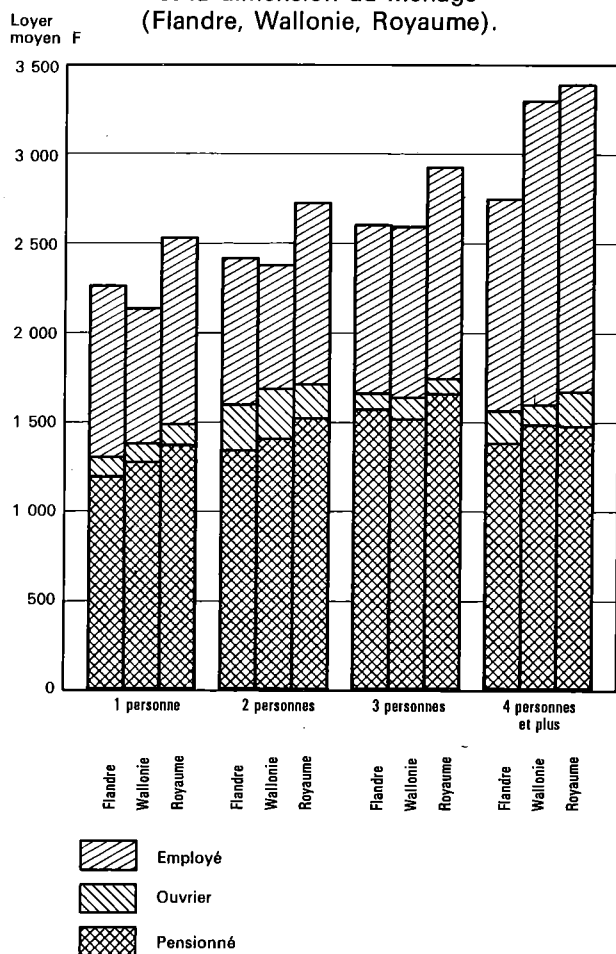


Tableau 16. — VENTILATION, POUR LE ROYAUME, DES LOYERS MENSUELS MOYENS, SELON LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE, LE CONFORT DU LOGEMENT ET LA DIMENSION DU MENAGE.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE ET CONFORT DU LOGEMENT	Ménages composés de				
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et plus	Totaux
Ouvrier.					
Sans salle de bains ni chauffage central	1 282	1 450	1 477	1 463	1 444
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 778	1 944	2 039	1 831	1 915
Avec salle de bains et chauffage central	2 784	2 822	2 701	2 556	2 681
Employé.					
Sans salle de bains ni chauffage central	1 641	1 745	1 907	1 963	1 841
Avec salle de bains, sans chauffage central	2 216	2 364	2 408	2 514	2 413
Avec salle de bains et chauffage central	3 573	3 876	4 197	5 088	4 329
Pensionné.					
Sans salle de bains ni chauffage central	1 129	1 230	1 292	1 292	1 182
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 576	1 746	1 768	1 566	1 665
Avec salle de bains et chauffage central	2 905	3 131	3 430 (*)	2 368 (*)	3 017
Tous statuts sociaux. (y compris « autres », indépendants exclus).					
Sans salle de bains ni chauffage central	1 180	1 381	1 528	1 525	1 382
Avec salle de bains, sans chauffage central	1 752	2 010	2 156	2 044	2 012
Avec salle de bains et chauffage central	3 181	3 467	3 740	4 104	3 662

(*) Résultats découlant de très petits échantillons.

Tableau 17. — VENTILATION POUR LE ROYAUME, DES LOYERS MENSUELS MOYENS, SELON LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE, LA SITUATION DU LOGEMENT ET LA DIMENSION DU MENAGE.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE ET SITUATION DU LOGEMENT	Ménages composés de				
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et plus	Totaux
Ouvrier.					
Communes de moins de 5 000 habitants	1 018	1 399	1 381	1 332	1 346
Communes de plus de 5 000 habitants	1 329	1 633	1 655	1 610	1 614
Agglomérations	1 615	1 922	2 053	1 953	1 917
Employé.					
Communes de moins de 5 000 habitants	1 511	1 919	2 292	2 564	2 277
Communes de plus de 5 000 habitants	2 477	2 548	2 716	3 213	2 837
Agglomérations	2 619	3 027	3 292	3 964	3 267
Pensionné.					
Communes de moins de 5 000 habitants	915	1 152	1 296	1 268	1 081
Communes de plus de 5 000 habitants	1 238	1 357	1 526	1 460	1 329
Agglomérations	1 521	1 777	2 086	1 766	1 637
Tous statuts sociaux. (y compris les « autres », indépendants exclus).					
Communes de moins de 5 000 habitants	973	1 377	1 596	1 600	1 436
Communes de plus de 5 000 habitants	1 335	1 723	1 970	2 069	1 812
Agglomérations	1 689	2 144	2 546	2 562	2 142

5. — Loyer et âge du chef de ménage.

Parallèlement à l'étude de l'influence de la dimension du ménage sur le loyer, on a cherché à mesurer l'impact éventuel de l'âge du chef de ménage sur le loyer.

On relève pour l'ensemble du Royaume, un loyer moyen de 2 184 F pour les ménages dont le chef est âgé de moins de 35 ans. Le loyer est à peine inférieur lorsqu'on passe aux ménages dont le chef a un âge compris entre 35 et 50 ans (2 137 F). Par contre, la diminution du loyer est sensible lorsqu'on a affaire aux classes d'âges supérieures puisque, pour les ménages dont le chef est âgé de 50 à 65 ans, le loyer n'est plus que de 1 802 F tandis qu'il est ramené à 1 459 F pour les personnes âgées de 65 ans ou plus.

Le détail de ces résultats ventilés selon le statut social du chef de ménage (tableau 19 et diagramme 14), fait ressortir une fois encore le comportement différent des employés et des indépendants. Ceux-ci ont en effet un loyer qui croît lorsque l'on passe des moins de 35 ans à la tranche d'âge immédiatement supérieure, — l'écart est particulièrement sensible dans le cas des employés — alors qu'on observe l'inverse dans le cas des autres statuts sociaux, tout au moins lorsqu'on fait abstraction des cellules au nombre d'observations trop réduit.

Mis à part le cas particulier des pensionnés de moins de 50 ans, le loyer diminue toujours lorsqu'on passe des ménages dont le chef a un âge compris entre 35 et 50 ans à ceux dont le chef a un âge compris entre 50 et 65 ans. En passant aux classes d'âge supérieures, seuls les pensionnés et

Tableau 18. — VENTILATION, POUR LA FLANDRE, LA WALLONIE ET BRUXELLES-CAPITALE, DES LOYERS MENSUELS MOYENS, D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE ET LA DIMENSION DU MENAGE.

RÉGION ET STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE	Ménages composés de				Totaux
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et plus	
Flandre :					
Ouvrier	1 306	1 600	1 663	1 563	1 582
Employé	2 269	2 422	2 603	2 754	2 576
Pensionné	1 196	1 347	1 579	1 387	1 295
Autre	1 298	1 518	1 699	1 529	1 460
Tous statuts sociaux (1)	1 305	1 661	1 932	1 874	1 700
Wallonie :					
Ouvrier	1 383	1 691	1 640	1 595	1 612
Employé	2 138	2 378	2 598	3 301	2 748
Pensionné	1 279	1 410	1 520	1 489	1 360
Autre	1 430	1 654	1 839	1 881	1 652
Tous statuts sociaux (1)	1 371	1 697	1 903	2 004	1 745
Bruxelles-Capitale :					
Ouvrier	1 856	2 175	2 320	2 238	2 174
Employé	2 903	3 441	3 790	4 933	3 797
Pensionné	1 746	2 170	2 507 (2)	2 197 (2)	1 915
Autre	2 179	2 457	2 965 (2)	3 074 (2)	2 454
Tous statuts sociaux (1)	1 991	2 611	3 094	3 311	2 614

(1) Indépendants exclus.

(2) Résultats découlant de très petits échantillons.

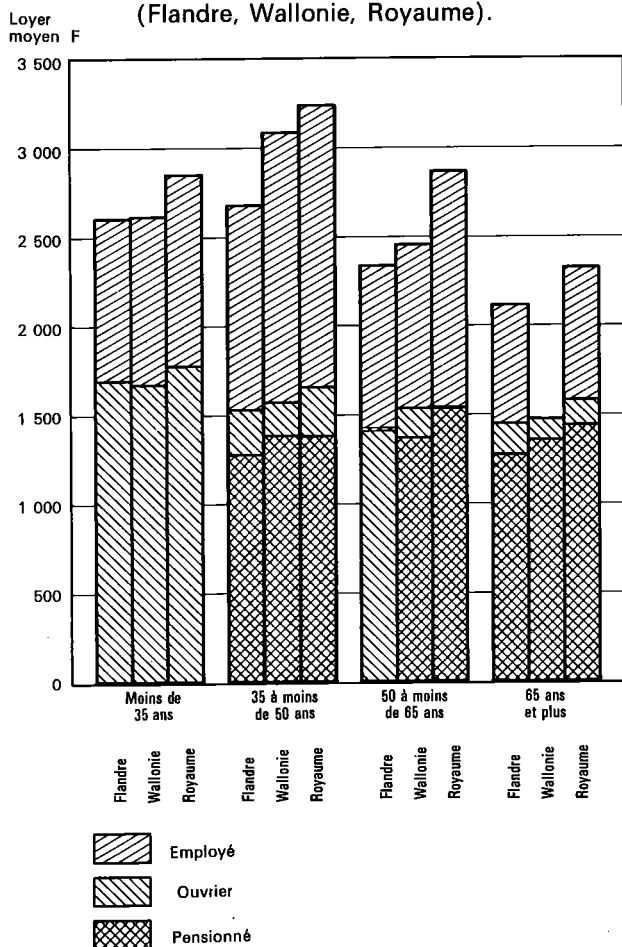
Tableau 19. — VENTILATION, POUR LE ROYAUME, DES LOYERS MENSUELS MOYENS, D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE ET L'AGE DU CHEF DE MENAGE.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE	Ménages dont le chef est âgé de				
	moins de 35 ans	de 35 à moins de 50 ans	de 50 à moins de 65 ans	65 ans et plus	totaux
Ouvrier	1 777	1 657	1 539	1 576 (*)	1 685
Employé	2 857	3 239	2 869	2 324 (*)	2 974
Indépendant	3 724	3 881	3 131	3 034 (*)	3 629
Pensionné	—	1 381 (*)	1 533	1 437	1 454
Autre	2 230	1 836	1 543	1 574	1 721
<i>Moyenne générale :</i>	2 184	2 137	1 802	1 459	1 904

(*) Résultats découlant de très petits échantillons.

Diagramme 14

Loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, ventilés d'après le statut social du chef de ménage et l'âge du chef de ménage (Flandre, Wallonie, Royaume).



la classe « autres » présentent un intérêt; chez les premiers, on observe une baisse de 100 F tandis que dans l'autre cas, il y a hausse très peu significative puisqu'elle n'est que de 31 F.

En poussant encore plus loin dans le détail, on constate que, parmi les employés, seuls ceux dotés d'un certain confort, paient, lorsqu'ils ont entre 35 et 50 ans, un loyer supérieur à celui des employés plus jeunes. Les employés qui ont entre 50 et 65 ans paient d'ailleurs un loyer à peine inférieur à ceux de la tranche immédiatement inférieure (tableau 20). Le cas des autres employés est similaire à celui des ouvriers : loyer pratiquement égal ou en légère diminution lorsqu'on passe d'une classe d'âge inférieure à une autre.

Du tableau 21, il ressort que les tendances dégagées sur base des chiffres moins détaillés du tableau 19 restent valables quelle que soit la dimension de la commune où est situé le logement.

L'analyse régionale de ces résultats (tableau 22 et diagramme 14) met en évidence le niveau relativement haut des loyers payés, en Wallonie et à Bruxelles-Capitale, par les employés âgés de 35 à moins de 50 ans. On n'observe rien de tel en Flandre où l'écart par rapport aux tranches d'âges avoisinantes est à peine marqué. A l'examen des résultats plus détaillés des annexes, il apparaît que, dans le cas des logements ayant tout confort, les loyers payés par les locataires ayant de 35 à 50 ans sont relativement moins hauts en Flandre qu'ailleurs. Pour le reste, les loyers en Flandre et en Wallonie sont très proches, ceux des pensionnés et des « autres » ayant toutefois tendance à être légèrement supérieurs en Wallonie.

Tableau 20. — VENTILATION, POUR LE ROYAUME, DES LOYERS MOYENS SELON LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE, LE CONFORT DU LOGEMENT ET L'AGE DU CHEF DE MENAGE.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE ET CONFORT DU LOGEMENT	Ménages dont le chef est âgé de				
	moins de 35 ans	de 35 à moins de 50 ans	de 50 à moins de 65 ans	65 ans et plus	Totaux
Ouvrier.					
Sans salle de bain ni chauffage central	1 497	1 431	1 361	1 365 (*)	1 444
Avec salle de bain, sans chauffage central	2 075	1 832	1 758	1 694 (*)	1 915
Avec salle de bain et chauffage central	2 774	2 672	2 365	—	2 681
Employé.					
Sans salle de bain ni chauffage central	1 862	1 877	1 777	—	1 841
Avec salle de bain, sans chauffage central	2 531	2 343	2 279	—	2 413
Avec salle de bain et chauffage central	3 903	4 803	4 707	3 076 (*)	4 329
Pensionné.					
Sans salle de bain ni chauffage central	—	1 250	1 249	1 165	1 182
Avec salle de bain, sans chauffage central	—	1 441 (*)	1 702	1 672	1 665
Avec salle de bain et chauffage central	—	—	3 006	3 056	3 017
Tous statuts sociaux. (y compris « autres », indépendants exclus)					
Sans salle de bain ni chauffage central	1 574	1 490	1 357	1 167	1 382
Avec salle de bain, sans chauffage central	2 277	2 008	1 886	1 686	2 012
Avec salle de bain et chauffage central	3 538	4 088	3 774	3 126	3 662

(*) Résultats découlant de très petits échantillons.

Tableau 21. — VENTILATION, POUR LE ROYAUME, DES LOYERS MOYENS, SELON LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE, LA SITUATION DU LOGEMENT ET L'AGE DU CHEF DE MENAGE.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE ET SITUATION DU LOGEMENT	Ménages dont le chef est âgé de				
	moins de 35 ans	de 35 à moins de 50 ans	de 50 à moins de 65 ans	65 ans et plus	Totaux
Ouvrier.					
Communes de moins de 5 000 habitants	1 435	1 302	1 165	—	1 346
Communes de plus de 5 000 habitants	1 735	1 551	1 423	1 441 (*)	1 614
Agglomérations	2 054	1 898	1 749	1 714 (*)	1 917
Employé.					
Communes de moins de 5 000 habitants	2 185	2 641	1 923	—	2 277
Communes de plus de 5 000 habitants	2 764	3 094	2 596	—	2 837
Agglomérations	3 203	3 477	3 160	2 260 (*)	3 267
Pensionné.					
Communes de moins de 5 000 habitants	—	1 204 (*)	1 174	1 044	1 081
Communes de plus de 5 000 habitants	—	1 326	1 370	1 319	1 329
Agglomérations	—	1 641 (*)	1 772	1 608	1 637
Tous statuts sociaux. (y compris « autres », indépendants exclus).					
Communes de moins de 5 000 habitants	1 656	1 589	1 292	1 060	1 436
Communes de plus de 5 000 habitants	2 124	1 987	1 599	1 329	1 812
Agglomérations	2 524	2 452	2 100	1 633	2 142

(*) Résultats découlant de très petits échantillons.

Tableau 22. — VENTILATION, POUR LA FLANDRE, LA WALLONIE ET BRUXELLES-CAPITALE DES LOYERS MENSUELS MOYENS, D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE ET L'AGE DU CHEF DE MENAGE.

RÉGION ET STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE	Ménages dont le chef est âgé de				Totaux
	moins de 35 ans	de 35 à moins de 50 ans	de 50 à moins de 65 ans	65 ans et plus	
Flandre :					
Ouvrier	1 698	1 531	1 411	1 447 (2)	1 582
Employé	2 605	2 681	2 337	2 115 (2)	2 576
Pensionné	—	1 283 (2)	1 427	1 272	1 295
Autres	1 955	1 542	1 345	1 342	1 460
Tous statuts sociaux (1)	2 016	1 845	1 557	1 287	1 700
Wallonie :					
Ouvrier	1 678	1 577	1 533	1 474 (2)	1 612
Employé	2 619	3 089	2 456	—	2 748
Pensionné	—	1 388	1 370	1 354	1 360
Autres	2 151	1 683	1 535	1 446	1 652
Tous statuts sociaux (1)	1 997	1 949	1 616	1 372	1 745
Bruxelles-Capitale :					
Ouvrier	2 349	2 130	1 984	—	2 174
Employé	3 653	4 093	3 725	—	3 797
Pensionné	—	—	2 077	1 794	1 915
Autres	2 706 (2)	2 787 (2)	2 127	2 303 (2)	2 454
Tous statuts sociaux (1)	3 002	3 018	2 608	1 845	2 614

(1) Indépendants exclus.

(2) Résultats découlant de très petits échantillons.

6. — Les loyers payés par les indépendants.

L'annexe comporte une ventilation des seuls résultats relatifs aux indépendants n'ayant pu communiquer un loyer net. En l'occurrence, ce montant inclut, dans la majorité des cas, le loyer de locaux professionnels. La ventilation s'est faite sur base de la branche d'activité à laquelle appartient le chef de ménage. Le nombre relativement restreint d'observations a conduit à ne retenir que quatre groupes d'activités, établis au départ de la nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (N.A.C.E.).

Une première catégorie d'indépendants groupe ceux de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (classes 01, 02 et 03 de la N.A.C.E.).

Une deuxième catégorie couvre tout ce qui concerne l'extraction et la transformation de minéraux non énergétiques et de produits divers, l'industrie chimique, les industries transformatrices des métaux, la mécanique de précision, les au-

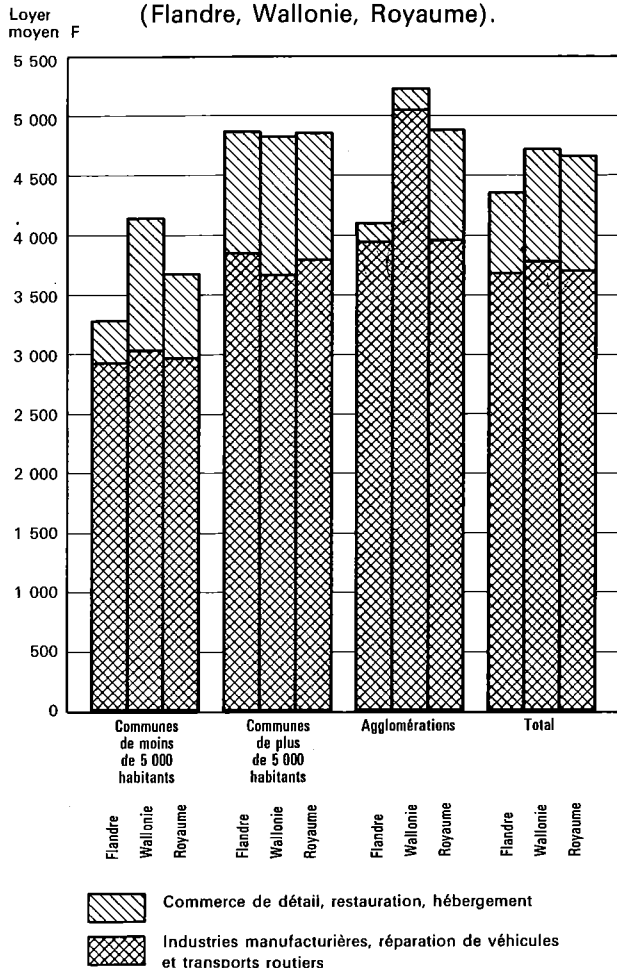
tres industries manufacturières, le bâtiment et le génie civil (classes 11 à 50 de la N.A.C.E.).

Ce groupe vise donc principalement les artisans et les petits industriels. On y a joint également la réparation de biens de consommation et de véhicules (classe 67 de la N.A.C.E.) ainsi que les transports terrestres (classe 72 de la N.A.C.E.), les locaux professionnels occupés par ces classes d'activité ayant, de par leur configuration et leur localisation plus de traits communs avec les ateliers industriels qu'avec les locaux professionnels des autres classes.

Une troisième catégorie touche les transports (autres que les transports terrestres) et les communications (classes 71 et 73 à 79), les institutions de crédit, les assurances, les services fournis aux entreprises, la location (classes 81 à 85 de la N.A.C.E.) et les autres services (classes 91 à 99 de la N.A.C.E.), le commerce de gros, la récupération et les intermédiaires du commerce (classes 61 à 63 de la N.A.C.E.). Le dernier groupe se rapporte au commerce de détail, à la restauration et à l'hébergement (classes 64 à 66 de la N.A.C.E.).

Diagramme 15

Commerce de détail, restauration et hébergement, artisanat, réparation de véhicules et transports routiers: loyers mensuels moyens, au mois de mai 1973, (logement y compris locaux professionnels et autres charges éventuelles) ventilés selon la situation du logement (Flandre, Wallonie, Royaume).



Il va de soi que les moyennes découlant des échantillons intervenant ici sont moins précises que dans les cas précédents. Non seulement le nombre d'observations est relativement faible mais l'éventail des loyers possibles est extrêmement large. Néanmoins, les tableaux de l'annexe V (diagramme 15) ne semblent pas dépourvus d'intérêt et il est permis d'en dégager certaines observations intéressantes.

On pourrait penser, a priori, que le critère de la situation du logement, entendant par là non seulement l'appartenance à un des groupes de communes retenus jusqu'ici mais encore la situation au sein même de la commune, prenne le pas sur tous les autres critères. Il semble pourtant qu'il n'en est rien et, tout comme dans le cas des loyers nets, les tableaux mettent en évidence une forte corréla-

tion du niveau du loyer avec le confort du logement et ce, dans chacune des catégories de communes ainsi que dans chacun des groupes d'activités considérés.

De même que pour les loyers nets, l'écart est sensible entre loyers des petites communes et ceux des autres communes, tandis que dans les communes de plus de 5 000 habitants, les loyers atteignent presque ceux payés dans les agglomérations.

Quels que soient la situation et le confort du logement, on observe tant au niveau national qu'en Flandre et en Wallonie, que les loyers payés par les détaillants (y compris l'hébergement et la restauration) sont supérieurs à ceux payés par les industriels et les artisans (y compris les garagistes et les transporteurs terrestres). Au niveau de la moyenne générale, valable pour le Royaume, cela se traduit par un écart de 1 000 F environ (loyers des détaillants : 4 674 F; loyers des artisans et industriels : 3 702 F). En Wallonie, l'écart est du même import (détaillants : 4 726 F; artisans et industriels : 3 787 F); en Flandre, il est sensiblement moindre (détaillants : 4 365 F; artisans et industriels : 3 684 F).

Les loyers payés par la branche couvrant les services (transports autres que transports terrestres, services financiers, commerce de gros et services non dénommés ailleurs) se situent le plus souvent au niveau de ceux payés par les artisans et industriels. Mais le jeu de la pondération est tel — la proportion de logements possédant chauffage central et salle de bains est sensiblement plus forte ici qu'ailleurs — que, sur les plans national et régional, ils apparaissent avec une moyenne sensiblement supérieure à celle des artisans et industriels mais inférieure à celle des détaillants. Ici encore, les loyers de Wallonie paraissent être légèrement supérieurs à ceux de Flandre.

Dans l'agglomération bruxelloise, le nombre d'observations restreint ne permet de tirer des conclusions que dans le cas des détaillants et des services. Dans les deux cas on relève un loyer légèrement supérieur à 6 000 F pour les logements possédant tout confort (6 033 F dans la branche « services »; 6 081 F pour les détaillants), soit un montant très proche des moyennes nationales correspondantes. Dans le seul autre cas où l'échantillon dépasse vingt observations, à savoir les logements occupés par des détaillants ne possédant ni chauffage central ni salle de bains, on obtient un loyer moyen de 4 152 F, soit un montant largement supérieur à la moyenne nationale (3 597 F).

Les loyers payés par les agriculteurs sont mentionnés aux seules fins d'être complets. Dans ce secteur d'activités, les résultats sont dotés d'une précision sensiblement moindre que dans les autres secteurs de sorte qu'on ne peut en tirer autre chose que des ordres de grandeur.

7. — Hausse du prix de la location des logements.

Sur base de la question demandant aux locataires qui n'ont pas déménagé dans l'intervalle de mentionner, outre le loyer actuel, celui payé un an auparavant, on calcule une hausse de 3,89 % pour l'ensemble du Royaume. L'analyse des résultats détaillés (Annexes 9 et 11 et diagramme 16), montre que la hausse a touché toutes les catégories de logements indistinctement sans que l'on puisse avancer avec certitude qu'une catégorie (basée sur les critères de confort et de situation du logement ainsi que sur le statut social du chef de ménage) ait pris le pas sur une autre, sauf peut-être pour les logements occupés par des employés. En effet, il n'est que pour les logements situés dans les communes de plus de 5 000 habitants et ne possédant ni salle de bains ni chauffage central que le taux d'augmentation du loyer payé par les employés, soit inférieur à celui du loyer payé par les ouvriers. On observe le même phénomène au niveau régional. La différenciation entre taux d'augmentation des loyers payés par les employés ou par les autres classes sociales est toutefois plus nette en Flandre et dans la Capitale qu'en Wallonie.

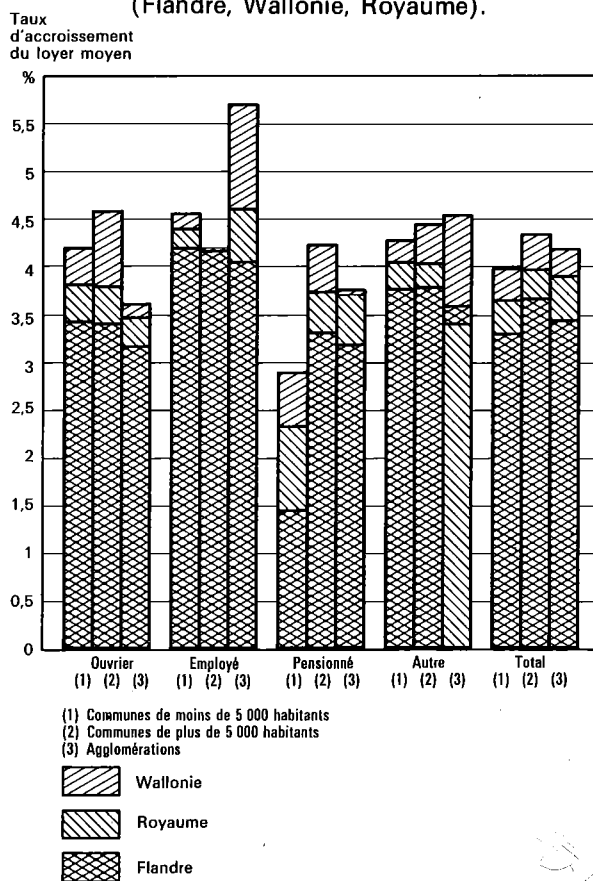
Par catégorie de logements, au niveau national, les taux d'augmentation des loyers payés par les pensionnés sont le plus souvent inférieurs aux taux correspondants observés près des ouvriers mais les différences sont généralement minimes et paraissent moins évidentes que lors de la comparaison entre employés et ouvriers. Au niveau régional, cela reste vrai pour la Flandre et la Wallonie mais la situation est inversée à Bruxelles-Capitale.

En comparant les taux régionaux d'augmentation des loyers, il apparaît que de mai 1972 à mai 1973, les loyers ont crû plus rapidement en Wallonie qu'en Flandre (Wallonie : 4,21 % ; Flandre : 3,89 %). Cela ressort de manière flagrante lorsqu'on compare entre eux les taux marginaux (c'est-à-dire les taux figurant aux dernières lignes et aux dernières colonnes des tableaux annexes) ; ceux relatifs à la Wallonie sont en effet toujours supérieurs à ceux de la Flandre. Bruxelles-Capitale occupe une position intermédiaire, plus proche toutefois de celle de la Wallonie.

Comme la hausse dont il a été question jusqu'à présent ne porte que sur les loyers payés par des ménages qui n'ont pas déménagé dans l'année qui précède le moment de l'enquête, elle ne correspond vraisemblablement pas à la hausse réelle des loyers que l'on ne pourrait appréhender qu'en suivant tous les logements. En comparant la moyenne nationale de l'enquête 1973 à celle de l'enquête 1971, on obtient une hausse des loyers de 13,3 % en deux ans (loyer moyen 1971 : 1 681 F ; loyer moyen 1973 : 1 904 F).

Diagramme 16

Augmentation (en %) des loyers de mai 1972 à mai 1973 : ventilation d'après le statut social du chef de ménage et la situation du logement (Flandre, Wallonie, Royaume).



Mais comme le patrimoine immobilier a évolué de 1971 à 1973, il y a lieu de considérer que, outre l'« effet prix », ce pourcentage de hausse inclut un « effet qualité » attribuable à l'amélioration du confort apporté au patrimoine immobilier de 1971 à 1973. Pour l'ensemble des logements, la comptabilité nationale évalue à 2 % l'an, le taux d'amélioration qualitative du parc immobilier. Ce

taux est vraisemblablement inférieur dans le cas des logements donnés en location de sorte que si on accepte un taux de 1,5 %, on obtient une hausse qui, limitée à l'effet-prix seulement, se monte à 9,9 % (11,1 % si on choisit de limiter l'effet qualité à 1 %). Au cours de la même période, l'indice des prix à la consommation est passé de 153,5 en mai 1971 à 172,7 en mai 1973, soit une augmentation de 12,5 %. Le prix de la location de logements aurait donc crû moins rapidement que l'indice général des prix à la consommation.

Il y a toutefois lieu de remarquer qu'on ne saurait être trop prudent lorsque, comme on vient de le faire, on tente de calculer un indice de prix à partir de moyennes résultant de sondages. Ainsi par exemple, le loyer moyen de mai 1973 (1 904 F) a un coefficient de variation de 0,54 % et celui de mai 1971 (1 681 F) de 0,85 %. Malgré que ces coefficients de variation soient faibles, la probabilité d'une erreur de 1 ou 2 points dans le calcul du taux de croissance du loyer est assez grande. Il est à peine utile d'ajouter que l'exercice devient de plus en plus périlleux au fur et à mesure qu'on veut l'appliquer à des résultats moins précis.

Dans le cas des logements sans salle de bains, ni chauffage central, on a affaire à une catégorie de logements assez homogènes pour laquelle le loyer moyen est obtenu avec une plus grande précision que le loyer moyen général. Il paraît dès lors intéressant de calculer l'augmentation de prix pour cette catégorie de logements et ce d'autant plus qu'il s'agit d'une catégorie de qualité non seulement assez homogène dans l'espace mais encore dans le temps. Il paraît en effet logique de supposer que d'une année à l'autre cette catégorie de logements ne subit que des aménagements mineurs n'intervenant que pour une quantité négligeable dans le taux de l'amélioration qualitative du patrimoine résidentiel. Les taux d'augmentation du loyer de ces logements sans confort ne couvriraient de ce fait que l'effet-prix.

	Loyers moyen des logements sans salle de bain ni chauffage central (*)		
	1971	1973	Augmen- tation (en %)
Royaume	1 224 (0,58)	1 382 (0,43)	12,9
Flandre	1 172 (0,82)	1 306 (0,57)	11,4
Wallonie.....	1 177 (0,92)	1 345 (0,72)	14,3

(*) On mentionne, entre parenthèses, le coefficient de variation du loyer moyen

Pour l'ensemble du Royaume, le loyer moyen des logements sans salle de bains ni chauffage central était de 1 224 F en 1971 et de 1 382 F en 1973, soit une augmentation de 12,9 %. Ce taux est quasi égal à l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation au cours de la même période. Les taux correspondants s'élèvent à 11,4 % et 14,3 % pour la Flandre et la Wallonie respectivement; une fois encore, on trouve un taux d'augmentation des loyers plus haut en Wallonie que dans le reste du pays.

Tous les pourcentages de hausse cités jusqu'à présent constituent des moyennes prenant en considération tant les loyers n'ayant subi aucune modification (ou ayant baissé, mais le cas est rare) que les autres loyers. Or il se fait qu'une proportion appréciable de loyers tombe dans le premier cas et il paraît dès lors intéressant de pousser plus loin les investigations. Les tableaux de l'annexe VIII citent à part les chiffres relatifs aux seuls logements dont le loyer a été modifié au cours de l'année précédant la date de l'enquête.

On en tire une première conclusion intéressante, à savoir que c'est dans les catégories de logements les plus confortables qu'on observe les plus grandes proportions de loyers ayant subi une modification. Alors, qu'en général 31 % des locataires ont vu leur loyer augmenter, cette proportion est réduite à 27 % dans le cas des logements sans confort et atteint 43 % dans le cas de logements possédant tout confort.

A l'inverse — toujours en se limitant aux seuls loyers ayant été modifiés —, les loyers des logements sans confort ont augmenté plus fort que les autres. Ainsi, la hausse moyenne de 9,84 % au niveau du Royaume est ramenée à 8,20 % lorsqu'il s'agit des logements ayant chauffage central et salle de bains mais atteint 11,42 % dans le cas des logements sans confort, les logements disposant d'une salle de bains mais non du chauffage central occupant une position intermédiaire (9,82 %).

Allant plus loin dans le détail, en isolant notamment l'effet de la situation du logement ou/et celui de l'appartenance du chef de ménage à une catégorie sociale déterminée, on vérifie que les ordres de grandeur et la position relative des chiffres du tableau 23 se retrouvent à tous les niveaux. Il y a toutefois lieu de mentionner que la proportion de loyers modifiés est sensiblement moindre dans les petites communes que dans les aggloméra-

Tableau 23. — PROPORTIONS DE LOYERS AYANT ETE MODIFIES DE MAI 1972 A MAI 1973 ET IMPORTANCE DE LA HAUSSE (EN %).

CONFORT DU LOGEMENT	Proportions de loyers modifiés				Hausse (en %)			
	Royaume	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Royaume	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale
Logements sans salle de bains ni chauffage central	27,0	24,2	29,5	34,9	11,42	12,02	11,76	9,80
Logements avec salle de bains, sans chauffage central	34,9	31,9	36,4	48,7	9,82	9,82	10,52	8,87
Logements sans salle de bains, avec chauffage central	28,9	28,0	28,2	30,6	11,36	11,41	12,52	10,64
Logements avec salle de bains et chauffage central	43,3	40,0	41,6	51,7	8,20	8,08	9,22	7,81
Tous confort	30,8	27,6	32,4	41,1	9,84	10,28	10,74	8,61

tions, les communes de plus de 5 000 habitants occupant une position intermédiaire proche de celle des agglomérations.

Ces taux d'augmentation des loyers sont sensiblement plus hauts dans les petites communes.

Comme un taux d'augmentation moyenne du loyer relativement haut s'accompagne généralement d'une fréquence du nombre de loyers modifiés relativement petite, il se produit des compensations qui font que, comme on l'a observé précédemment les taux d'augmentation moyens des loyers, établis au niveau de la strate complète — c'est-à-dire en incluant les loyers restés inchangés — sont pratiquement tous identiques.

Ce mécanisme de compensation trouve vraisemblablement son origine dans les habitudes suivies lors de la détermination des loyers. Ainsi, la liaison à l'indice des prix à la consommation assure des augmentations automatiques du loyer vraisemblablement plus fréquentes que dans le cas de non-indexation. Comme les taux avec indexation automatique sont vraisemblablement plus courants dans le cas des logements possédant tout confort et/ou situés à la ville, c'est donc pour ceux-ci qu'on observe les plus grandes fréquences de loyers modifiés. Dans les autres cas, l'inertie est plus grande mais, en revanche le taux d'augmentation est supérieur.

L'habitude assez générale qui consiste à fixer des montants de loyers arrondis à la centaine de francs intervient vraisemblablement également dans l'explication du mécanisme décrit ci-dessus

en ce sens que, d'une part, l'impact de 100 francs est plus important sur les petits loyers que sur les grands tandis que, d'autre part, le propriétaire doit attendre plus longtemps avant de pouvoir augmenter le loyer d'une tranche de 100 F tout en restant dans les normes.

Les observations que l'on vient de faire expliquent vraisemblablement également pourquoi la moyenne des loyers ayant été modifiés est presque toujours supérieure à celle des loyers restés inchangés. Les tableaux de l'annexe VIII montrent que la première est généralement de 10 à 20 % supérieure à la moyenne générale de la strate dont elle est tirée.

8. — Conclusions.

Selon une enquête menée en mai 1973, le locataire belge paie en moyenne 1 904 F de loyer mensuel. Dans le cas du logement sans salle de bains ni chauffage central, le loyer se monte à 1 382 F; il passe à 2 012 F lorsqu'il y a salle de bains et atteint 3 662 F dans le cas du logement muni d'une salle de bains et d'un chauffage central. Dans les petites communes, les loyers sont sensiblement plus bas que dans celles ayant plus de 5 000 habitants ou faisant partie d'une grande agglomération, l'écart entre loyers dans ces deux dernières catégories de communes étant plutôt réduit. La personne isolée paie un loyer sensiblement moindre que les autres ménages. Sauf pour les employés et les indépendants, le loyer payé par un ménage de deux personnes est quasi identique à celui payé par un ménage de plus grande dimension. En général, le loyer diminue en fonction de l'âge du chef de mé-

nage. Toutefois, les employés et les indépendants de 35 à 50 ans paient des loyers plus élevés que les plus jeunes. Les loyers sont sensiblement les mêmes en Flandre et en Wallonie. Sur le plan provincial, les loyers du Brabant sont les plus hauts, la province de Namur occupant la deuxième place. Les loyers sont les plus bas dans la province du Limbourg.

Si on se limite à l'effet prix, — c'est-à-dire en faisant abstraction de l'amélioration de la qualité du patrimoine immobilier, — on constate que, de 1971 à 1973, les loyers ont, à peu de choses près, crû dans la même mesure que l'indice général des prix à la consommation. Il semble que les loyers aient augmenté un peu plus rapidement en Wallonie qu'en Flandre.

QUELQUES ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

- Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959 (3 tomes), description générale de la méthode de calcul, demande finale au prix d'acquisition et investissements par branche d'activité, les coefficients techniques et la matrice inverse.

ETUDES STATISTIQUES(1)

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
— Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
— Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
— Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
— Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques — Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
— Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
— Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.
- N° 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N° 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N° 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
— Répartition régionale du revenu national en 1961.
— Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N° 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N° 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
- N° 17 — Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961.
— Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.
- N° 18 — Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique — Années 1965 et 1966.
— Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964 = 100).
— La réforme de l'indice des prix de détail.
- N° 19 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1967.
- N° 20 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1968.
- N° 21 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1969.
- N° 22 — Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1965.
- N° 23 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1965 à 1968.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques, Années 1966 à 1968.

(1) Les numéros de 1 à 14 ont été édités sous le titre « Etudes Statistiques et Econométriques ».

- N° 24 — Vers un développement des comptes nationaux.
- N° 25 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1970.
- N° 26 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1970.
— Les investissements des producteurs-distributeurs d'électricité : tests des hypothèses de l'accélération et de la capacité.
- N° 27 — La division des communes belges en secteurs statistiques.
— Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969.
— Tableau entrées-sorties 1965. Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité.
- N° 28 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1971.
- N° 29 — Les loyers des logements en 1970 et 1971.
- N° 30 — Valeur ajoutée par travailleur dans l'industrie de 1953 à 1969.
— Les investissements industriels des provinces de 1955 à 1969.
- N° 31 — Etude de quelques applications des équations de récurrence.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1971.
- N° 32 — Ajustements makehamiens, optimaux au sens des moindres carrés, d'une table de mortalité sur un intervalle d'âge déterminé.
— Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1966 à 1971. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- N° 33 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1972.
- N° 34 — Comptes nationaux de la Belgique. Estimations en prix de 1970 pour la période 1953-1964.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1965-1972.
- N° 35 — Tables de mortalité 1968-1972.
— A propos d'ajustements makehamiens d'une table de mortalité.
- N° 36 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1973.
- N° 37 — L'industrie céramique de 1957 à 1972.
— Les carrières et leurs industries connexes de 1955 à 1972.
— L'industrie de la terre cuite de 1955 à 1972.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1969 et 1970.
- N° 38 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (I).
- N° 39 — Analyse des éléments actuariels résultant des tables de mortalité ajustées HS (1968-1972), HD (1968-1972) et HFR (1968-1972).
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1971. Livraisons à l'étranger par branche d'activité et par région linguistique.
- N° 40 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1974.
- N° 41 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (II).

